



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Legal and Constitutional Affairs

Chair:
The Honourable LORNA MILNE

Wednesday, April 17, 2002
Thursday, April 18, 2002

Issue No. 31

Seventh and Eighth meetings on:
Bill S-32, An Act to amend the Official
Languages Act
(fostering of English and French)

APPEARING:
The Honourable Sheila Copps, P.C., M.P.,
Minister of Canadian Heritage

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires juridiques et constitutionnelles

Présidente:
L'honorable LORNA MILNE

Le mercredi 17 avril 2002
Le jeudi 18 avril 2002

Fascicule n° 31

Septième et huitième réunions concernant:
Le projet de loi S-32, Loi modifiant la Loi sur les
langues officielles
(promotion du français et de l'anglais)

COMPARAÎT:
L'honorable Sheila Copps, c.p., députée,
ministre du Patrimoine canadien

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Lorna Milne, *Chair*

The Honourable Gérald-A. Beaudoin, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Joyal, P.C.
Buchanan, P.C.	* Lynch-Staunton
Bryden	(or Kinsella)
* Carstairs P.C. (or Robichaud)	Moore
Cools	Nolin
Fraser	Pearson
	Rivest

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente: L'honorable Lorna Milne

Vice-président: L'honorable Gérald-A. Beaudoin
et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk	Joyal, c.p.
Buchanan, c.p.	* Lynch-Staunton
Bryden	(ou Kinsella)
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud)	Moore
Cools	Nolin
Fraser	Pearson
	Rivest

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

**Membres d'office*

(Quorum 4)

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, April 17, 2002
(50)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 4:30 p.m. this day, in room 257-East Block, the Honourable Senator Beaudoin, Deputy Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Beaudoin, Bryden, Cools, Fraser, Joyal, P.C., Milne, Moore, Pearson and Rivest (10).

Other senator present: The Honourable Senator Gauthier (1).

In attendance: From the Library of Parliament: Nancy Holmes, Researcher, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2001, the committee proceeded to study Bill S-32, An Act to amend the Official Languages Act (fostering of English and French). (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 23, February 6, 2002.*)

WITNESSES:

From Alliance Quebec:

Brent D. Tyler, President;

Jacques Labbé, Chairman of the Political Action Committee;

Andrew Male, Political and Community Action Coordinator.

Mr. Tyler and Mr. Labbé made an opening statement. Together, all the witnesses answered questions.

At 4:45 p.m., the Honourable Senator Milne, Chair, took the Chair.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Monday, March 25, 2002, the committee proceeded to study a draft budget for its special study on implementation of statutory review provisions.

The Honourable Senator Fraser moved — That, the following budget application be approved for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration:

Professional and Other Services	\$2,000
Transportation and Communications	NIL
Other Expenditures	NIL
Total	\$2,000

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 17 avril 2002
(50)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd’hui à 16 h 30 dans la salle 257 de l’édifice de l’Est sous la présidence de l’honorable sénateur Beaudoin (*vice-président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Beaudoin, Bryden, Cools, Fraser, Joyal, c.p., Milne, Moore, Pearson et Rivest (10).

Autre sénateur présent: L’honorable sénateur Gauthier (1).

Également présente: De la Bibliothèque du Parlement: Nancy Holmes, attachée de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2001, le comité poursuit l’examen du projet de loi S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l’anglais). (*Le texte intégral de l’ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 23 du 6 février 2002.*)

TÉMOINS:

D’Alliance Québec:

Brent D. Tyler, président;

Jacques Labbé, président du Comité d’action politique;

Andrew Male, coordonnateur de l’action politique et communautaire.

M. Tyler et M. Labbé font une déclaration d’ouverture. Ensemble, tous les témoins répondent aux questions.

À 16 h 45, l’honorable sénateur Milne, présidente, prend le fauteuil.

Conformément à l’ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 25 mars 2002, le comité poursuit l’examen d’une ébauche de budget pour son étude spéciale sur la mise en oeuvre de dispositions d’examen réglementaire.

L’honorable sénateur Fraser propose — Que la demande de budget suivante soit approuvée aux fins de présentation au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l’administration:

Services professionnels et autres	2 000 \$
Transports et communications	S/O
Autres dépenses	S/O
Total	2 000 \$

The question being put on the motion, it was adopted.

At 5:50 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, April 18, 2002
(51)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:55 a.m. this day, in room 257-East Block, the Honourable Senator Milne, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Beaudoin, Bryden, Cools, Fraser, Joyal, P.C., Milne, Moore, Nolin, Pearson and Rivest (11).

Other senator present: The Honourable Senator Gauthier (1).

In attendance: From the Library of Parliament: Nancy Holmes and Mollie Dunsmuir, Researchers, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2001, the committee proceeded to study Bill S-32, An Act to amend the Official Languages Act (fostering of English and French). (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 23, February 6, 2002*).

APPEARING:

The Honourable Sheila Copps, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage.

WITNESSES:

From Canadian Heritage:

Judith A. LaRocque, Associate Deputy Minister;

Hilaire Lemoine, Director General, Official Languages Support Programs.

The Honourable Sheila Copps made an opening statement. Together with Ms LaRocque and Mr. Lemoine, the minister answered questions.

At 12:35 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 17 h 50, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le jeudi 18 avril 2002
(51)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 55, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Milne (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Beaudoin, Bryden, Cools, Fraser, Joyal, c.p., Milne, Moore, Nolin, Pearson et Rivest (11).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Gauthier (1).

Également présentes: De la Bibliothèque du Parlement: Nancy Holmes et Mollie Dunsmuir, attachées de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2001, le comité examine le projet de loi S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais).

COMPARAÎT:

L'honorable Sheila Copps, c.p., députée, ministre du Patrimoine canadien.

TÉMOINS:

De Patrimoine canadien:

Judith A. LaRocque, sous-ministre déléguée;

Hilaire Lemoine, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles.

L'honorable Sheila Copps fait une déclaration et, de concert avec Mme LaRocque et M. Lemoine, répond aux questions.

À 12 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, April 17, 2002

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-32, to amend the Official Languages Act (fostering of English and French), met this day at 4:30 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Gérald-A. Beaudoin (*Deputy Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Today, we will be hearing from Alliance Québec, represented today by Mr. Brent Tyler, Mr. Ted Cash and Mr. Andrew Male.

Mr. Brent D. Tyler, President, Alliance Québec: I understand that some senators remained in the Senate Chamber to mark the twentieth anniversary of the Charter, which is an auspicious event.

Our particular concern today relates to sections 16 and 23 of the Charter, which deal with linguistic duality.

I will start by telling you what we will not talk about today. In the time available to us, I would like to focus on what we will talk about. We will not talk about areas of provincial jurisdiction, the imposition of French, and restrictions on English in commercial advertising and in the workplace under the charter of the French language. We will not talk about access to English schools. We will not talk about access to English health and social services. We will concentrate strictly on areas within the jurisdiction of the federal government, that is to say, the Official Languages Act and what we perceive to be its lack of implementation in the Province of Quebec. We will mention, in that context, the proposed amendment of Senator Gauthier.

We agree wholeheartedly with the underlying intent of the amendment, that is, to increase the enjoyment of minority language rights in areas of federal jurisdiction. However, we believe that the amendment, in its current form, especially the failure to define measures necessary to ensure vitality and development, et cetera, will be ineffective.

To put this in context, I would refer to what the Société des Acadiens said on the subject of Canada's linguistic duality. The society said:

Linguistic duality has been a longstanding concern in our nation. Canada is a country with both French and English solidly embedded in its history. The constitutional language protections reflect continued and renewed efforts in the direction of bilingualism. In my view, we must take special care to be faithful to the spirit and purpose of the guarantee of language rights enshrined in the *Charter*.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 17 avril 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel est renvoyé le projet de loi S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais), se réunit aujourd'hui à 16 h 30 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Gérald-A. Beaudoin (*vice-président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le vice-président: Nous entendons aujourd'hui des représentants d'Alliance Québec, soit M. Brent Tyler, M. Ted Cash et M. Andrew Male.

M. Brent D. Tyler, président, Alliance Québec: Il semble que certains sénateurs sont restés dans la salle du Sénat pour souligner le vingtième anniversaire de la Charte, ce qui est de bon augure.

Notre témoignage d'aujourd'hui porte sur le respect des articles 16 et 23 de la Charte relatifs à la dualité linguistique.

Permettez-moi de commencer par vous dire ce dont nous n'allons pas parler aujourd'hui, car j'aimerais plutôt profiter du temps qui nous est accordé pour nous concentrer sur ce dont nous voulons traiter. Nous n'allons pas parler des sphères de compétence provinciale, de l'imposition du français ni des restrictions quant à l'affichage commercial en anglais et à l'utilisation de l'anglais en milieu de travail que prévoit la Charte de la langue française. Nous n'allons pas non plus parler de l'accès à des écoles, à des services sociaux et à des soins de santé en langue anglaise. Nous allons nous en tenir exclusivement aux domaines de compétence fédérale, soit la Loi sur les langues officielles, qui semble ne pas être appliquée comme il le faudrait dans la province de Québec. Dans ce contexte, nous allons aussi mentionner la modification proposée par le sénateur Gauthier.

Nous appuyons de tout coeur l'intention sous-jacente de cette modification, qui vise à permettre au groupe linguistique minoritaire de jouir davantage de ses droits linguistiques dans les domaines de compétence fédérale. Nous craignons toutefois qu'elle ne soit inefficace si l'on en conserve le libellé actuel, qui ne définit pas les mesures nécessaires pour stimuler la vitalité et l'essor linguistiques.

Pour situer le contexte, je vous renvoie au jugement sur la dualité linguistique au Canada dans l'affaire de la Société des Acadiens:

La question de la dualité linguistique est une préoccupation de vieille date au Canada, un pays dans l'histoire duquel les langues française et anglaise sont solidement enracinées. Les garanties constitutionnelles en matière linguistique traduisent des efforts continus et renouvelés en vue de réaliser le bilinguisme. Selon moi, nous devons nous efforcer particulièrement de rester fidèles à l'esprit et à l'objet des droits linguistiques enracinés dans la *Charte*.

There are three important sections in the Official Languages Act, which we will survey for you. They are, first, language of work in Part V of the act; second, sections 34 to 38 which include sections on language requirements of positions; and, third, equitable participation of English-speaking and French-speaking people in federal institutions in the country.

It is important for you to appreciate that there is only a recourse to court available for items one and two, that is to say, language of work and language of work provisions. There is no recourse in the existing version of the act for a violation of the equitable participation provisions.

Further, section 82 of the act provides that the equitable participation provisions have no primacy over other legislation, contrary to the rest of the act, which does provide for primacy. There is no remedy for a breach of the equitable participation provisions.

Under the act, only the commissioner has a recourse. She can report to the Treasury Board under section 63; she can report to the Governor in Council under section 65(1); and she can report to Parliament under section 65(3).

The only commissioner to have done anything about the inequitable participation of English-speaking Canadians in federal institutions in Quebec was D'Iberville Fortier who, in his report of January 1987 to the Governor in Council, stated that:

...the regrettable fact is that Anglophone participation continues to decline in overall terms. Statistics taken from annual reports of the Public Service Commission indicate that, even in the bilingual regions of Quebec, where Anglophones account for nearly 20 per cent of the population, Anglophone participation fell from 8.7 per cent in 1980 to 7.1 per cent in 1986. That is what Mr. Fortier said 15 years ago. According to recent figures it is around 5 per cent, and I will get into more detail on that later.

What is interesting about this report is the expression by the commissioner of the day of how impotent he felt about the problem that was in front of him and the inadequacies of the act. He said:

The action taken by the central agencies and the various federal organizations, which had been warned of the situation several times, was neither adequate nor appropriate. This is especially true if one considers the extent of the problem to be corrected and the continuing trends that must be reversed if Anglophone participation in the federal public service in Quebec is to attain an equitable level.

It is not the purpose of this report to lay blame for this situation on any particular institution. Rather, the Commissioner has the duty to indicate that, unless more energetic action is taken, the present trend may soon become irreversible and could lead to linguistic polarization which, in turn, could hinder the provision of services in accordance

La Loi sur les langues officielles comporte trois parties importantes, que nous avons analysées pour vous. Il y a d'abord la partie V de la loi, qui porte sur la langue de travail; les articles 34 à 38, qui régissent notamment les exigences linguistiques liées à l'emploi et enfin, la partie sur la participation équitable des gens d'expression anglaise et d'expression française aux institutions fédérales du Canada.

Il est important que vous sachiez qu'il n'existe qu'un recours judiciaire possible pour le premier et le deuxième éléments, soit la langue de travail et les dispositions sur la langue de travail. La version actuelle de la loi ne prévoit aucun recours contre les violations des dispositions sur la participation équitable.

De plus, l'article 82 de la loi précise que les dispositions sur la participation équitable n'ont pas primauté sur les autres lois, contrairement aux autres dispositions de la loi. Il n'y a donc aucun recours contre le non-respect des dispositions sur la participation équitable.

En vertu de cette Loi, seule la commissaire a droit de recours. L'article 63 lui permet de faire rapport au Conseil du Trésor; le paragraphe 65(1), de faire rapport au gouverneur en conseil et le paragraphe 65(3), de faire rapport au Parlement.

Le seul commissaire a avoir invoqué ce droit pour dénoncer la participation inéquitable des Canadiens d'expression anglaise aux institutions fédérales situées au Québec est D'Iberville Fortier, qui déplorait, dans son rapport de janvier 1987 au gouverneur en conseil, que:

Malheureusement [...] dans l'ensemble, la participation anglophone continue à diminuer. Des statistiques tirées des rapports annuels de la Commission de la Fonction publique, indiquent que, même dans les régions bilingues du Québec où la communauté anglophone forme près de 20 p. 100 de la population, la participation anglophone est passée de 8,7 p. 100 en 1980 à 7,1 p. 100 en 1986. C'est ce que disait M. Fortier il y a quinze ans. Les chiffres récents situent plutôt cette participation autour de 5 p. 100. J'en parlerai un peu plus tard.

Ce qui est aussi intéressant dans ce rapport, c'est la façon dont le commissaire décrit combien il se sent impuissant devant le problème qui se pose à lui et les lacunes de la loi.

Les mesures prises par les agences centrales et les divers organismes fédéraux, auxquels le commissaire a signalé à chacun la situation plusieurs fois, n'ont pas été suffisantes et appropriées, compte tenu de l'ampleur du problème à corriger et des tendances soutenues qu'il faudrait renverser afin que la participation anglophone à la Fonction publique fédérale au Québec devienne équitable.

L'objet du présent rapport n'est pas d'imputer la situation à une institution en particulier. Il est plutôt du devoir du Commissaire de signaler que la tendance actuelle risque de devenir irréversible et d'entraîner une polarisation linguistique peu favorable à une prestation de services entièrement conforme à l'esprit et à la lettre de la Loi sur les

with the spirit and letter of the Official Languages Act. Under the circumstances, having exhausted all of the other recourses at his disposal, the Commissioner respectfully asks the Governor in Council and the President of the Treasury Board, what measures they intend to take to correct the situation revealed in the present report.

That was 1987. Since then, the situation has only worsened. In September 1999, Alliance Quebec made a complaint, along with Alan Greer, a postal worker for Canada Post in Montreal, to the commissioner involving language of work, language of work positions and the lack of equitable participation. It took more than two years for the commissioner to prepare a report. On the issue of equitable participation, this is what the commissioner had to say in the report that finally came out in October 2001, more than two years later:

We expressed concerns about the overall under-representation of Anglophones in federal departments and agencies in Quebec which currently stands at approximately 5 per cent. (The 1996 Census found 12.6 per cent of the population in Quebec to be English-speaking.) The long-standing issue of Anglophone under-representation in federal institutions...was examined in a study by the Public Service Commission. Its report entitled *Anglophone participation in the Federal Public Service in Quebec* was published in 1999.

The conclusion with respect to the post office, underscoring the need to raise anglophone participation from its current rate of 3.7 per cent towards one approaching that of the general population in Quebec, was that Canada Post was asked, in very specific terms, to, by November 16, develop a three-year action plan with measurable indicators and strict time frames to increase anglophone participation at all levels in the organization of the Montreal region for the period 2002-2005. This was supposed to be in place and announced by January 1. Nothing has occurred since then.

Finally, in the conclusion of the commissioner's October 2001 report, we see the following comment:

...we found significant deficiencies in the corporation's application of the OLA. Our findings lead us to conclude that there are instead systemic barriers.

Then there is a long section at the end of the report where she, too, expresses her frustration at the lack of adequate protection for these types of recourses in the Official Languages Act. In reference to Canada Post Corporation, she concludes:

CPC still has a long road ahead to render its offices in Montreal, home of the largest linguistic minority in Canada, conducive to the use of both official languages. We intend to follow matters closely.

langues officielles, à moins que l'on intervienne de manière plus énergique. Dans les circonstances, ayant épousé tous les recours à sa disposition, le Commissaire demande respectueusement au gouverneur en conseil, et subsidiairement au président du Conseil du Trésor, quelles mesures ils comptent prendre pour corriger la situation exposée dans le présent rapport.

C'était en 1987. Depuis, la situation n'a fait qu'empirer. En septembre 1999, Alliance Québec s'est jointe à Alan Greer, employé de Postes Canada, pour présenter à la commissaire une plainte sur la langue de travail, les chances égales d'emploi et d'avancement dans les deux langues et le manque de participation équitable. Il a fallu plus de deux ans à la commissaire pour préparer son rapport. Sur la participation équitable, voici ce que la commissaire a trouvé à dire dans son rapport finalement publié en octobre 2001, plus de deux ans plus tard:

Nous avons exprimé nos inquiétudes quant à la sous-représentation générale des anglophones dans les ministères et les organismes fédéraux ayant des bureaux au Québec, vu qu'ils ne constituent qu'environ 5 p. 100 de l'effectif. (Selon le Recensement de 1996, 12,6 p. 100 de la population québécoise est d'expression anglaise.) La vieille question de la sous-représentation des anglophones dans les institutions fédérales [...] a été examinée par la Commission de la fonction publique, qui a publié un rapport sur le sujet en 1999.

La conclusion de la commissaire au sujet des postes soulignait la nécessité d'accroître la participation anglophone, qui se limite actuellement à 3,7 p. 100, de façon qu'elle se rapproche du pourcentage d'anglophones dans la population générale du Québec. À cette fin, elle demandait expressément à Postes Canada de préparer, d'ici le 16 novembre, un plan d'action triennal prévoyant des indicateurs mesurables et des échéances strictes afin d'accroître la participation des anglophones dans tous les organismes de la fonction publique situés dans la région de Montréal pour la période de 2002 à 2005. Ce plan devait être annoncé et mis en place au plus tard le 1^{er} janvier. Rien n'est arrivé depuis.

Enfin, la commissaire terminait son rapport d'octobre 2001 par ce commentaire:

Nous avons relevé des lacunes importantes quant à l'application de la LLO au sein de la société. Nous sommes portés à conclure qu'il existe effectivement des barrières systémiques.

S'ensuit une longue section à la fin du rapport où elle exprime, elle aussi, sa frustration face au manque de protection adéquate et de recours possibles en vertu de la Loi sur les langues officielles. En ce qui concerne la Société canadienne des postes, elle conclut que:

La Société canadienne des postes a beaucoup à faire pour que les deux langues officielles puissent être utilisées dans ses bureaux de Montréal, où vit la plus grande minorité linguistique du Canada. Nous entendons suivre l'évolution de ce dossier de près.

We, as the complainant, and Alan Greer as the co-complainant have heard nothing from the commissioner about the implementation of her report.

I should like to stress the importance of the appropriate unit for comparison purposes in determining equitable participation. We submit that the appropriate unit is the Greater Montreal Area, which also happens to be the unit that Statistics Canada uses to compile statistics. In other words, we do not think that the appropriate unit is the province as a whole.

In the report, the province is described as having federal departments and agencies with 5 per cent anglophone participation. The post office is described as having 3.7 per cent overall in Quebec.

Twenty-four per cent of population of the Greater Montreal Area is English-speaking. We believe that, instead of targeting the general population of anglophones in the general population of Quebec, we should be using the Greater Montreal Area. That is the appropriate point of comparison and the appropriate unit of comparison. That makes the discrepancy between percentage of participation in the public service and percentage of the population even more glaring.

Our question is: How many reports, recommendations and blown deadlines will there be before this law is respected? Meanwhile, what happened to Alan Greer? He was fired in February, fired for basically being a whistle-blower and pointing out that Canada Post was not respecting its obligations under the Official Languages Act.

Here I will let my colleague Mr. Labbé describe to you the saga of Alan Greer.

Mr. Jacques Labbé, Chairman, Political Action Committee, Alliance Québec: Mr. Greer started working with the post office in 1989. Mr. Greer's father is black, his mother is French Canadian and he is perfectly comfortable in both languages.

In 1994, Mr. Greer attempted to write a letter to the post office in Ottawa. His manager told him, "You have given me a letter in English, rewrite it in French, I will not send it for you." This is when he first realized that he was not allowed to use the English language.

After some investigation, Mr. Greer realized that his job, which was delivering packages to people's homes, like many other of the jobs, had been designated "French essential." This was one of over 100 complaints that he made to the Official Languages Commission. Virtually all of them were founded.

Thankfully, today, many of those corrections have been made. The Official Languages Commission said that you could be English-speaking or French-speaking to drive a truck, to deliver packages, to sort mail, to be a mechanic, to repair a flat tire, to

Nous-mêmes, le plaignant, et Alan Greer, le coplaignant, n'avons plus entendu parler de la commissaire depuis lors en ce qui concerne la mise en oeuvre des recommandations de son rapport.

J'aimerais souligner qu'il importe d'adopter une unité de comparaison appropriée pour déterminer ce qu'est une participation équitable. Nous proposons que cette unité soit la région métropolitaine de Montréal, qui est l'unité de comparaison généralement utilisée par Statistique Canada. Autrement dit, nous ne pensons que l'ensemble de la province soit une unité de comparaison acceptable.

Selon ce rapport, les bureaux des ministères et des organismes fédéraux dans la province ne comptent que 5 p. 100 d'anglophones, alors que l'effectif anglophone de Postes Canada ne s'élèverait qu'à 3,7 p. 100 pour l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, 24 p. 100 de la population de la région métropolitaine de Montréal est anglophone. Nous croyons qu'il vaudrait mieux se fonder sur le pourcentage de la population anglophone de la région métropolitaine de Montréal plutôt que sur le pourcentage de celle de l'ensemble du Québec. C'est le point et l'unité de comparaison qui s'imposent. Cela met encore plus en évidence le fossé entre le pourcentage de la participation des anglophones à la fonction publique et le pourcentage de la population qu'ils représentent.

Notre question est la suivante: Combien de rapports, de recommandations et d'échéances non observées faudra-t-il encore avant que cette loi soit respectée? Entre-temps, que pensez-vous qu'il est arrivé à Alan Greer? Il a été congédié en février pour avoir dénoncé le fait que Postes Canada ne respecte pas ses obligations aux termes de la Loi sur les langues officielles.

Je vais laisser mon collègue, monsieur Labbé, vous relater la saga d'Alan Greer.

M. Jacques Labbé, président, Comité d'action politique, Alliance Québec: M. Greer est entré à l'emploi de Postes Canada en 1989. Il est de père noir et de mère canadienne-française et il s'exprime parfaitement dans les deux langues.

En 1994, M. Greer a voulu écrire une lettre au bureau de poste d'Ottawa. Son supérieur lui a dit: «Vous m'avez remis une lettre en anglais. Récrivez-la en français, sinon je ne l'enverrai pas.» C'est à ce moment qu'il a pris conscience, pour la première fois, qu'il n'était pas autorisé à s'exprimer en langue anglaise.

Après quelques recherches, M. Greer a constaté que la connaissance du français était désignée essentielle pour son emploi — qui consistait à livrer des envois chez les gens — comme pour beaucoup d'autres emplois. C'est là l'une des nombreuses plaintes, plus de 100, qu'il a déposées devant le Commissariat aux langues officielles. Pratiquement toutes ses plaintes étaient fondées.

Dieu merci, aujourd'hui, bien des réparations exigées ont été faites. Le Commissariat aux langues officielles a statué qu'on pouvait être d'expression anglaise ou française pour conduire un camion, livrer des envois, trier du courrier, être

change oil, or to do whatever is needed to keep the fleet running at Canada Post. The only problem that exists now is that we need to get Canada Post to actually hire anglophones to do this work.

Once Mr. Greer made complaints, he started to be harassed. Forty-five times his paycheque did not arrive on payday, when other employees were getting paid. On over 30 occasions his overtime claims were denied.

In September 2000, Mr. Greer started getting suspensions and letters in his file. The only recourse he had was to file grievances and to test the accusations or refusals of overtime through the union. Twenty of his overtime grievances have been decided so far, all 20 in his favour. Yet, he was fired for a 20-minute overtime claim that they said was fraudulent. Each suspension that has been decided, and many have yet to be decided, have all been decided in Mr. Greer's favour. He has won 25 grievances out of 25. However, because it takes two or three years for grievances to be decided, a dossier is built up, and Mr. Greer has no opportunity to erase it.

We have been able to find about 12 different employees in the same type of situation, that is, they have a clean work record for three or five years, and then they are identified as having filed a complaint with the Official Languages Commission, or as a supporter or witness for someone such as Mr. Greer. Suddenly their work records show suspensions or they find letters in their files to let them know that they are being watched closely. The type of message that is given is: "We know you are not one of us."

A recent news article described a gentleman from Canada Lands who supposedly blew the whistle on things that happened a few years ago. I understand why he waited until he had the security of his pension before he came forward. Instead of coming forward at the time incidents were happening that he felt were incorrect, he kept quiet and he waited until he retired. That is what happens. When you see what happened to Mr. Greer, you can well understand why this gentleman was smart enough to do that.

Unfortunately, I have not seen any goodwill from Canada Post. In 1999, they knew they were being investigated for improper anglophone participation. We have had no indication of any kind that, from 1999, when they knew the investigation was starting, until the time the report came out two years later, in October 2001, of any attempt on their part to make a change. As Mr. Tyler said, they have now been asked to implement changes and here we are, four months into the New Year, and we see no sign of any change.

I would urge honourable senators to do whatever you can to help this the Greer family. Alan Greer has a wife and child. He has lost his job and, because he was fired, he loses the pension contributions of his employer. I do not know if he will be eligible for Employment Insurance. These are the type of situations that

mécanicien, réparer une crevaison, changer de l'huile ou quoi que ce soit d'autre pour maintenir le parc automobile de Postes Canada. L'embauche d'anglophones à Postes Canada pour exercer ces fonctions est le seul problème qui subsiste à l'heure actuelle.

Lorsque M. Greer s'est plaint, il a fait l'objet de harcèlements. À 45 reprises, son chèque de paie n'est pas arrivé le jour prévu, alors que les autres employés recevaient le leur. Plus de 30 fois, ses demandes de paiement d'heures supplémentaire ont été refusées.

En septembre 2000, M. Greer a commencé à faire l'objet de suspensions et des lettres ont été versées à son dossier. Il n'a que pu déposer des griefs et saisir le syndicat de ces accusations ou de ces refus de paiements d'heures supplémentaires. Jusqu'à maintenant, une vingtaine de ses griefs ont été étudiés, et toutes les décisions lui ont été favorables. Il n'en demeure pas moins qu'il a été congédié pour avoir réclamé un paiement pour 20 minutes de temps supplémentaire qu'il n'aurait pas fait. Les décisions relatives aux suspensions — dont beaucoup n'ont toujours pas été réglées — donnent raison à M. Greer. Jusqu'à maintenant, on lui a donné raison dans le cas des 25 griefs qu'il a déposés. Cependant, comme le règlement de griefs prend de deux à trois ans, un dossier qu'il ne peut effacer a été constitué à son sujet.

Nous avons repéré environ 12 autres employés qui se trouvent dans le même genre de situation: leur dossier est resté vierge pendant trois ou cinq ans, après quoi une pièce y est versée indiquant qu'ils ont déposé une plainte au Commissariat aux langues officielles, qu'ils ont appuyé quelqu'un comme M. Greer ou qu'ils ont témoigné en sa faveur. Soudain, on se met à les suspendre ou à leur envoyer des lettres pour les informer qu'on les surveille de près en leur disant: «Nous savons que vous n'êtes pas des nôtres.»

Un article récent dans les médias rapporte qu'un ex-employé de la Société immobilière aurait dénoncé des incidents survenus quelques années plus tôt. Je comprends qu'il ait attendu la sécurité de sa retraite pour faire éclater l'affaire au grand jour. Plutôt que de dénoncer ces incidents au fur et à mesure qu'ils se produisaient, il a préféré se taire et attendre sa retraite. Voilà où nous en sommes. Quand on voit ce qui est arrivé à M. Greer, on comprend bien pourquoi cet homme a eu la sagesse d'agir ainsi.

Malheureusement, Postes Canada ne me semble pas avoir manifesté de bonne volonté. En 1999, la société savait qu'elle faisait l'objet d'une enquête relative à une participation anglophone insuffisante. Entre 1999, date à laquelle elle savait que l'enquête débutait, jusqu'en octobre 2001, date à laquelle le rapport a été publié, soit deux ans plus tard, nous n'avons été informés d'aucune tentative de sa part d'apporter des changements. Comme l'a dit M. Taylor, la société a été avisée d'apporter des changements; nous sommes maintenant en avril et nous ne voyons aucun signe de changement.

J'encourage vivement les honorables sénateurs à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider la famille Greer. Alan Greer est marié et père d'un enfant. Il a perdu son travail et, étant donné qu'il a été licencié, il perd les cotisations de retraite de son employeur. Je ne sais pas s'il va être admissible à l'assurance-

face these people who blindly or naively had confidence in our country and in our lives and went through the process. They were told to file a grievance and, if they won their grievance, they could expect that the employer would make the necessary corrections so that they would not have to file a second or third grievance. In fact, it has escalated to the point where 100 grievances have been filed over a period of six or seven years.

Mr. Tyler: Alliance Quebec makes funding applications to the Department of Canadian Heritage. We have traditionally played the role of watchdog when it comes to the implementation of obligations under the Official Languages Act.

This year we also made an application for funding. We were asked by Canadian Heritage officials to remove from our funding application the following description in our activity sector:

Research and assess application of the Official Languages Act to ensure compliance with the regulations by federal government institutions.

It was made clear to us that this had to be removed from our funding application for the next fiscal year, starting April 1. I leave it to you, honourable senators, to draw your own conclusions about that request.

One of the guidelines we should like to propose to honourable senators when contemplating amendments to the Official Languages Act is the Helsinki process, to which Canada is a full partner. This is an association of civilized countries, a sort of buddy system, which has extensive rules on how minority language communities should be treated. In the time available to us, I cannot go into any detail. However, in our brief, we will set out in greater detail the Helsinki process. Essentially, the Helsinki process recognizes that there are internationally respected norms and standards for the treatment of minorities. When honourable senators look at how to amend the Official Languages Act, we respectfully submit that this accord would be a fruitful source of inspiration.

We should also like to propose what we consider to be practical amendments. First, provide recourse in the event of a violation of Part VI of the act. At present, there is no judicial recourse for a violation of the provisions on equitable participation.

Second, we could provide for the protection of complainants such as Alan Greer by introducing a rebuttable presumption of unjust dismissal where a worker has made a complaint and the commissioner is investigating. This kind of presumption of unjust dismissal exists in labour legislation extensively at the federal and provincial levels. Essentially, it means that, where an employee has made a complaint and the commissioner is investigating and that person has been fired, there is a presumption in the employee's favour that he or she was fired because of the exercise of their rights under the Official Languages Act. The

emploi. Ce sont des genres de situations auxquelles sont confrontés les gens qui aveuglément ou naïvement font confiance à notre pays et passent par le processus. On leur dit de présenter un grief et une fois qu'ils obtiennent gain de cause, ils devraient pouvoir s'attendre à ce que l'employeur apporte les correctifs voulus pour qu'ils n'aient pas à présenter un deuxième ou un troisième grief. En fait, on est arrivé au point où 100 griefs ont été présentés au cours d'une période de six ou sept ans.

M. Tyler: Alliance Québec présente des demandes de financement au ministère du Patrimoine canadien. Nous jouons traditionnellement le rôle de surveillant pour ce qui est de la mise en œuvre des obligations prévues en vertu de la Loi sur les langues officielles.

Cette année, nous avons de nouveau fait une demande de financement. Les fonctionnaires de Patrimoine canadien nous ont demandé de retirer de notre demande de financement la description ci-après, qui figurait dans notre secteur d'activité:

Évaluer, par le biais de recherches, l'application de la Loi sur les langues officielles, afin de s'assurer du respect des règlements par les institutions fédérales.

On nous a clairement indiqué que cette phrase devait être supprimée de notre demande de financement pour le prochain exercice, à compter du 1^{er} avril. Je vous laisse, honorables sénateurs, le soin de tirer vos propres conclusions au sujet de cette demande.

Nous aimerais proposer aux honorables sénateurs qui vont se pencher sur les modifications à apporter à la Loi sur les langues officielles de prendre en compte le processus d'Helsinki, dont le Canada est partenaire à part entière. Il s'agit d'une association de pays civilisés, un genre de système de surveillance mutuelle, qui prévoit des règles étendues quant à la façon de traiter les minorités linguistiques. En raison du temps qui nous est accordé, je ne peux pas entrer dans les détails. Toutefois, dans notre mémoire, nous expliquons en plus grand détail le processus d'Helsinki. Essentiellement, ce processus reconnaît l'existence de normes respectées à l'échelle internationale pour le traitement des minorités. Lorsque les honorables sénateurs examineront les modifications à la Loi sur les langues officielles, nous leur demandons respectueusement d'envisager cet accord comme une source intéressante d'inspiration.

Nous aimerais également proposer des modifications pratiques. Premièrement, prévoir des recours en cas de violation de la partie VI de la loi. À l'heure actuelle, aucun recours judiciaire n'est prévu pour toute violation des dispositions relatives à la participation équitable.

Deuxièmement, on pourrait assurer la protection de plaignants comme Alan Greer en prévoyant une présomption réfutable de congédiement injustifié lorsqu'un travailleur a présenté une plainte qui fait l'objet d'une enquête de la part du commissaire. Ce genre de présomption de congédiement injustifié existe dans la législation du travail aux paliers fédéral et provincial. Essentiellement, cela veut dire que lorsqu'un employé a présenté une plainte et que le commissaire mène une enquête à ce sujet et que cette personne a été licenciée, il est présumé, en faveur de l'employé, qu'il a été licencié du fait qu'il exerçait ses droits,

employer would then have to prove that there was another just and sufficient cause. This is not unknown in law by any means. That is an amendment that we believe would have protected Allan Greer to a great extent, certainly more than the abysmal protection that exists in the current version of the law. As it is now, Alan Greer is fighting for his job in court.

The attitude of the Commissioner of Official Languages is still under investigation, after all these years.

We are not in favour of increased powers for the commissioner. The commissioner's office, occupied by successive commissioners, has acted as an enabler. It has acted in such a way as to allow federal institutions to continue to violate the act rather than respect it. We have no doubt about the good faith of the current commissioner, no doubt at all, but we have serious doubts about the bureaucracy underneath her, which is required to ensure respect of the act.

I will give you an example of inadequate recourses. Under section 62(2) of the act, an employee who has been harassed for exercising his rights may make a complaint to the commissioner. What can the commissioner then do? She can make a report to the Treasury Board. Can the employee get his or her job back? No. We just add on to the piles of documents that have been generated by the commissioner with no effect on the ground. Obviously, that has been of no help to Alan Greer.

The bottom line for us honourable senators is simply this: Without the necessary political will to have federal institutions respect their obligations under the act, then the situation of official language minorities will not improve.

You can amend the act in the way proposed by Senator Gauthier. However, in our view, unless there is political will from the top to respect the provisions of the Official Languages Act, then our lot as official language minorities will not be improved. It takes political will, and we see none at the present time.

I have described to you our circumstances and the decrease in the level of participation of English-speaking people, which I should point out to you, is half the level of participation of francophones.

Those are our representations, and I look forward to your questions.

Senator Lorna Milne (Chairman) in the Chair.

The Chairman: I apologize for not having been here at the beginning of the session and for keeping you waiting. Four members of the committee were speaking on the Charter of Human Rights in the Senate chamber this afternoon, and I was last on the list.

Mr. Tyler: Madam Chair, we are at your disposal.

conférés en vertu de la Loi sur les langues officielles. L'employeur devrait alors prouver qu'il existe une autre cause juste et suffisante. Cela est tout à fait courant en droit. C'est une modification qui, nous le croyons, aurait protégé Alan Greer dans une grande mesure, certainement beaucoup plus que la protection catastrophique qui est prévue en vertu de la version actuelle de la loi. En ce moment, Alan Greer se bat en cour pour récupérer son emploi.

L'attitude du Commissariat des langues officielles fait toujours l'objet d'une enquête, après toutes ces années.

Nous ne sommes pas en faveur d'une augmentation des pouvoirs du commissaire. La fonction de commissaire, occupée par des commissaires successifs, a joué le rôle de catalyseur. En effet, elle a permis aux institutions fédérales de continuer à enfreindre la loi plutôt que de la respecter. Nous ne doutons absolument pas de la bonne foi de la commissaire actuelle, mais nous doutons sérieusement de la bureaucratie qui est chargée d'assurer le respect de la loi.

Permettez-moi de vous donner un exemple de recours inadéquat. En vertu du paragraphe 62(2) de la loi, un employé qui fait l'objet de harcèlement du fait qu'il exerce ses droits, peut présenter une plainte au commissaire. Que peut faire la commissaire? Elle peut présenter un rapport au Conseil du Trésor. L'employé peut-il récupérer son emploi? Non. Nous ne faisons que multiplier le nombre de documents produits par le commissariat, sans que cela n'ait d'effet sur le terrain. De toute évidence, cela n'a pas aidé Alan Greer.

Ce que nous voulons essentiellement dire, honorables sénateurs, est ceci: S'il n'y a pas de volonté politique nécessaire pour que les institutions fédérales respectent leurs obligations en vertu de la loi, la situation des minorités de langue officielle ne s'améliorera pas.

Vous pouvez modifier la loi de la façon proposée par le sénateur Gauthier. Toutefois, à notre avis, s'il n'y a pas de volonté politique de la part du gouvernement pour respecter les dispositions de la Loi sur les langues officielles, notre sort en tant que minorité de langue officielle ne s'améliorera pas. Il faut qu'il y ait volonté politique et pour l'instant nous n'en voyons pas.

Je vous ai décrit notre situation ainsi que la diminution du niveau de participation des anglophones qui, permettez-moi de vous le souligner, correspond à la moitié du niveau de participation des francophones.

Ainsi se terminent nos observations; nous sommes prêts à répondre à vos questions.

La sénatrice Lorna Milne (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente: Veuillez m'excuser de ne pas avoir assisté au début de la séance et de vous avoir fait attendre. Quatre membres du comité prenaient la parole au sujet de la Charte des droits de la personne dans la salle du Sénat cet après-midi et j'étais la dernière sur la liste.

M. Tyler: Madame la présidente, nous sommes à votre disposition.

[*Translation*]

Senator Rivest: Truthfully, anglophone Quebecers, whether they live in Quebec City or in Ottawa, do not have a public service mind set. For example, in the Quebec public service, anglophone Quebecers are woefully under represented. I believe the representation rate is a mere one or two per cent. Is that correct?

Mr. Tyler: The rate currently stands at .7 per cent. The difference is that at the federal government level, we have the Official Languages Act. In theory, the legislation is supposed to help us, correct? There is nothing equivalent to that legislation in Quebec.

Senator Rivest: In Greater Montreal, anglophones account for 24 per cent of the overall population. Is that correct?

Mr. Tyler: Yes.

Senator Rivest: Are we talking about English-speaking residents?

Mr. Tyler: You know as well as I do that criteria selection can affect the overall numbers. I believe the figure quoted in the commissioner's report is 12.6 per cent, whereas according to the 1996 census, 8.8 per cent list English as their mother tongue, whereas 10.8 per cent claim to speak English in the home.

Senator Rivest: What is the figure you quoted for the federal public service in Quebec?

Mr. Tyler: Five per cent. At Canada Post, the figure is 3.7 per cent.

Senator Rivest: You are right to say that a correction is in order in terms of the representation or participation of anglophone Quebecers in federal institutions in Quebec. To give us some idea of the extent of the problem, do you have any figures for the other provinces? In Ontario, for example, since the francophone population is much smaller, what is the level of francophone participation in federal institutions? What about in New Brunswick?

Mr. Tyler: I cannot give you exact figures. I can tell you that from a comparison standpoint, the problem of equitable participation is twice as acute for anglophones in Quebec as it is for francophones outside Quebec.

Senator Rivest: In terms of their participation in federal institutions?

Mr. Tyler: Yes, according to the Commissioner of Official Languages.

Senator Rivest: Why is that?

Mr. Tyler: That is a good question. I wish I had the answer. The problem is that in his report, the commissioner referred to systemic barriers. I would imagine that this is the reason. Even taking into account the cultural differences, would this explain the gap?

[*Français*]

Le sénateur Rivest: Il faut dire que les Québécois anglophones, que ce soit à Québec ou à Ottawa, n'ont pas la culture de la fonction publique. Par exemple, à Québec, dans la fonction publique, la représentation des Québécois anglophones est beaucoup plus catastrophique. La représentation est-elle à 1 ou 2 p. 100?

M. Tyler: À l'heure actuelle, elle est à 0,7 p. 100. La différence c'est qu'au gouvernement fédéral, nous avons la Loi sur les langues officielles. En principe, c'est supposé nous aider, n'est-ce pas? Il n'y a rien d'équivalent au Québec.

Le sénateur Rivest: Dans le Grand Montréal, y a-t-il 24 p. 100 d'anglophones?

M. Tyler: Oui.

Le sénateur Rivest: Est-ce que ce sont des «parlants anglais»?

M. Tyler: Vous savez comme moi que selon le critère qu'on choisit, cela peut affecter les chiffres. Le chiffre qui est cité dans le rapport de la commissaire, je pense que c'est 12,6 p. 100, tandis que selon le recensement de 1996, si on calcule les gens dont la langue maternelle est l'anglais, c'est 8,8 p. 100, et ceux dont la langue d'usage à la maison est l'anglais, c'est 10,8 p. 100.

Le sénateur Rivest: Quel est le chiffre que vous avez donné pour la fonction publique fédérale au Québec?

M. Tyler: Cinq pour cent. À Postes Canada, c'est 3,7 p. 100.

Le sénateur Rivest: Vous avez raison de dire qu'il y a une correction qui devrait être faite sur la représentation et la participation des Québécois de langue anglaise dans les institutions fédérales au Québec. Pour apprécier un peu la relativité du problème, avez-vous les chiffres des autres provinces? En Ontario par exemple, la population francophone étant beaucoup plus réduite, combien de francophones participent aux institutions fédérales? Ou au Nouveau-Brunswick?

M. Tyler: Je ne peux pas vous donner des chiffres précis. Je peux vous dire que si on fait la comparaison, le problème de participation équitable est deux fois plus sévère pour les anglophones au Québec que pour les francophones ailleurs au pays.

Le sénateur Rivest: Dans les institutions fédérales?

M. Tyler: Oui, selon la commissaire aux langues officielles.

Le sénateur Rivest: Pourquoi?

M. Tyler: C'est une très bonne question. J'aimerais bien savoir la réponse. Voilà le problème. Dans son rapport, la commissaire parle de «systemic barriers». Je présume que c'est dû à cela. Même s'il y avait une différence au niveau des cultures, est-ce que cela explique l'écart?

Senator Rivest: No, that is not a reason. As you said, there is legislation on the books. Without actually supporting the terminology used in the drafting, you have expressed support for the overall bill that we are examining, a bill which comes to us officially from government authorities. People are at a loss when rights guaranteed under the Official Languages Act are violated. Some ministers or individuals here in Ottawa have said: "If language rights are subject to broad judicial control, the result will be numerous challenges." The argument put forward is that the process will become open to judicial control and that associated measures will become too costly. How do you respond to this contention, in spite of the official position on the matter? When someone asks "Where is the beef?", there is no one around to provide an answer.

Mr. Tyler: I would be very happy if there were some other way to give the legislation some teeth and to ensure that its provisions are respected. However, I do not see any other way. In my opinion, some measure of judicial control is required. If a person exercises his rights under the Official Languages Act and files a grievance, and if the commissioner investigates the complaint and the person in question is fired, that person can go to court to argue a presumption in his or her favour. The employer will need to prove that the firing was justified, and not related to the employee exercising his rights.

Senator Rivest: Employees may invoke other reasons. Let us suppose language use was a job requirement. Harassment, for example, can affect working conditions. The grounds for an employee grievance can be varied.

Would this not fall outside the scope of our laws and labour standards?

Mr. Tyler: I do not think it would.

Senator Rivest: Do you have other examples?

Mr. Tyler: Yes, there is the Quebec Labour Standards Act.

Senator Rivest: Does it provide for a presumption?

Mr. Tyler: Yes. If a person does not get paid, files a grievance and is dismissed in the interim, the legislation provides for a presumption in the employee's favour. That is standard procedure.

Senator Rivest: At this time?

Mr. Tyler: Yes. All provincial labour relations acts and all labour codes, even the federal one, provide for a presumption in the employee's favour. This is not out of line. Perhaps it could be viewed as such because we are talking about language. However, as I said earlier, when citing other examples, language is not the issue here. The issue is harassment because of a person's sexual orientation or because of some other reason.

Senator Beaudoin: You stated that what was lacking was political will and that Bill S-32 would not resolve the problem. If, on the other hand, this bill was adopted, section 41 would

Le sénateur Rivest: Non, cela ne le justifie pas. Comme vous le dites, la loi est là. Vous avez donné votre appui, sans appuyer le choix des termes au moment de la rédaction, au projet de loi qu'on étudie, et qui nous vient, d'ailleurs, officiellement ou officieusement des autorités gouvernementales. Les gens sont démunis lorsque leurs droits garantis par les principes de la Loi sur les langues officielles ne sont pas respectés. On dit: «On va judiciariser les droits linguistiques d'une façon trop grande et cela va donner lieu à plusieurs procès.» Vous savez qu'il y a des ministres ou des gens qui ont dit cela ici, à Ottawa, à l'égard du projet de loi. D'ailleurs, c'est aussi l'opinion du ministère de la Justice. On dit qu'on ne peut pas agir ainsi parce que cela va judiciariser le processus et que les mesures vont être trop dispendieuses. Quelle est votre réflexion face à cette attitude, malgré les discours officiels — et sans doute de bonne foi — qui sont très généreux? Quand il s'agit de demander: «Where is the beef?», les gens ne sont plus là.

M. Tyler: S'il y avait une autre façon de mettre du mordant dans la loi et de s'assurer que les dispositions sont respectées, je serais très content. Je n'en vois pas d'autres. À mon avis, il faut, dans une certaine mesure, judiciariser. Si quelqu'un exerce un droit en vertu de la Loi sur les langues officielles, qu'il dépose une plainte, que la commissaire est en train de faire une enquête là-dessus et cette personne est congédiée, devant la cour, elle aura le droit d'invoquer une présomption en sa faveur, et l'employeur sera obligé d'établir qu'il y avait un motif autre que l'exercice de ses droits.

Le sénateur Rivest: Les travailleurs ont d'autres motifs à faire valoir à leur employeur. Supposons que l'usage de la langue est une condition d'exercice du travail. Il y a beaucoup d'autres conditions de travail, comme le harcèlement, par exemple. Un employé peut se plaindre pour toutes sortes d'autres motifs.

Ne serait-il pas exorbitant de l'ensemble de notre droit et de notre pratique du travail?

M. Tyler: Je ne pense pas.

Le sénateur Rivest: Est-ce qu'il y en a d'autres?

M. Tyler: Oui, la Loi sur les normes du travail au Québec.

Le sénateur Rivest: Y-a-t-il présomption à ce moment-là?

M. Tyler: Oui. Si quelqu'un ne reçoit pas son salaire, qu'il dépose une plainte et qu'il est congédié dans l'intervalle, la loi prévoit une présomption en sa faveur. C'est pratique courante.

Le sénateur Rivest: Cela existe déjà?

M. Tyler: Oui. Toutes les lois provinciales en matière des relations de travail, tous les codes du travail, même au niveau fédéral, ont une présomption en ce sens. Ce n'est pas exorbitant en ce sens. Ce serait peut-être exorbitant parce qu'on parle de la langue et, comme vous l'avez dit tantôt, dans les autres exemples, ce n'est pas la langue qui est en jeu. Il s'agit de harcèlement pour des motifs d'orientation sexuelle ou autre.

Le sénateur Beaudoin: Vous avez dit que ce qui manquait, c'était la volonté politique et que le projet de loi S-32 ne réglerait pas le problème. D'un autre côté, si le projet de loi était adopté,

certainly take on a new dimension, in the sense that it would become executory. If that is the case, whether or not the political will exists, there will be a requirement in place to abide by the terms of executory legislation.

Mr. Tyler: In my opinion, this provision is not sufficiently concise. The courts will need to intervene to define the expression "take the necessary steps," because it fails to give federal institutions clear guidelines.

What exactly is the meaning of "take the necessary steps"? We have some concerns about this expression. We support all attempts at making the legislation more executory rather than declaratory in nature. We do not wish to be perceived as critics of the amendment, because we support its intent. However, we do have some questions about more practical matters and about how this amendment will improve the situation of our official language minority communities.

Senator Beaudoin: You have some doubts because you are unclear as to how the word "necessary" will be interpreted.

Mr. Tyler: I have some doubts because as I see it, the federal government and federal institutions in Quebec have behaved deplorably. The figures I quoted earlier amply attest to that fact. If the political will is lacking, even if we feel the proposed amendment is a step in the right direction, no concrete changes will occur. That is where we have a problem.

Senator Beaudoin: If the proposed amendment to section 41 does not change anything for the better, then what must we do? We cannot do more.

Mr. Tyler: Yes, you can. For instance, you can provide some recourse for organizations like ours in cases where Part VI of the act is disregarded. As it now stands, the act does not propose any remedy when Part VI is contravened, even for the commissioner, with the possible exception of contacting the government and writing reports. Reports have been drafted in the past. Enough is enough. We need the option of being able to challenge any violation of Part VI of the act in court. That would be a practical amendment. Another amendment would be to allow for a presumption in the person's favour. These are practical amendments that would benefit both communities.

Senate Beaudoin: In terms of recourse, are you talking about a legislative amendment?

Mr. Tyler: Yes. This would require amending section 77 of the act to allow a party that has filed a grievance and received a report to turn to the Federal Court to seek an effective remedy. That would mean orders such as the ones mentioned in the conclusion to the commissioner's report cited earlier.

l'article 41 aurait certainement une nature nouvelle, en ce sens qu'il deviendrait exécutoire, obligatoire. Alors s'il devient obligatoire, qu'il y ait volonté ou non, on est obligé d'obéir à une loi exécutoire.

M. Tyler: Je pense qu'il y a un manque de précision. Quand on dit dans l'amendement: «take the necessary steps», cela va nécessiter que les tribunaux interviennent pour définir, parce que ce n'est pas suffisamment précis comme ligne de conduite pour les institutions fédérales.

Qu'est-ce que veut dire «take the necessary steps» exactement? C'est dans ce sens que nous avons des réticences. Nous sommes d'accord avec toute tentative d'ajouter ou de tenter de rendre la loi plus exécutoire, plutôt que d'avoir une loi déclaratoire. On ne veut pas être perçu comme des gens qui veulent critiquer l'amendement, parce que nous sommes d'accord avec l'intention. Mais on se pose des questions sur les faits pratiques sur le terrain, sur la façon dont cela va améliorer le sort de nos minorités de langues officielles.

Le sénateur Beaudoin: Vous doutez parce que nous ne savez pas comment sera interprété le mot «nécessaire».

M. Tyler: J'ai des doutes parce que si je regarde le comportement du gouvernement fédéral et les institutions fédérales au Québec, leur effort est lamentable, et les statistiques que je vous ai données tantôt le démontrent amplement. Si nous n'avons pas la volonté politique, même si nous pensons que l'amendement proposé va dans le bon sens, cet amendement n'apportera aucun changement sur le terrain. C'est notre problème avec l'amendement.

Le sénateur Beaudoin: Si en amendant l'article 41 de la façon proposée, on n'améliore rien, que faut-il faire? On ne peut pas faire plus.

M. Tyler: Oui. Vous pouvez, par exemple, donner un recours à des organismes comme le nôtre dans le cas d'une violation de la partie VI de la loi, parce que la loi, telle qu'elle est, ne propose aucun remède pour une violation de la partie VI de la loi, même à la commissaire, sauf de s'adresser au gouvernement et d'écrire des rapports. On a eu des rapports dans le passé. Cela suffit. On a besoin de la possibilité de s'adresser à la cour pour une violation de la partie VI de la loi. Voilà un amendement pratique. L'autre amendement que nous avons proposé tantôt est la présomption. Ce sont des amendements pratiques qui vont avoir un effet sur le terrain au bénéfice des deux communautés.

Le sénateur Beaudoin: Quel serait le remède? Est-ce sur le plan législatif?

M. Tyler: Oui. Cela prendrait un amendement législatif à l'article 77 de la loi pour permettre à une partie qui a déposé une plainte et qui a reçu un rapport de s'adresser ensuite à la Cour fédérale pour avoir un remède efficace. Cela veut dire des ordonnances comme celles mentionnées dans les conclusions du rapport de la commissaire que j'ai cité tantôt.

[English]

The Chairman: Mr. Tyler, before you go further, perhaps I should clarify what this committee can and cannot do. Senator Gauthier's Bill S-32 does not deal with Part VI of the act.

Mr. Tyler: That is the problem.

The Chairman: Yes, so we cannot delve into any other part. We cannot go beyond this bill. That is what Senator Beaudoin was saying.

Mr. Tyler: I understand, but my point is, if you are considering amendments that will have what we feel a useful effect, this is an illustration of an amendment that we think would be more useful than the one you are considering.

Senator Beaudoin: Madam Chair, I would not object to another amendment, if necessary. If, after your testimony, we find that we should amend another part of the act, I would certainly be in favour of that.

The Chairman: Carry on, Mr. Tyler.

Mr. Tyler: I had nothing more to say in answer to Senator Beaudoin. I tried to answer his question fully.

Senator Moore: I am sitting here on this, the twentieth anniversary of the Charter of Rights and Freedoms, and I find the story about Mr. Greer to be quite incredible.

Mr. Tyler: We do too.

Senator Moore: I just cannot believe what I am hearing.

I also find incredible what was suggested by Heritage Canada respecting your application for funding. Could you repeat the phrase in your application that you were asked to remove?

Mr. Tyler: I would be delighted. This was in our original application when it was filed by the deadline in December 2001:

Research and assess application of the Official Languages Act to ensure compliance with the regulations by federal government institutions.

Subsequent to the filing of our application for program funding, we were approached by employees of the Department of Canadian Heritage and directed to take that out of our funding application, which we did.

Senator Moore: Had that phrase been included in previous applications?

Mr. Tyler: We have always played a role in ensuring that the federal institutions in the Province of Quebec respect their obligations under the Official Languages Act. It came to us as a huge surprise that this request was made of us.

Senator Moore: That is not what I asked you. I want to know what that phrase in your application in the year before, the year before that, and the year before that?

[Traduction]

La présidente: Monsieur Tyler, avant que vous ne poursuiviez, je devrais peut-être préciser ce que notre comité peut faire et ne pas faire. Le projet de loi S-32 du sénateur Gauthier ne traite pas de la partie VI de la loi.

M. Tyler: C'est le problème.

La présidente: Effectivement, si bien que nous ne pouvons pas approfondir d'autres parties. Nous ne pouvons pas dépasser le cadre de ce projet de loi. C'est ce que le sénateur Beaudoin voulait dire.

M. Tyler: Je le comprends, mais d'après moi, si vous envisagez des modifications qui auront un effet, d'après nous, utile, je crois qu'il s'agit ici d'un exemple de modification qui, à notre avis, serait plus utile que celui que vous examinez.

Le sénateur Beaudoin: Madame la présidente, je ne m'opposerai pas à une autre modification, si nécessaire. Si, après votre témoignage, nous concluons que nous devrions modifier une autre partie de la loi, je serais certainement en faveur.

La présidente: Poursuivez, monsieur Tyler.

M. Tyler: Je n'ai rien d'autre à dire en réponse au sénateur Beaudoin. J'ai essayé de répondre complètement à sa question.

Le sénateur Moore: Nous célébrons aujourd'hui le 20^e anniversaire de la Charte des droits et libertés et l'histoire de M. Greer me paraît tout à fait incroyable.

M. Tyler: C'est notre sentiment également.

Le sénateur Moore: Je ne peux tout simplement pas croire ce que j'entends.

Je trouve également que la proposition de Patrimoine canadien au sujet de votre demande de financement est incroyable. Pourriez-vous répéter la phrase que l'on vous a demandé de retirer de votre demande?

M. Tyler: Avec plaisir. Cette phrase se trouvait dans notre demande initiale au moment où elle a été présentée avant la date limite de décembre 2001:

Évaluer, par le biais de recherches, l'application de la Loi sur les langues officielles, afin de s'assurer du respect des règlements par les institutions fédérales.

Après avoir présenté notre demande de financement, des employés du ministère Patrimoine canadien nous ont dit de supprimer cette phrase de notre demande, ce que nous avons fait.

Le sénateur Moore: Cette phrase figurait-elle dans vos demandes précédentes?

M. Tyler: Notre rôle a toujours été de s'assurer que les institutions fédérales dans la province du Québec respectent leurs obligations en vertu de la Loi sur les langues officielles. Nous avons été très surpris par une telle demande.

Le sénateur Moore: Ce n'est pas ce que je vous ai demandé. Je veux savoir si cette phrase figurait dans votre demande l'année précédente, l'année avant celle-ci, et cetera?

Mr. Tyler: I would have to explain to you that there is a new funding paradigm now — results-based management. Therefore, our funding application was totally transformed. I can tell you that as a matter of fact we were funded before for this very activity.

Senator Moore: Were you funded for that activity?

Mr. Tyler: Correct.

Senator Moore: Who told you — I want names and correspondence tabled — to take that out?

Mr. Tyler: I can tell you that Beverley Caplan of the Montreal office of the Department of Canadian Heritage spoke to Lynn Roy, our Director of Communications, and directed Lynn to remove this from our application.

Senator Moore: Was there an implication that if you did not you would not be successful?

Mr. Tyler: You are probably not aware of the fact that we are the only group in the Province of Quebec that has had our funding cut not once, not twice but three times.

Senator Moore: Was that done by Heritage Canada?

Mr. Tyler: Yes. Therefore, we were sensitive to conducting ourselves in any way that would result in a further cut of our funding, so we took it out when we were so directed.

Senator Moore: You took it out. Was your application then successful?

Mr. Tyler: We have not been advised yet. Our fiscal year started April 1, and we have yet to receive any approval of our application for program funding, even though the fiscal year has already started.

Senator Moore: In the past, when did you receive a response for your application? Was it prior to the commencement of your next fiscal period?

Mr. Tyler: In the past, it has always been a problem. Sometimes it has gone as late as June. One regional association in the Province of Quebec last year, CASA, had to close its doors for two months because of the delay.

Senator Moore: What is going on here? Is someone trying to force you out of business?

Mr. Tyler: It would be unfair to speculate. I can tell you that we are the only group that has been cut — not once or twice, but three times. We are the only group that takes an advocacy position with respect to issues relating to the English-speaking community, in terms of going to court. For example, when the Quebec government failed to implement the health care access plans in accordance with its statutory obligations, it was Alliance Quebec that took it before the courts. Of course, the Quebec government adopted all the plans before we got to the courthouse.

M. Tyler: Il faut que je vous parle d'un nouveau paradigme dans le domaine du financement — la gestion fondée sur les résultats. Par conséquent, notre demande de financement a été complètement remaniée. Je peux vous affirmer que nous avons en fait reçu des fonds pour cette activité dans le passé.

Le sénateur Moore: Vous avez reçu des fonds pour cette activité?

M. Tyler: Exactement.

Le sénateur Moore: Qui vous a dit de retirer cette phrase? Je veux que des noms et des pièces de correspondance soient déposés.

M. Tyler: Je peux vous dire que Beverley Caplan, du bureau montréalais du ministère du Patrimoine canadien, a parlé à Lynn Roy, notre directrice des communications, et a indiqué à Lynn de retirer cette phrase de notre demande.

Le sénateur Moore: Était-il sous-entendu que si vous ne le faisiez pas, vous n'obtiendriez pas le financement demandé?

M. Tyler: Vous ne savez probablement pas que nous sommes le seul groupe de la province du Québec qui a vu son financement touché non seulement une fois, non seulement deux fois, mais trois fois.

Le sénateur Moore: Et cela est le fait de Patrimoine canadien?

M. Tyler: Oui. Par conséquent, nous ne voulions pas que notre financement soit encore réduit, si bien que nous avons retiré cette phrase lorsqu'on nous l'a demandé.

Le sénateur Moore: Vous l'avez retirée. Votre demande a-t-elle été accordée?

M. Tyler: On ne nous en a pas encore informé. Notre exercice a commencé le 1^{er} avril et nous n'avons pas encore reçu d'approbation de notre demande de financement, même si l'exercice a déjà commencé.

Le sénateur Moore: Dans le passé, quand avez-vous reçu une réponse à votre demande? Était-ce avant le début de l'exercice suivant?

M. Tyler: Dans le passé, cela a toujours été un problème. Parfois cela est arrivé pas avant le mois de juin. Une association régionale dans la province du Québec, la CASA, a dû, l'année dernière, fermer ses portes pendant deux mois à cause du retard.

Le sénateur Moore: Que se passe-t-il exactement? Essaie-t-on de vous faire disparaître?

M. Tyler: Il ne serait pas honnête de spéculer. Je peux vous dire que nous sommes le seul groupe dont le financement ait été réduit — pas seulement une ou deux fois, mais trois fois. Nous sommes le seul groupe qui fait de la revendication à propos de questions liées à la communauté anglophone, nous sommes le seul groupe à saisir les tribunaux. Par exemple, lorsque le gouvernement québécois n'a pas mis en oeuvre les plans d'accès aux soins de santé conformément à ses obligations statutaires, c'est Alliance Québec qui a saisi les tribunaux de la question. Bien sûr, le gouvernement québécois a adopté tous les plans avant que les audiences ne débutent.

We see our role as being that of an advocacy group where interests affecting all of the English community are involved. However, we are one regional association among many others. We are the largest. We have 80 per cent of the English-speaking population within our territory.

Senator Moore: You were told to take that phrase out, but that is still part of your mission, which you intend to carry out, I presume.

Mr. Tyler: For me to be here, for example — Mr. Labb   is volunteer leadership — and for us to incur expenses, we must, in this age of due diligence, show at the end of year that we spent the money where we said we would. If this is not in our funding application, we must then raise the money to pay for today from other sources, such as membership and private fundraising.

Senator Moore: Even though this statement of your mission was taken out of your application, you still intend to proceed in that manner; is that correct?

Mr. Tyler: Absolutely. We will just find another way to fund it. We have to continue.

Senator Moore: Are they saying that, if you do anything with respect to ensuring that the Official Languages Act is applied, if you undertake any activity in that vein, any funding necessary for that activity will be cut?

Mr. Tyler: Because they are not giving it to us for that activity, they asked us to take it out.

Senator Moore: However, you are incurring expenses by being here today.

Mr. Tyler: Correct.

Senator Moore: I think this probably falls under the umbrella of the statement you were told to take out.

Mr. Tyler: I would say that it clearly does.

Senator Moore: It looks like it to me.

You are making your application for funding. At the end of the year you submit your report on your activities.

Mr. Tyler: On a quarterly basis we are required to do due diligence; in other words, to show Canadian Heritage that we have spent the money where we said we would.

Senator Moore: If you put in your quarterly report that you were here doing this activity and incurred certain expenses, am I correct in saying that those expenses would not be covered?

Mr. Tyler: We would have to find private funding to cover them. That is right. That is what I am saying.

Senator Moore: That is unbelievable in this country at this time.

Mr. Tyler: We will be happy to document it chapter and verse.

Nous jouons le r  le de groupe de revendication lorsque les int  r  ts touchant l'ensemble de la communaut   anglophone sont en jeu. Toutefois, nous ne sommes qu'une association r  gionale parmi tant d'autres. Nous sommes la plus importante, 80 p. 100 de la population anglophone se trouve sur notre territoire.

Le s  nateur Moore: On vous a dit de retirer cette phrase, mais cela fait toujours partie de votre mission, que vous entendez mener, j'imagine.

Mr. Tyler: Le fait que je suis pr  sent aujourd'hui, par exemple — M. Labb   est un b  n  vole — et que nous avons des frais, nous oblige,    notre ´ poque de diligence raisonnable,    indiquer    la fin de l'ann  e que nous avons d  pens   les fonds comme nous l'avions dit. Si cela ne figure pas dans notre demande de financement, nous devons alors trouver l'argent pour payer pour notre comparution d'aujourd'hui ailleurs, en faisant par exemple appel    nos membres et au secteur priv  .

Le s  nateur Moore: M  me si cet ´ nonc   de mission a   t   retir   de votre demande, vous avez toujours l'intention de poursuivre votre mission, n'est-ce pas?

Mr. Tyler: Absolument. Nous allons simplement trouver une autre fa  on de la financer. Nous devons poursuivre.

Le s  nateur Moore: Vous a-t-on dit que si vous faites quoi que ce soit pour assurer l'application de la Loi sur les langues officielles, si vous menez une activit   dans cette veine, que tout financement n  cessaire pour cette activit   sera supprim  ?

Mr. Tyler: Comme on ne nous donne pas de financement pour cette activit  , on nous a demand   de la retirer.

Le s  nateur Moore: Toutefois, vous supportez des d  penses en   tant pr  sent ici aujourd'hui.

Mr. Tyler: C'est exact.

Le s  nateur Moore: Je crois que cela se rapporte probablement    l'  nonc   que l'on vous a demand   de retirer.

Mr. Tyler: Je r  pondrais que c'est clairement le cas.

Le s  nateur Moore: C'est bien mon impression.

Vous faites une demande de financement. Au bout de l'ann  e, vous pr  sentez un rapport de vos activit  s.

Mr. Tyler: Tous les trimestres, on nous demande de faire preuve de diligence raisonnable; en d'autres termes, nous devons montrer    Patrimoine canadien que nous avons d  pens   les fonds pour les activit  s que nous avons d  clar  es.

Le s  nateur Moore: Si vous indiquez dans votre rapport trimestriel que vous t  moignez ici dans le cadre de cette activit   et que vous supportez certaines d  penses, ai-je raison de dire que ces d  penses ne seraient pas rembours  es?

Mr. Tyler: Nous devrons trouver du financement priv   pour ces d  penses. C'est exact. C'est ce que je dis.

Le s  nateur Moore: C'est incroyable, dans notre pays et    notre ´ poque.

Mr. Tyler: Nous nous ferons un plaisir de le documenter.

Senator Moore: I have heard enough.

The Chairman: Senator Moore, I would point out that this committee does pay the expenses of witnesses who appear before it, but only one in each group.

Senator Moore: That is not the issue or the point, but I appreciate your comment.

Senator Gauthier: The Quebec Community Group Network...

[Translation]

Senator Gauthier: Are you familiar with the Quebec Community Group Network?

Mr. Tyler: Very much so.

Senator Gauthier: Are you a member of this organization?

Mr. Tyler: We are members, like all members who receive funding from Heritage Canada.

Senator Gauthier: Does the Network serves as the umbrella organization for Quebec anglophones?

Mr. Tyler: In the case of Alliance Quebec, the President is the organization's spokesperson on the subject of funding. No one else can speak for the members of Alliance Quebec, except for the President or the person designated by our Board of Directors. When Mr. Maynard addressed the committee in his capacity of President of the Quebec Community Group Network, he was certainly not speaking for us.

Senator Gauthier: Was he speaking for the Quebec Community Group Network?

Mr. Tyler: We have not given him any kind of mandate to speak on our behalf. He has a mandate to negotiate funding with Heritage Canada.

[English]

The amendment that I propose in Bill S-32 to the Official Languages Act was supported by Mr. Maynard. Do you not support it?

Mr. Tyler: I do. It is in the right direction.

Senator Gauthier: Your first comment was that it was ineffective. What do you mean by "ineffective?"

Mr. Tyler: It is a step in the right direction. I agree with Senator Beaudoin's characterization that it does move in the direction of executory rather than purely declaratory affirmation. It is not meant to be a criticism. We are a lobby group. We are here to make "revendications," and one of the revendications that we are making is that we feel that other amendments would be more effective in terms of helping members of official minority communities on the ground.

Senator Gauthier: I think we all agree with you that this is not a perfect bill. It could have more of an omnibus approach. If we amended the act to include Part VII , Part VI, into the...

Le sénateur Moore: J'en ai assez entendu.

La présidente: Sénateur Moore, je soulignerais que notre comité rembourse les dépenses des témoins qui comparaissent devant lui, mais à raison d'un représentant par groupe.

Le sénateur Moore: Là n'est pas la question, mais je vous remercie de cette observation.

Le sénateur Gauthier: Le Quebec Community Group Network...

[Français]

Le sénateur Gauthier: Vous connaissez le Quebec Community Group Network?

M. Tyler: Très bien.

Le sénateur Gauthier: Vous êtes membre de cette organisation?

M. Tyler: Nous sommes membres, comme tous les membres qui reçoivent de l'argent de Patrimoine Canada.

Le sénateur Gauthier: Est-ce l'organisation «parapluie» des anglophones au Québec?

M. Tyler: On prétend que chez Alliance Québec, c'est le président qui est porte-parole, en ce qui a trait aux subventions. Il n'y a personne d'autre qui peut parler pour les membres d'Alliance Québec, sauf le président ou une personne désignée par notre conseil d'administration. Quand M. Maynard est venu vous voir à titre de président du Quebec Community Group Network, il ne parlait certainement pas pour nous.

Le sénateur Gauthier: Parlait-il au nom du Quebec Community Group Network?

M. Tyler: Il n'a pas de mandat de notre part. Il a le mandat d'aller négocier avec Patrimoine Canada pour des subventions, mais il n'a certainement pas le mandat de parler en notre nom.

[Traduction]

La modification que je propose à la Loi sur les langues officielles par le biais du projet de loi S-32 est appuyée par M. Maynard. Ne l'appuyez-vous pas?

M. Tyler: Si, c'est un pas dans la bonne direction.

Le sénateur Gauthier: Vous avez dit pour commencer qu'elle était inefficace. Que voulez-vous dire par cela?

M. Tyler: C'est un pas dans la bonne direction. Je conviens avec le sénateur Beaudoin qu'elle va dans la direction d'une affirmation exécutoire plutôt que purement déclaratoire. Ce n'est pas une critique de ma part. Nous sommes un groupe de pression et nous faisons des revendications, l'une d'elles étant que, selon nous, d'autres modifications seraient plus efficaces pour aider les membres des minorités de langues officielles sur le terrain.

Le sénateur Gauthier: Je crois que nous sommes tous d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas un projet de loi parfait. Il aurait pu être un projet omnibus. Si nous modifions la loi pour englober la partie VII, la partie VI, dans...

[Translation]

The aim was to make the legislation more executory. Some witnesses, although not Mr. Maynard or yourself, were critical of the proposal, citing that it would make the provision subject to greater judicial control. Do you understand what I am saying?

Mr. Tyler: Very clearly. Senator Rivest expressed a similar concern.

Senator Gauthier: Section 15 of the Charter which provides for equality before and under the law has had an impact since 1997. In recent years, there have been 2,500 court challenges associated with section 15, 15(1) and 15(2), and approximately 20 challenges related to section 23 and education rights. However, you do not wish to address that issue.

Mr. Tyler: Not before this committee.

Senator Gauthier: Approximately 10 cases pertain to section 16, but none to section 41, because it is not subject to the jurisdiction of the court. I agree with you in so far as Part VI is concerned. Currently, if you avail yourself of the services of the Commissioner of Official Languages, you cannot bring your grievance before the courts. However, you can take the matter before the Federal Court, pursuant to section 18 of the Federal Court Act.

[English]

It takes a lot of cash and good lawyers to do it. None of us, neither you nor us — and when I say “us” I talk about the English-speaking minority of Quebec — has the means to do that. It would be too expensive.

Mr. Tyler: I agree.

Senator Gauthier: All I am trying to do with my proposal is to make the Official Languages Act executory in terms of its policy. Part VII establishes the government's policy, its commitment, and Parts VI and Part VII have the same, or nearly the same, wording.

Mr. Tyler: Yes.

Senator Gauthier: Part VI reads: “The Government of Canada is committed to ensuring...”; and Part VII reads: “The Government of Canada is committed to...”

It is committed to many things, except that it fails to respect that commitment, in my opinion. I was trying to put a bit of a twist in here to indicate, “You must exercise this obligation.”

I was here in 1988, when the law was amended and the new act was introduced. I heard the minister responsible for that act tell me clearly in both official languages...

[Translation]

The act imposes certain obligations on the government. I felt the interpretation was justified, but such was not the case. A few weeks later, the Minister of Justice appeared before a Senate committee and stated that section 41 of Part VII did not impose

[Français]

C'était pour rendre cela plus judiciable. La critique que j'ai entendue de certains témoins, pas de vous ni de M. Maynard, est que cela augmenterait la judiciarisation. Savez-vous ce que je veux dire?

M. Tyler: Très bien. C'était la crainte que le sénateur Rivest a exprimée.

Le sénateur Gauthier: Depuis 1997, l'article 15 de la Charte traitant de l'égalité a pris effet. Il y a eu 2 500 causes dans les dernières années reliées aux articles 15, 15(1) et 15(2). Il y a eu environ une vingtaine de causes reliées à l'article 23 en ce qui concerne l'éducation, mais vous ne voulez pas toucher à cela.

Mr. Tyler: Pas devant vous.

Le sénateur Gauthier: Il y a eu environ une dizaine de causes reliées à l'article 16, mais aucune concernant l'article 41 parce que ce n'est pas judiciable. Je suis d'accord avec vous. La partie VI n'est pas judiciable. À présent, si vous utilisez les services de la commissaire aux langues officielles, vous ne pouvez pas aller devant les tribunaux avec cela, mais vous pouvez aller devant la Cour fédérale, parce que l'article 18 de la Cour fédérale le permet.

[Traduction]

Il faut beaucoup d'argent et de bons avocats. Aucun de nous, que ce soit vous ou nous — lorsque je dis «nous», je veux parler de la minorité anglophone du Québec — a les moyens de procéder de la sorte. Ce serait trop coûteux.

Mr. Tyler: Je suis d'accord.

Le sénateur Gauthier: Ma proposition vise essentiellement à rendre la Loi sur les langues officielles exécutoire en ce qui a trait à sa politique. La partie VII établit la politique du gouvernement, son engagement, et la partie VI et la partie VII ont le même libellé, ou pratiquement le même.

Mr. Tyler: Effectivement.

Le sénateur Gauthier: À la partie VI, on peut lire ce qui suit: «Le gouvernement fédéral s'engage à veiller...»; et à la partie VII: «Le gouvernement fédéral s'engage à...»

Il s'engage à beaucoup de choses, sauf qu'il omet de respecter cet engagement, à mon avis. Ce que je cherche à ajouter ici, c'est: «vous devez remplir cette obligation.»

J'étais ici en 1988, lorsque la loi a été modifiée et la nouvelle loi présentée. J'ai entendu le ministre responsable de cette loi me dire clairement dans les deux langues officielles...

[Français]

La loi crée des obligations pour le gouvernement. J'avais cru que l'interprétation était justifiée, mais ce n'était pas le cas. Quelques semaines après, le ministre de la Justice est venu témoigner devant un comité du Sénat et il a dit que l'article 41 de

obligations in the usual sense of the word. Rather, it establishes certain commitments on the part of the government, and is more declaratory than executory in nature. That is what the minister said.

Since then, every single Minister of Justice has repeated the same thing. I did everything I could. I brought the matter before the Federal and Supreme Courts. My arguments were dismissed by both institutions. I concluded that if there was no possible way of interpreting the legislation to make it executory, then a political solution had to be found. I proposed a very simple amendment. The wording is not much different from that of the original provision. All I am doing is making it clearer and more explicit. The government has some serious obligations. I misunderstood you when you said the proposed amendment was ineffective. I just may take your suggestions for improving the bill under advisement.

[English]

Perhaps, with your help, we can make it better with your help, but I cannot do it alone.

[Translation]

Mr. Tyler: That is the reason why we are here. I did not want to give you the impression that we disagreed completely with your motivation and reasons for moving forward with this amendment. Your intentions are laudable and we will stand by you 100 per cent. We merely wanted to share with you some observations and to suggest some possible amendments.

Senator Gauthier: If you want to talk about equitable representation, I am more than willing to discuss the subject. I have been involved in this issue for many years. Equitable representation has been a problem in Western Canada, with less than 1 per cent of francophone Canadians employed in the federal public service. Problems have also surfaced in Quebec. I have been saying this for years, but there have been no tangible changes. Right now, equitable representation is a problem in every part of the country, including Ontario, with the exception of the National Capital Region. The situation in Montreal is disastrous. Earlier, you quoted the representation level as being at 5 per cent. I think the representation rate for anglophones is even lower in that region.

Mr. Tyler: I was merely quoting the commissioner's report which talks about a participation rate of 5 per cent in federal departments, not participation in all federal institutions.

Senator Gauthier: These figures are available upon request from Treasury Board. We can send you a copy of this information tomorrow morning.

Mr. Tyler: I assume the commissioner has access to the same documents.

Senator Gauthier: Yes, but she is always a year behind. We can get that information to you tomorrow.

la partie VII ne crée pas d'obligations dans le sens que vous le comprenez. C'est un engagement du fédéral, mais il est plutôt déclaratoire qu'exécutoire. C'est ce qu'il a dit.

Depuis ce temps, tous les ministres de la justice ont répété cette même proposition. J'ai fait ce que j'ai pu. Je suis allé devant les tribunaux au niveau fédéral et à la Cour suprême. On ne m'a pas entendu. Je me suis fait débouter aux deux endroits. Je me suis dit que s'il n'y avait pas moyen de faire interpréter la loi de façon généreuse et exécutoire, on devait chercher une solution politique. J'ai apporté un amendement très simple. Le libellé n'est pas tellement différent de l'original. Je ne fais que le rendre un peu plus clair et explicite. Le gouvernement a des obligations sérieuses. J'ai mal compris lorsque vous avez dit que c'était inefficace. Je vais peut-être prendre en compte vos avis pour améliorer ou bonifier le projet de loi.

[Traduction]

Peut-être, avec votre aide, pouvons-nous l'améliorer, mais je ne peux le faire seul.

[Français]

M. Tyler: C'est pour cette raison que nous sommes ici. Je ne voulais pas vous donner l'impression que nous n'étions pas d'accord à 100 p. 100 avec l'esprit qui vous motive et la raison pour laquelle vous avez décidé d'aller de l'avant avec cet amendement. L'intention est tout à fait louable et nous allons vous appuyer à 100 p. 100. On voulait quand même de vous faire part de quelques observations et de d'autres possibilités d'amendements.

Le sénateur Gauthier: Monsieur Tyler, si vous voulez parler de représentation équitable, je peux vous en parler. J'ai été impliqué dans le dossier pendant des années. Dans l'Ouest, on a des problèmes de représentation équitable, avec moins de 1 p. 100 des Canadiens d'expression française dans la fonction publique. On a des problèmes au Québec. Cela fait des années que je le répète, mais sans aucun résultat tangible. On a des problèmes de représentation équitable à travers tout le pays à l'heure actuelle. En Ontario, c'est la même chose, à l'exception de la capitale nationale. La situation à Montréal est épouvantable. Vous avez mentionné 5 p. 100 tout à l'heure. Je crois que c'est moins que cela en ce qui a trait à la représentation des anglophones dans cette région.

M. Tyler: Je cite tout simplement le rapport de la commissaire où elle parle de 5 p. 100 dans les départements et non dans l'ensemble des institutions fédérales.

Le sénateur Gauthier: Ce sont des chiffres qui peuvent être obtenus du Conseil du Trésor quand on le veut. Nous pouvons vous en envoyer une copie demain matin.

M. Tyler: Je présume que la commissaire a accès aux mêmes documents.

Le sénateur Gauthier: Oui, mais elle est toujours un an en retard, et vous, c'est pour demain.

[English]

We expressed concerns about the overall under-representation of Anglophones in federal departments and agencies in Quebec which currently stands at approximately 5 per cent.

[Translation]

I believe it is on page 19 of her report.

[English]

Senator Gauthier: I understand, and I sympathize with you. I am saying that you are taking this out of context. The Chair made it clear to you that we cannot start talking about Part VI and its difficulties regarding equitable representation. We are talking about Part VII and section 41. I am an ordinary Parliamentarian. I cannot present a global, comprehensive bill. I am not the government. I am hoping that, with your comments and those of other witnesses, the government will get the message and will come forward with an amendment that will be reflective of not only your comments, but also those made by the others in this room. That is my hope.

Mr. Tyler: That is presumably the goal of the process.

The Chairman: Thank you, Senator Gauthier.

Senator Joyal: Welcome, Mr. Tyler. I apologize for not having been in attendance for the first part of your presentation. I was speaking on the debate on the twentieth anniversary of the Charter.

I had the opportunity to read reports of various initiatives that you have undertaken, either personally or on behalf of groups, in respect of linguistic rights in Quebec. How many court cases are you involved in presently?

Mr. Tyler: I would have to divide it up into various sectors. I can tell you that we have seven cases now pending before the Quebec Court of Appeal dealing with the issue of education. We have an application for leave to appeal to the Supreme Court in the question of commercial signage, outdoor signs. We have cases involving Web sites. In the Province of Quebec, the Charter of the French Language imposes the use of French on the Web. That will be rendered on May 23 of this year. I am sure I am missing some.

We have a number of cases in development. We have a case involving the language of work provisions in the Charter of the French Language. We represent a group of francophone parents, eight families involving 20 children, who are seeking access to English schools not based on the Canadian Charter but on the Quebec Charter of Rights and Freedoms. That is more or less a rapid survey of our cases.

Senator Joyal: I understand from the list that most of those cases deal with provincial legislation and not federal legislation.

[Traduction]

Nous avons exprimé des préoccupations au sujet de la sous-représentation globale des anglophones dans les ministères et organismes fédéraux au Québec, puisqu'ils représentent actuellement environ 5 p. 100 des fonctionnaires.

[Français]

C'est à la page 19 de son rapport.

[Traduction]

Le sénateur Gauthier: Je le comprends et je vous comprends. Tout ce que je dis, c'est que vous le présentez hors contexte. La présidente vous a dit clairement que nous ne pouvons pas commencer à débattre de la partie VI et de ses lacunes à propos de la représentation équitable. Nous parlons de la partie VII et de l'article 41. Je suis un parlementaire ordinaire et je ne peux pas présenter un projet de loi global, complet. Je ne suis pas le gouvernement. J'espère qu'avec vos observations et celles d'autres témoins, le gouvernement comprendra et présentera une modification qui reflétera non seulement vos observations, mais aussi celles faites par d'autres dans cette salle. C'est ce que j'espère.

Mr. Tyler: Il s'agit, nous le présumons, de l'objet du processus.

La présidente: Merci, sénateur Gauthier.

Le sénateur Joyal: Bienvenue, monsieur Tyler. Veuillez m'excuser de ne pas avoir assisté à la première partie de votre exposé. Je prenais part aux débats sur le vingtième anniversaire de la Charte.

J'ai eu l'occasion de lire des rapports des diverses initiatives que vous avez entreprises, personnellement ou au nom de groupes, à propos des droits linguistiques au Québec. À combien d'affaires judiciaires êtes-vous partie actuellement?

Mr. Tyler: Je dois les répartir en plusieurs secteurs. Je peux vous dire que nous avons sept causes en instance devant la Cour d'appel du Québec, qui traitent de la question de l'éducation. Nous avons une requête en autorisation d'appel présentée à la Cour suprême au sujet de la question de l'affichage commercial, de l'affichage extérieur. Nous avons des affaires relatives à des sites Web. Dans la province du Québec, la Charte de la langue française impose l'utilisation du français sur le Web. Une décision sera rendue le 23 mai prochain. Je suis sûr que j'en oublie quelques-unes.

Nous avons plusieurs affaires en cours comme celles relatives aux dispositions de la Charte de la langue française sur la langue du travail. Nous représentons un groupe de parents francophones, huit familles regroupant 20 enfants, qui souhaitent avoir accès à l'école anglaise, non pas en vertu de la Charte canadienne, mais en vertu de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Il s'agit d'un aperçu plus ou moins rapide de nos affaires.

Le sénateur Joyal: Si je comprends bien d'après cette liste, la plupart de ces affaires traitent de la législation provinciale et non de la législation fédérale.

Mr. Tyler: Correct, which is why, in my introductory comments, I said that I wanted to concentrate on areas of federal jurisdiction, particularly the Official Languages Act, because that is what the amendment that Senator Gauthier has proposed involves. I limited myself in my presentation to that.

Senator Joyal: I understand. Have you been involved in the past in litigation or involving the Official Languages Act or the Canadian Charter on section 16 in relation to the federal government? I am putting aside section 23.

Mr. Tyler: Of course. We always raise linguistic duality in our cases. I would cite the example of the business called "The Lion and the Walrus" in Knowlton, an area which is equal English and French. As you know, the law in Quebec provides for marked predominance, so that French must be twice the size of all other languages combined.

It is frustrating because, in almost every case, we made applications for funding to the Court Challenges Program and, with the exception of litigation involving section 23 and access to English schools, we have been refused in every single case by the Court Challenges Program.

Senator Joyal: If I understand, your alleged rights are under the Charter, not under the Official Languages Act.

Mr. Tyler: Yes. I am familiar with the jurisprudence and the incredible step forward that the Supreme Court took when they repudiated the previously restrictive interpretation of language rights and said that language rights, in all cases, must be interpreted and applied in such a way as to foster the development and vitality of official language minorities.

Senator Joyal: In relation to this act, as the chair mentioned, we have a term of reference from the Senate that deals specifically with section 41, which Senator Gauthier seeks to amend. In your evaluation of the act, what are the essential weaknesses in it as they affect your practise on a daily basis? It was adopted, as Senator Gauthier said, in 1987, but going back to 1969, in your practise of the act on a daily basis, what do you see as the main priority for change? In other words, in the context of the various provisions of this act, if, as Senator Gauthier mentioned, the government would be receptive to the idea of doing a re-evaluation of the act after so many years of implementation, what are the essential elements that should be addressed?

Mr. Tyler: I mentioned two when you were not in the room, but since you asked me the question, I will repeat those. There should be some recourse for a violation of Part VI of the act dealing with federal participation. Right now, all that the commissioner herself can do is report to the Treasury Board, report to the Governor in Council, and report to Parliament. She, herself, cannot even go to the Federal Court. There must be recourse.

M. Tyler: C'est exact et c'est la raison pour laquelle, dans mon introduction, j'ai dit que je souhaitais me concentrer sur des domaines de compétence fédérale, la Loi sur les langues officielles en particulier, parce que c'est ce que vise la modification proposée par le sénateur Gauthier.

Le sénateur Joyal: Je le comprends. Avez-vous déjà dans le passé saisi les tribunaux au sujet de la Loi sur les langues officielles ou de l'article 16 de la Charte canadienne à propos du gouvernement fédéral? Je mets de côté l'article 23.

M. Tylor: Bien sûr. Nous soulevons toujours la question de la dualité linguistique dans nos affaires. Je citerais l'exemple du commerce dénommé «The Lion and the Walrus» à Knowlton, région où le pourcentage de la population anglophone correspond à celui de la population francophone. Comme vous le savez, la loi au Québec prévoit une prédominance marquée si bien que l'affichage en français doit être deux fois plus gros que l'affichage de toutes les autres langues combinées.

C'est frustrant parce que, presque toujours, nous avons présenté des demandes de financement au Programme de contestations judiciaires et, à l'exception de litiges portant sur l'article 3 et l'accès aux écoles anglaises, nous avons systématiquement essuyé un refus du Programme de contestations judiciaires.

Le sénateur Joyal: Si je comprends bien, vos présumés droits sont prévus par la Charte et non pas par la Loi sur les langues officielles?

M. Tyler: Oui. Je connais bien la jurisprudence et l'incroyable pas vers l'avant qu'a fait la Cour suprême lorsqu'elle a répudié l'interprétation auparavant restrictive des droits linguistiques et a dit que ces droits, dans tous les cas, doivent être interprétés et appliqués de manière à favoriser le développement et la vitalité des minorités de langue officielle.

Le sénateur Joyal: À propos de cette loi, comme l'a mentionné le président, le Sénat nous a attribué une compétence qui se rapporte spécifiquement à l'article 41, que le sénateur Gauthier cherche à modifier. Selon votre évaluation de la loi, quels en sont les points faibles essentiels qui ont une incidence sur votre pratique, quotidiennement? Elle a été adoptée, comme l'a dit le sénateur Gauthier, en 1987, mais si on va jusqu'en 1969, dans vos activités quotidiennes d'application de la loi, quel changement est, à votre avis, prioritaire? Autrement dit, dans le contexte des diverses dispositions de cette loi, si, comme l'a mentionné le sénateur Gauthier, le gouvernement était favorable à la perspective d'une réévaluation de la loi après tant d'années d'application, quels sont les éléments essentiels qui devraient être réexaminés?

M. Tyler: J'en ai cité deux lorsque vous n'étiez pas là, mais puisque vous me posez la question, je peux les répéter. Il devrait y avoir un recours pour une infraction à la Partie VI de la loi qui se rapporte à la participation du gouvernement fédéral. Actuellement, tout ce que la commissaire peut faire elle-même, c'est présenter un rapport au Conseil du Trésor, au gouverneur en conseil et au Parlement. Elle ne peut même pas, elle-même, s'adresser au tribunal fédéral. Il faut qu'il y ait un recours.

The statistics complied by the Office of the Commissioner of Official Languages show that the percentage of anglophones was, to use his word, “regrettable” in 1987 and 15 years later, it has only gotten worse.

If the federal government, through political will from the top down, will not do anything about it, then by providing a recourse to people like Alan Greer and to organizations like ours, we could go to the courts. We could take the obligations in Part VI and have the Federal Court define them and impose affirmative action programs where necessary, much like the conclusions in the report of the commissioner in the complaint Alliance Quebec made, as follows: By a specific date, develop a three-year action plan with measurable indicators and strict time frames to increase anglophone participation at all levels in the organization of the Montreal region for the period 2002 to 2005.

If I could go to the Federal Court and say, “Judge, this is the conclusion. Order the Canada Post Corporation to do this,” we might get somewhere. However, right now, all that the commissioner can do is report, tell us that the investigation is ongoing, and then report some more. We have received many reports. Quite frankly, we think it is time to move on and make some changes on the ground because, if you look at the trends, the situation will only worsen.

Senator Joyal: Since you have so often been a petitioner in Canada, in the broadest sense, provincial and federal, how do you assess the conclusion of the Supreme Court, that francophones in Canada are a minority, and that the court recognizes that might entail initiatives that hurt the principles of a “free and democratic society”? Of course, the sign legislation is one example of such an initiative, and the Supreme Court has spoken on it in previous cases, as you know. What is your evaluation of the balancing of that, and that, I would say, applies *mutatis mutandis* to the anglophone community in Quebec? How would you define the appreciation of the court on that?

Mr. Tyler: There is one thing that I do not think the Supreme Court did say. In *The Lyon and the Walrus* case, the current Supreme Court may, if it decides to hear us, have an opportunity to clarify what the court meant in 1988 when it talked about this range of options between marked predominance and joint views. That reference to marked predominance was made in *obiter*. It was not part of the rationale of the court. Much has been said about that, and I could spend three hours answering you, but I will try to be concise.

If, indeed, the Supreme Court is interpreted to have said in 1988 that the Charter rights of Canadians living in Quebec can be restricted to a greater degree than the Charter rights of Canadians

Les statistiques qu'a compilées le Bureau du commissaire des langues officielles montrent que le pourcentage d'anglophone était, selon ses termes, «regrettable» en 1987 et, 15 ans plus tard, la situation est encore pire.

Si le gouvernement fédéral, des plus hautes sphères aux plus basses, ne fait pas preuve de volonté politique et ne fait rien à ce sujet, alors, en prévoyant une mesure de recours pour les gens comme Alan Greer et les organisations comme la nôtre, nous pourrions au moins nous adresser à des tribunaux. Nous pourrions prendre les obligations prévues à la partie VI et demander au tribunal fédéral de les définir et d'imposer des programmes d'action positive selon les besoins, comme le propose la commissaire dans son rapport relativement à la plainte d'Alliance Québec. D'après elle, d'ici à une date spécifique, il faut formuler un plan d'action triennal avec des indicateurs mesurables et des délais rigoureux pour accroître la participation des anglophones à tous les niveaux de l'organisation de la région de Montréal pour la période de 2002 à 2005.

Si je pouvais aller devant le Tribunal fédéral et dire: «Monsieur le juge, c'est ce qu'elle a conclu. Ordonnez à la Société canadienne des postes de faire ceci», peut-être irions-nous quelque part. Cependant, actuellement, tout ce que peut faire la commissaire, c'est présenter un rapport, nous dire que l'enquête est en cours, et présenter d'autres rapports. Nous avons reçu de nombreux rapports. Très franchement, nous pensons qu'il est grand temps d'agir et d'apporter des changements sur le terrain, parce que, si vous regardez les tendances, la situation ne fera que s'aggraver.

Le sénateur Joyal: Puisque vous avez si souvent été pétitionnaire au Canada, dans le sens le plus large, aux niveaux provincial et fédéral, que diriez-vous de la conclusion de la Cour suprême, selon laquelle les francophones du Canada sont en minorité et que le tribunal reconnaît que cela pourrait justifier des initiatives contraires aux principes d'une «société libre et démocratique»? Bien entendu, la Loi sur l'affichage est un exemple de ce genre d'initiative et la Cour suprême s'est prononcée sur le sujet auparavant, comme vous le savez. Comment envisagez-vous le moyen d'équilibrer tout ceci et ce qui, dirais-je, s'applique *mutatis mutandis* à la communauté anglophone du Québec? Comment définiriez-vous le point de vue du tribunal sur le sujet?

M. Tyler: Il y a une chose qu'il ne me semble pas que la Cour suprême ait dit. Dans l'affaire *Lyon and the Walrus*, la Cour suprême actuelle aurait, si elle décide de nous entendre, l'occasion de clarifier ce qu'elle a voulu dire en 1988 lorsqu'elle a parlé de cet éventail de possibilités entre la prédominance marquée et les points de vue communs. Cette référence à la prédominance marquée a été une remarque incidente. Elle ne s'intégrait pas au raisonnement du tribunal. Il en a beaucoup été question, et je pourrais passer trois heures à vous répondre, mais j'essaierai d'être bref.

Si, de fait, l'interprétation qui est faite ce qu'a dit la Cour suprême en 1988 est que les droits prévus dans la Charte des Canadiens qui vivent au Québec peuvent être limités dans une

living elsewhere, then that decision must be repudiated because it is inconsistent with our treaty obligations.

We presented evidence in court. There is not a liberal democratic country in the planet with our treaty obligations, an enshrined Charter of Rights that requires the official or national language be twice the size of all other languages combined. It is absurd, ridiculous and an embarrassment to us all, in my view. It would be simple to have a solution, which would meet the requirements of the vast majority of Quebecers, and that is to say require French on outside signs, because of the consideration of the visage linguistique, but allow other languages of equal size to be present. Otherwise, we will have a ridiculous situation. Montreal will have the only Chinatown on the planet that is not Chinese.

There is a way of accounting for the fact that we do have, in the province of Quebec, the only jurisdiction in the continent with a francophone majority. It represents two per cent of the population of the continent as a whole, and we will always require language legislation in the province of Quebec.

Having said that, the question is this: What kind of legislation must we have? There are solutions staring us in the face. I just mentioned one with respect to signs.

With respect to schools, we should require citizenship. In other words, an immigrant that comes to Montreal or anywhere in Quebec who wants to immigrate to this country, and the province of Quebec in particular, knowing the rules, until such time as the children are landed immigrants, will send them to a French school. Once they are landed immigrants, is it not the hallmark of a liberal, democratic country to treat its citizens identically and convey to them the same rights and obligations and duties? Yet, in the province of Quebec, we seem to have allowed, in our intellectual discourse, for the possibility that Quebec is somehow different, and I have had judges —

Senator Rivest: Distinct.

Mr. Tyler: I think I have heard that word. However, distinction and particularity cannot be used as a justification for human rights violations. You cannot live in the province of Quebec as long as I have — I have spent my whole life there with the exception of a few years — without understanding that Quebec is different from other provinces, but that does not mean the Charter rights can be enjoyed differently; otherwise, we have Animal Farm rights where some Canadians enjoy all of their Charter rights and equal protection, but because we are English Canadians in Quebec, Gwen Simpson and Wally Hoffman can be prosecuted for having Canada's two official languages on a sign. To me, that is an embarrassment to all Canadians. It is time we changed that.

plus large mesure que ceux des Canadiens qui vivent ailleurs, alors, cette décision doit être répudiée parce qu'elle n'est pas conforme à nos obligations découlant des traités.

Nous avons présenté des preuves devant le tribunal. Pas un seul pays démocratique libéral du globe qui ait nos obligations découlant des traités et enchaînées dans la Charte des droits n'exige que la langue officielle ou nationale prenne deux fois plus de place que toutes les autres langues mises ensemble. C'est absurde, ridicule et humiliant pour nous tous, à mon avis. Il y aurait une solution simple, qui répondrait aux besoins de la vaste majorité des Québécois, et ce serait d'exiger le français sur les affiches extérieures, par respect pour le visage linguistique, mais de permettre des affiches de dimensions égales en d'autres langues. Autrement, nous nous retrouverons dans une situation ridicule. Montréal aura le seul Chinatown de la planète qui ne soit pas chinois.

Il y a un moyen de justifier le fait que nous avons effectivement, au Québec, la seule administration publique du continent avec une majorité francophone. Elle représente 2 p. 100 de la population du continent dans son ensemble et nous aurons toujours besoin de lois sur les langues au Québec.

Ceci étant dit, la question qui se pose est la suivante: quel genre de loi nous faut-il? Il y a des solutions qui sautent aux yeux. Je viens d'en citer une, au sujet de l'affichage.

En ce qui concerne les écoles, nous devrions exiger la citoyenneté. Autrement dit, un immigrant qui vient à Montréal ou n'importe où ailleurs au Québec, qui veut immigrer au pays, et au Québec en particulier, conscient des règles, jusqu'à ce que les enfants aient le statut d'immigrant reçu, devra les envoyer à l'école française. Une fois qu'ils sont immigrants reçus, n'est-ce pas la marque d'un pays libéral et démocratique que de traiter tous ses citoyens sur le même pied et de leur accorder les mêmes droits et leur imposer les mêmes obligations et devoirs? Pourtant, au Québec, nous semblons avoir permis, dans notre discours intellectuel, que le Québec soit différent en quelque sorte, et j'ai eu des juges...

Le sénateur Rivest: Distinct.

M. Tyler: Je pense avoir entendu ce terme. Cependant, la distinction et la particularité ne peuvent excuser la violation des droits de la personne. Vous ne pouvez pas vivre au Québec aussi longtemps que j'y ai vécu — j'y ai vécu toute ma vie, à l'exception de quelques années — sans comprendre que le Québec est différent des autres provinces, mais cela ne signifie pas que la Charte canadienne des droits y ait un sens différent; autrement, nous avons des droits, comme dans La ferme des animaux de George Orwell, qui font que certains Canadiens jouissent de tous leurs droits prévus par la Charte et d'une protection égale, mais parce que nous sommes des Canadiens anglophones au Québec, Gwen Simpson et Wally Hoffman peuvent être poursuivis pour avoir posé une affiche dans les deux langues officielles du Canada. À mon avis, c'est humiliant pour tous les Canadiens. Il est temps de changer cela.

Senator Fraser: There are two areas I would like to explore with you. What proportion of total funding for Anglo groups in Quebec — and by “total,” I include ministerial special authorizations — goes to Alliance Quebec?

Mr. Tyler: I want to make sure I understand your question.

Senator Fraser: I am referring to all the dollars that go from the federal government to Anglo groups of any kind.

Mr. Tyler: I can only give you an answer based on the envelope that we get in the context of the official minority language programs.

We received last year — we do not know what our funding will be this year — \$634,000. The envelope to the Quebec Community Group Network is, I believe, \$2.5 million, but I can check that for you to make sure I am not giving you the wrong figure. That what I believe it is.

Senator Fraser: Did your \$634,000 come out of that?

Mr. Tyler: Yes.

Senator Fraser: Did you not receive an extra grant?

Mr. Tyler: Not in this fiscal year. In the last fiscal year, the previous president, after another budget cut, was able to negotiate \$300,000 for a separate, one-time only, non-recurring project. We had to absorb a \$300,000 loss in the last 12 months of our fiscal year ending March 31.

Senator Fraser: Alliance Quebec’s membership is complicated. How many paid-up individual members do you have?

Mr. Tyler: As we speak, and we are at our most hectic time, we have annual general meetings at all of our chapter levels and membership boosts considerably. However, when I was elected as interim president in August, we had 2400 members.

Senator Fraser: How would that compare with the situation of five years ago?

Mr. Tyler: Five years ago it would have been about the same, but there was a time in the heyday of Alliance Quebec, in the 1980s, when our membership was as high as 18,000 or 19,000. We had 25 employees with a budget of \$2.5 million. That was when Alliance Quebec enjoyed the status of being an umbrella group, and that has been superseded by the Quebec Community Group Network.

Senator Fraser: Do you still have, in addition to individual members, group members?

Mr. Tyler: We have strategic alliances and we have been basically forced, by history and by the preference of Canadian Heritage, to fund the QCGN. We have decided to restrict our statement of membership to our individual, personal, paid-up members, so that now we are at 3400. Since I was

La sénatrice Fraser: Il y a deux domaines que j’aimerais explorer avec vous. Quelle proportion du financement total des groupes anglophones au Québec — et par «total», j’englobe les autorisations spéciales ministérielles — va à Alliance Québec?

M. Tyler: Je voudrais m’assurer de bien comprendre votre question.

La sénatrice Fraser: Je parle de tout l’argent que verse le gouvernement fédéral aux groupes anglophones de toutes sortes.

M. Tyler: Je ne peux vous répondre que d’après l’enveloppe que nous recevons dans le contexte des programmes visant les minorités de langue officielle.

Nous avons reçu l’année dernière — nous ne savons pas ce que ce sera cette année — 634 000 \$. L’enveloppe du Quebec Community Group Network est, je crois, de 2,5 millions de dollars, mais je peux le vérifier pour m’assurer de ne pas vous induire en erreur. C’est ce qu’il me semble.

La sénatrice Fraser: Est-ce que vos 634 000 \$ viennent de cette enveloppe?

M. Tyler: Oui.

La sénatrice Fraser: Avez-vous reçu une subvention supplémentaire?

M. Tyler: Non, pas pour cet exercice-ci. L’année dernière, l’ancien président, après une autre coupure du budget, a pu négocier 300 000 \$ pour un projet distinct et non récurrent. Nous avions dû absorber une perte de 300 000 \$ dans les 12 derniers mois de notre exercice financier se terminant le 31 mars.

La sénatrice Fraser: L’adhésion à Alliance Québec est compliquée. Combien de membres cotisants avez-vous?

M. Tyler: Au moment où nous parlons, et c’est la période la plus mouvementée pour nous, nous avons des réunions annuelles générales de toutes nos sections régionales, et cela favorise une montée en flèche du nombre de nos membres. Cependant, lorsque j’ai été élu président intérimaire, en août, nous avions 2 400 membres.

La sénatrice Fraser: Comment cela se compare-t-il à la situation d’il y a cinq ans?

M. Tyler: Il y a cinq ans, c’aurait été à peu près la même chose, mais il y a une époque, l’époque bénie d’Alliance Québec, pendant les années 80, où nous avions quelque chose comme 18 000 ou 19 000 membres. Nous avions 25 employés et un budget de 2,5 millions de dollars. C’est à la même époque qu’Alliance Québec avait le statut de groupe de coordination, mais il a été supplanté par le Quebec Community Group Network.

La sénatrice Fraser: Avez-vous encore, en plus de vos membres à titre personnel, des groupes?

M. Tyler: Nous avons des alliances stratégiques et nous avons été forcés, en fait, par le contexte et par la préférence du ministère du Patrimoine du Canada, de financer le QCGN. Nous avons décidé de limiter notre liste des membres aux membres à titre personnel qui ont versé leurs cotisations, et c’est ainsi que nous ne

elected it has increased by 1,000. I fully expect it to increase by 1,000 to 2,000 over the next year.

Senator Fraser: The group members reached that decision or Heritage reached it for you, after there was some haemorrhaging of certain groups.

Mr. Tyler: Exactly. When William Johnson was elected three years ago, a number of groups decided his attitude was too confrontational — and I am paraphrasing here.

Senator Fraser: I am sure he would agree with that — a discussion of his critic's position.

Mr. Tyler: As a result, many people severed their institutional relationship with us. We decided recently to constitutionalize that and eliminate any reference to it in our own constitution.

Senator Fraser: Thank you.

I will not turn to this bill. Unlike some folks, I have no problem at all with judicializing obligations under the Official Languages Act and with providing legal recourse. I can sit still for a strong argument if it is necessary. I have, however, expressed to a number of witnesses some concerns I have about the precise formulation of this bill as presented.

Mr. Tyler: Yes.

Senator Fraser: That is particularly so, given that it is explicitly tied to the Constitution. My particular fear is that you say this is, in essence, a constitutional requirement or undertaking. You continue and say that the Government of Canada shall take the measures necessary to ensure the vitality and the development of the language minority communities. This is such a sweepingly broad instruction to the government that it could reasonably be interpreted as pre-empting almost any other government obligation in terms of budgets.

I do not know the Statutes of Canada by heart, but I would be surprised if there were many instructions that were so sweeping in nature — no reasonable limits and not subject to the discretion of the minister.

You have some experience in pleading these cases in court. Would you not see this, in this instance, as a massive invitation?

Mr. Tyler: I see that the amendment, as proposed by Senator Gauthier, would require the courts to give substantive content to what is meant by the phrase "shall take the measures necessary," because it is not defined in the statute. Who will do it? The courts would necessarily have to do that. What barometer would they use? How would they decide what is a reasonable, necessary measure?

Senator Fraser: It does not say "reasonable and necessary," it just says "necessary."

Mr. Tyler: That is true. I mentioned before your arrival that the lack of precision is a potential problem, not only the point you are raising but, for example, how does a responsible government

sommes plus que 3 400. Depuis mon élection, il y a eu une hausse de 1 000 membres. Je m'attends tout à fait à en avoir entre 1 000 et 2 000 de plus d'ici un an.

La sénatrice Fraser: Les membres du groupe ont pris cette décision, ou Patrimoine Canada l'a prise pour vous, après qu'il y ait eu une espèce d'hémorragie de certains groupes.

M. Tyler: Exactement. Lorsque William Johnson a été élu, il y a trois ans, plusieurs groupes ont décidé qu'il était trop agressif — et je fais ici une paraphrase.

La sénatrice Fraser: Je suis sûr qu'il serait d'accord avec cela — une discussion sur le point de vue de ses détracteurs.

M. Tyler: Par conséquent, beaucoup de gens ont coupé leurs liens institutionnels avec nous. Nous avons décidé récemment de constitutionnaliser cela et d'en supprimer toute mention dans notre propre acte constitutif.

La sénatrice Fraser: Je vous remercie.

Je ne parlerai pas de ce projet de loi. Au contraire de certains, je ne vois aucun problème à constituer en loi les obligations prévues par la Loi sur les langues officielles et à prévoir un recours judiciaire. Je peux écouter sans mot dire tout argument frappant que l'on voudra présenter si c'est nécessaire. J'ai, cependant, exprimé à plusieurs témoins certaines préoccupations que j'ai sur la formulation précise de ce projet de loi tel qu'il est présenté.

M. Tyler: Oui.

La sénatrice Fraser: C'est surtout parce qu'il est explicitement lié à la Loi constitutionnelle. Ce qui m'inquiète surtout, c'est que vous dites, en fait, que c'est une entreprise ou un besoin constitutionnel. Vous poursuivez en disant que le gouvernement du Canada devrait prendre les mesures nécessaires pour assurer la vitalité et le développement des communautés de langue minoritaire. C'est une directive tellement générale au gouvernement qu'elle pourrait raisonnablement être interprétée dans le sens où elle préempte quasiment toute autre obligation du gouvernement en ce qui concerne les budgets.

Je ne connais pas par cœur les Statuts du Canada, mais je serais étonnée qu'il s'y trouve bien des directives de nature aussi générale — sans limite raisonnable et sans que cela puisse être l'objet de la discrétion du ministre.

Vous avez déjà plaidé de ces causes devant les tribunaux. N'y verriez-vous pas, dans ce cas-ci, une invitation massive?

M. Tyler: Je vois que l'amendement, tel que proposé par le sénateur Gauthier, obligeraient les tribunaux à attribuer une acceptation qui vise le fond à ce que l'on entend par les mots «doit prendre les mesures nécessaires» parce que ce n'est pas défini dans la loi. Qui le fera? C'est nécessairement le rôle des tribunaux. Quel baromètre utiliseraient-ils? Comment décideraient-ils de ce qui est une mesure raisonnable et nécessaire?

La sénatrice Fraser: On ne dit pas «raisonnable et nécessaire», seulement «nécessaire».

M. Tyler: C'est vrai. J'ai dit avant votre arrivée que l'absence de précision est un problème potentiel, non seulement l'aspect que vous avez soulevé, mais, par exemple, comment un gouvernement

looking at budgetary constraints decide to allot resources? It also raises a problem for the judiciary. What guidelines will the courts adopt to try to make sense of what constitutes compliance with this law? This is a proposed piece of legislation. There are two problems arising from the imprecision of the words that are used.

Mr. Labb  : May I comment?

The Chairman: Honourable senators, allow me to introduce Mr. Jacques Labb  , Chairman of the Political Action Committee.

Mr. Labb  : If I were to use the example of Canada Post, I could perhaps see the Government of Canada telling Mr. Andr   Ouellette, who happens to be a signatory of the Official Languages Act, that he has six months to show some kind of positive changes in the Greater Montreal Area. If he does not, maybe someone else should be put in the position of President of Canada Post who will implement the changes necessary, without having to go to court.

Senator Fraser: Would you not, for example, think that this, as written, would oblige the government to act? For example, in the case of a rapidly dwindling English community around Lac Saint-Jean, would the government not feel obligated to provide funding for daycare or for old age homes?

Mr. Tyler: No. In fact, it would not withstand judicial scrutiny for one second. If that were the necessary, logical implication of the text, it would be struck down. It cannot amend the division of powers. It cannot do that.

Senator Moore: I will be brief. What was the dollar figure on your application to Heritage Canada this year?

Mr. Tyler: I believe that our total budget was \$880,000 and of that we expected to receive \$634,000. Perhaps I should explain why that is. Canadian Heritage takes a single budgetary envelope, pops it in the middle of the table and then allows members of the QCGN to fight among ourselves over the apportionment of the pie. In other words, the very people we are supposed to be cooperating with and working with, we are at loggerheads with. That is why we have been cut. We are the largest group, and it does not take a rocket scientist to figure out that the budget can be cut and distributed to other groups. That is exactly what has happened three times.

The Chairman: Did your peers cut your budget?

Mr. Tyler: Our peers vote and make recommendations, but the buck stops on the desk of the Minister of Canadian Heritage. At any time she could have said, "No, this is unfair." We asked her to do that, but she did not. Rather, she acted on a recommendation of this group, which was unfavourable to us.

Senator Moore: Do you have 3,400 members now?

Mr. Tyler: Yes.

responsable qui examine des contraintes budg  taires peut-il d  cider d'allouer les ressources? Cela pose aussi un probl  me pour la m  canique judiciaire. Quelles lignes directrices les tribunaux adopteront-ils pour essayer comprendre ce qui constitue la conformit   ? C'est un texte de loi qui est propos  . Le manque de pr  cision des termes utilis  s soul  ve deux probl  mes.

Mr. Labb  : Est-ce que je peux faire un commentaire?

La pr  sidente: Honorables s  nateurs, permettez-moi de vous pr  senter M. Jacques Labb  , pr  sident du Comit   d'action politique.

Mr. Labb  : Si je peux utiliser l'exemple de la Soci  t   canadienne des postes, je pourrais peut-  tre imaginer le gouvernement du Canada dire  M. Andr   Ouellette, qui se trouve  tre un signataire de la Loi sur les langues officielles, qu'il a six mois pour mettre en oeuvre certains changements positifs dans la r  gion m  tropolitaine de Montr  al. S'il ne le fait pas, peut-  tre quelqu'un d'autre peut-il prendre la place du pr  sident de la Soci  t   canadienne des postes, qui mettra en oeuvre les changements n  cessaires, sans qu'il soit n  cessaire de recourir aux tribunaux.

La s  natrice Fraser: Est-ce que vous ne pensez pas, par exemple, que ce texte, tel qu'il est formul  , obligeraient le gouvernement  agir? Par exemple, dans le cas d'une communaut   anglophone en rapide d  clin autour du Lac Saint-Jean, est-ce que le gouvernement ne se sent pas oblig   de financer les services de garde et les foyers pour personnes âg  es?

Mr. Tyler: Non. En fait, ce texte ne tiendrait pas le coup une seconde sous un examen judiciaire. Si c'  tait l'implication n  cessaire et logique du texte, il serait radi  . Je ne peux pas modifier la division des pouvoirs. Ça m'est impossible.

Le s  nateur Moore: Je serais bref. Quel tait le chiffre qui figurait sur votre demande au minist  re du Patrimoine cette ann  e?

Mr. Tyler: Je crois que notre budget total tait de \$880 000, et l  -dessus, nous esp  rions recevoir \$634 000. Peut-  tre puis-je expliquer ceci. Le minist  re du Patrimoine prend une enveloppe budg  taire unique, la lance au milieu de la table et ensuite laisse les membres de QCGN se battre entre eux pour le partage du g  teau. Autrement dit, ces m  me gens avec qui nous sommes cens  s coop  rer et travailler doivent se disputer avec nous. C'est pourquoi nous avons subi une perte. Nous sommes le plus grand groupe, et il n'est pas n  cessaire d'  tre astrophysicien pour comprendre que le budget peut   tre divis   et distribu    d'autres groupes. C'est exactement ce qui est arriv    trois reprises.

La pr  sidente: Est-ce que vos pairs coupent votre budget?

Mr. Tyler: Nos pairs votent et font des recommandations, mais le patron, c'est le minist  re du Patrimoine canadien. Elle peut dire n'importe quand: «Non, c'est in  quitable.» Nous le lui avons demand   mais elle ne l'a pas fait. Au lieu de cela, elle a agi sur une recommandation de ce groupe, qui nous tait d  favorable.

Le s  nateur Moore: Avez-vous 3 400 membres maintenant?

Mr. Tyler: Oui.

Senator Moore: How many people belong to the Quebec Community Group Network?

Mr. Tyler: That is a complicated question.

Senator Moore: Are you one of them?

Mr. Tyler: Yes, we are the largest one, with 85 per cent of the English-speaking population in our territories. There are six regional associations: the Outaouais Alliance, which includes the Ottawa Valley and the Pontiac; the Voice of English Quebec, VEQ, based in Quebec City; the Townshippers, which is a group for the Eastern Townships; CASA on the Gaspé coast; the Coasters from Madeleine Islands; and I am missing the last one.

There are also central groups such as the Quebec Farmers and the Quebec Young Farmers. It is interesting that Alliance Quebec, with 11 chapters, one youth commission and 80 per cent of the English-speaking population in our territories has only one vote at the QCGN, whereas the Quebec Farmers and the Quebec Young Farmers each has one vote.

Senator Bryden: Do you not have any young people in your organization?

Mr. Tyler: Yes, we have, but our entire organization has only one vote. We are contemplating this scenario: If we were to break up into 11 smaller groups, we would then have 11 votes. When you try to build coalitions and organizations that coalesce interests, it does not seem to be very consistent to us.

Senator Fraser: As I see it, 3,400 people do not make up 80 per cent of the English-speaking population of Quebec, in case people are not familiar with the demographics.

Mr. Tyler: I did not mean to give you that impression.

Senator Fraser: You meant that you have members in districts where 80 per cent of Quebec Anglos live.

Mr. Tyler: Those not recognized by Canadian Heritage as representing the Greater Montreal Area. We are it for the Greater Montreal Area, the Abitibi, the Saguenay, St-Maurice and the Upper and Lower Laurentians.

Senator Moore: You mentioned a figure of \$634,000. What is your total budget for the year?

Mr. Tyler: It is \$880,000.

Senator Moore: Is that your total?

Mr. Tyler: The difference, in terms of our budget — because we do not know how much we will receive — is made up by membership fees and private donations. That is what we are hoping to get. We are being very optimistic in our private fundraising expectations. In reality, we will raise about \$80,000 or \$90,000. If the money from Heritage were to be maintained, we would be looking at a practical operating budget of \$720,000.

Le sénateur Moore: Combien sont membres du Quebec Community Group Network?

M. Tyler: C'est une question complexe.

Le sénateur Moore: En faites-vous partie?

M. Tyler: Oui, nous sommes le plus grand groupe, avec 85 p. 100 de la population d'expression anglaise de nos territoires. Il y a six associations générales: l'Outaouais Alliance, qui englobe la vallée de l'Outaouais et le Pontiac; la Voice of English Quebec, la VEQ, qui est à Québec; les Townshippers, qui est un groupe des Cantons-de-l'Est; CASA, sur la côte de la Gaspésie; les Coasters des Îles-de-la-Madeleine; et il me manque le dernier.

Il y a aussi des groupes centraux comme les Quebec Farmers et les Quebec Young Farmers. Il est intéressant qu'Alliance Québec, qui a 11 divisions régionales, une commission des jeunes et 80 p. 100 de la population d'expression anglaise dans nos territoires, n'ait qu'une voix au QCGN, tandis que les Quebec Farmer et les Quebec Young Farmers ont chacun une voix.

Le sénateur Bryden: Avez-vous des jeunes, dans votre organisation?

M. Tyler: Oui, et pourtant notre organisation entière n'a qu'une seule voix. Nous envisageons le scénario suivant: si nous nous divisons en 11 groupes plus petits, nous aurions 11 voix. Quand on essaie de créer des coalitions et des organisations qui ont des intérêts communs, cela ne nous semble pas très sensé.

La sénatrice Fraser: À ce que je vois, 3 400 personnes ne représentent pas 80 p. 100 de la population anglophone du Québec, au cas où il y en ait qui ne connaissent pas les données démographiques.

M. Tyler: Je ne voulais vous donner cette impression.

La sénatrice Fraser: Ce que vous voulez dire, c'est que vous avez des membres de secteurs où vivent 80 p. 100 des anglophones du Québec.

M. Tyler: Ceux qui ne sont pas reconnus par Patrimoine Canada comme représentant la région métropolitaine de Montréal. Nous sommes ceux qui représentent la région métropolitaine de Montréal, l'Abitibi, le Saguenay, la région de St-Maurice et les hautes est les basses Laurentides.

Le sénateur Moore: Vous avez parlé de 634 000 \$. Quel est votre budget total pour l'année?

M. Tyler: C'est 880 000 \$.

Le sénateur Moore: Au total?

M. Tyler: La différence, pour ce qui est de notre budget — parce que nous ne savons pas combien nous allons recevoir — vient des cotisations et des dons du secteur privé. C'est ce que nous espérons avoir. Nous sommes très optimistes dans nos attentes de dons du secteur privé. En réalité, nous allons recueillir environ 80 000 \$ à 90 000 \$. Si le ministère du Patrimoine maintient ses chiffres, nous pensons avoir un budget d'exploitation de 720 000 \$.

The Chairman: Thank you very much Mr. Male, Mr. Labbé and Mr. Tyler, for appearing before us.

Before we leave, senators, we have a budget to pass. Our suggestion for a special study has been approved. The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has been authorized to examine and report on the implementation of statutory review provisions contained in selected legislation relating to legal and constitutional matters. We must report no later than December 20, 2003.

The steering committee has come up with a proposed budget of \$2,000. We are asking for the approval of this committee to pass our budget.

Senator Fraser: I so move.

The Chairman: All in favour? Carried.

I will present it to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, April 18, 2002

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-32, to amend the Official Languages Act (fostering of English and French), met this day at 10:55 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Lorna Milne (Chairman) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Today, we will be hearing from the Honourable Sheila Copps, Minister of Canadian Heritage. With her are Judith LaRocque, Associate Deputy Minister, and Mr. Hilaire Lemoine, Director General of Official Languages Support Programs.

I would ask you to please proceed.

[*Translation*]

The Honourable Sheila Copps, Minister of Canadian Heritage: Madam Chair, I have prepared a table illustrating what we are presently doing in the area of official languages. In order to delve more deeply into the bill tabled by senator Jean-Robert Gauthier, it would be useful to review what has been accomplished over the last five or six years. I will begin by looking at the broader strategy to then deal more specifically with the bill itself.

We began by analyzing the funding allocated since the coming to power of the Liberal Party. On page 5, you will note that official languages support programs were reduced by 33.2 percent in five years. Following the revisions made to the budgets, this funding fell from \$309 million in 1992-93 to \$206.8 million in 1999-2000.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Male, monsieur Labbé et monsieur Tyler, d'être venus aujourd'hui.

Avant de partir, mesdames et messieurs, nous devons adopter un budget. Notre suggestion d'étude spéciale a été approuvée. Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a été autorisé à examiner un rapport sur la mise en oeuvre des dispositions d'examen réglementaire que prévoient certaines lois relativement à des questions juridiques et constitutionnelles. Nous devons présenter un rapport au plus tard le 20 décembre 2003.

Le comité de direction a proposé un budget de 2 000 \$. Nous demandons l'approbation de ce comité pour adopter notre budget.

La sénatrice Fraser: Je propose de l'adopter.

La présidente: Tous ceux qui sont pour? C'est adopté.

Je vais le présenter au Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 18 avril 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, saisi du projet de S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais), se réunit ce jour à 10 h 55 pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Lorna Milne (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Nous entendons aujourd'hui l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien. Elle est accompagnée de Judith LaRocque, sous-ministre adjoint, et de M. Hilaire Lemoine, directeur général des Programmes de soutien aux langues officielles.

Vous avez la parole.

[*Français*]

L'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien: Madame la présidente, j'ai préparé un tableau qui illustre ce que nous faisons actuellement dans le domaine des langues officielles. Pour aborder en profondeur le projet de loi proposé par le sénateur Jean-Robert Gauthier, il serait utile de revoir ce qui s'est fait depuis les cinq ou six dernières années. Je vais d'abord m'étendre sur cette stratégie plus large pour ensuite parler du projet de loi de façon plus précise.

Nous avons d'abord commencé par une analyse des fonds alloués depuis que le Parti libéral est au pouvoir. Nous voyons à la page 5 que les fonds alloués au programme des langues officielles ont été réduits de 33,2 p. 100 en cinq ans. À la suite des révisions apportées aux budgets, ces fonds sont passés de 309 millions de dollars en 1992-1993 à 2 680 000 de dollars en 1999-2000.

Over this period, contributions to the provinces and territories under official languages and education assumed their largest reductions. Their budget decreased by 43 percent. Support to community organizations were they too reduced, by 23.2 per cent, falling from \$28.4 million to \$21.8 million per year.

Since 1999, with the help of members of Parliament and senators, I have tried to increase funding in the area of official languages. I would like to take advantage of this opportunity to underscore the efforts of Senator Jean-Robert Gauthier, MP Mauril Bélanger as well as of the Quebec caucus and of several other people who played a role in the accomplishment of this task. We have succeeded in obtaining additional funding of \$70 million to be invested in the official languages program. Of this amount, \$50 million will be used for minority-language teaching and second-language education.

We have also succeeded in obtaining an injection of \$10 million per year for direct community support. This component of the program has therefore been brought from \$21.8 million to \$32 million. This investment will also serve to ensure the francization of the communities.

[English]

We got the new funding levels and were then nearly back to 1992 levels. In the last 10 years, we have had considerable slippage. We still need an additional investment of \$38 million per year to get back to the levels we were at in 1992, 10 years ago, or \$89 million in constant dollars, merely to replace what we lost over the last decade.

[Translation]

A good many young people now have access to education in their language. This was not the case previously. Governance in French is now in place across the entire country.

[English]

That is a fairly new phenomenon. The idea that francophone school governance is engrained in all parts of Canada is a very new phenomenon. Millions of Canadians are learning or perfecting a second language, and 74 per cent of young Canadians think that bilingualism is important for Canada. We were proud to sign a memorandum of understanding this morning with the City of Ottawa to deliver bilingual services in the nation's capital. That was done because there is a feeling across the country that bilingualism is an asset. I have also underscored major investments we have made to support French language and culture.

Depuis ce temps, les contributions allouées aux provinces et territoires en ce qui concerne le programme des langues officielles et d'éducation ont connu leurs plus grandes réductions. Leur budget a diminué de 43 p. 100. L'appui aux organismes communautaires a également été réduit de 23,2 p. 100, passant ainsi de 28,4 millions de dollars à 21,8 millions de dollars par année.

Depuis 1999, avec l'aide des députés et des sénateurs, j'essaie de majorer les fonds reliés au domaine des langues officielles. Je profite de cette occasion pour souligner les efforts du sénateur Jean-Robert Gauthier, du député Mauril Bélanger ainsi que du caucus du Québec et de plusieurs autres dans l'accomplissement de cette tâche. Nous avons réussi à obtenir un investissement annuel supplémentaire de 70 millions de dollars pour le programme des langues officielles. De ce montant, 50 millions de dollars seront utilisés pour l'enseignement des langues minoritaires et des langues secondes.

Nous avons également réussi à obtenir une injection de 10 millions de dollars par année pour l'aide directe communautaire. Ce programme passe donc de 21,8 millions de dollars à 32 millions de dollars. Cet investissement assure également la francisation des communautés.

[Traduction]

Nous avons obtenu les nouveaux crédits, si bien que nous avons presque retrouvé les niveaux de financement de 1992. En effet, au cours des dix dernières années, ces niveaux ont accusé un recul considérable. Il nous faut encore un investissement supplémentaire de 38 millions de dollars par an pour retrouver les niveaux de 1992, soit d'il y a dix ans, ou 89 millions de dollars en dollars constants, rien que pour remplacer ce que nous avons perdu au cours des dix dernières années.

[Français]

Beaucoup de jeunes ont maintenant accès à l'instruction dans leur langue. Cela n'existe pas pour tous auparavant. La gouvernance en français est maintenant en place dans tout le pays.

[Traduction]

C'est là un phénomène relativement nouveau. L'idée que la gestion en français des écoles francophones est maintenant enracinée dans toutes les régions du Canada est un phénomène relativement nouveau. Des millions de Canadiens apprennent et perfectionnent une deuxième langue et 64 p. 100 des jeunes Canadiens estiment que le bilinguisme est important pour le Canada. Nous avons été fiers ce matin de signer un protocole d'accord avec la ville d'Ottawa portant sur la prestation bilingue de services dans la capitale nationale. C'est là une manifestation de la conviction que l'on rencontre dans tout le pays que le bilinguisme est un avantage. J'ai également souligné les importants investissements que nous avons effectués à l'appui de la langue et de la culture française.

[Translation]

Normally, the committee would study those investments we make for official languages. However, investments in other areas, such as multimedia activities and film-making also contribute to the vitality of both official languages throughout Canada. Cultural investment is very important because it encourages language of work choices.

[English]

The film and television business is a \$6-billion business, and when people are able to express themselves in their language of choice that helps to create jobs and capacity.

[Translation]

Networks of local, regional and national community organizations in all activity areas ensure community vitality. There are 18 school and community centres. We began with community centres so as to give families living in a minority situation the opportunity to use their mother tongue not only at school, but also in daycare centres, in theatres, in cinemas, et cetera. This is why these 18 school and community centres are linked together throughout Canada under various cultural projects.

The media also play an important role. This is why we established a network of community radio stations, newspapers and weeklies. We encourage French-language television programming: Radio-Enfants, Radio-Ados, Société Radio-Canada. We have increased the number of French-language productions so as to combat the wave of anglicization coming from the United States. We must emphasize French-language cultural contribution.

For the first time, we are involving economic activities. Canadian Heritage launched the first forum for businesspeople in the Beauce region. I launched this forum with the idea that if people living outside of the major francophone cities, such as Quebec and Montreal, learned something about economic development, then residents of Saint-Boniface, Moncton or elsewhere might be able to obtain similar results.

There exists in Canada a network of businesspeople. They get together every year. Trade agreements are reached. It is a way of ensuring that at the end of their studies, people are able to work in the language of their choice.

At present, 252,000 primary and secondary-level and minority language students are studying in their mother tongue. In Quebec, 102,000 anglophone students study in English. Outside Quebec, 150,000 francophones study in French. Nationally, 1,039 primary and secondary level schools support minority-language education.

[Français]

Normalement, le comité étudie les investissements que nous faisons pour les langues officielles. Cependant, des investissements dans d'autres domaines, comme par exemple le multimédia ou le cinéma, contribuent également à assurer l'épanouissement des deux langues officielles à travers le Canada. Les investissements culturels sont très importants parce qu'ils encouragent le choix de la langue de travail.

[Traduction]

Le cinéma et la télévision représentent un secteur économique de six milliards de dollars et lorsque les créateurs peuvent s'exprimer dans la langue de leur choix, cela contribue à créer des emplois et une capacité.

[Français]

Des réseaux d'organismes communautaires locaux, régionaux et nationaux dans tous les domaines d'activités assurent la vitalité des communautés. Il existe 18 centres scolaires et communautaires. On a commencé par les centres communautaires afin de donner aux familles vivant en situation minoritaire la chance de parler dans leur langue maternelle non seulement à l'école, mais aussi à la garderie, au théâtre, au cinéma, et cetera. C'est la raison pour laquelle ces 18 centres scolaires et communautaires sont reliés à travers le Canada à des projets culturels.

Les médias jouent également un rôle important. Ainsi on a mis sur pied un réseau de radios, de journaux et hebdomadaires communautaires. On encourage la programmation télévisée en français: Radio-Enfants, Radio-Ados, Société Radio-Canada. On a augmenté le nombre des productions françaises afin de se prémunir contre la vague d'anglicisation qui traverse le pays en provenance des États-Unis. Il faut accentuer l'apport culturel en français.

Pour la première fois, on touche le secteur des activités économiques. Le département de Patrimoine canadien a lancé le premier forum des gens d'affaires dans la Beauce. J'ai lancé ce forum en me disant que si des gens vivant à l'extérieur des frontières des grandes villes francophones telles que Québec et Montréal apprenaient quelque chose sur le développement économique, des gens de Saint-Boniface, de Moncton où d'ailleurs pourraient obtenir des résultats similaires.

Un réseau de gens d'affaires existe actuellement au Canada. Les gens se réunissent tous les ans. Des ententes commerciales sont conclues. C'est une autre façon d'assurer, une fois les études terminées, la capacité de chacun à travailler dans la langue de son choix.

Actuellement, 252 000 élèves de niveaux primaire et secondaire et de langue minoritaire étudient dans leur langue maternelle. Au Québec, 102 000 anglophones étudient en anglais. À l'extérieur du Québec, 150 000 francophones étudient en français. À travers le Canada, 1 039 écoles des niveaux primaire et secondaire soutiennent l'éducation en langue minoritaire.

The challenge comes from the fact that most of these schools only recently came into existence. At the transition from primary to secondary school, if new funding is not injected, youngsters aged 11 to 13 years will continue to desert these new institutions to the benefit of older ones. The challenge is just as great at the post-secondary level. Students prefer post-secondary institutions whose reputation is solid.

[English]

Alumni support and parental support is important. The idea that you will attend a school that has a long history is, unfortunately, one of the things that pulls people away from francophone schools at that key age in high school. We have started to look at making supplementary investments for the support that is needed in activities like gymnasium activities, book collections, looking at the fact that purchasing and offering a school in French language costs 20 per cent more than the English language. These are issues we look at in deciding how to target funding for the 1,039 schools that are operating in the French and English languages in minority situations.

[Translation]

With regard to school management, the establishment of francophone school management structures in Newfoundland, for example, only goes back two years. As for British Columbia, the first agreement came slightly before the exit of the last government. We signed an agreement with the then Minister, Ian Waddell. As a former MP, Mr. Waddell had acquired some knowledge of francophone school management in the province.

There are challenges wherever the school management system has only been in place for a year. Are feasibility studies doable if there is no ability to plan for the long term? An interesting result is that since the establishment of education programs for minority language groups, the number of francophones outside Quebec having graduated from university has undergone a stunning revolution compared with the situation 20 years ago. Indeed, today there are more francophone university graduates outside Quebec than in Quebec. They represent 13.5 percent of the entire population. This is the highest percentage for all groups.

It is roughly the opposite of what we saw when we first launched official language education, which has been entrenched in the law for some years now.

[English]

In Canada, the average number of university graduates in all linguistic groups is 13.1 per cent. The statistic for francophones outside Quebec shows that they are the highest educated group of Canadians. That is a statistic that turned around in the last 20 years, because when Jean Robert started his work with Penetanguishene and some of the great battles in Ontario in the early 1970s the statistics for francophones were the opposite. Francophones outside Quebec were amongst the least educated.

Le défi vient du fait que la plupart de ces écoles sont récentes. Au passage du niveau primaire au niveau secondaire, si de nouveaux fonds ne sont pas injectés, les jeunes entre 11 et 13 ans continueront de désérer ces nouvelles institutions au profit des anciennes. Le défi reste entier aux niveaux collégial et universitaire. Les étudiants privilégiuent les établissements d'enseignement dont la réputation est solidement établie.

[Traduction]

Le soutien des anciens élèves et parents d'élèves est important. Le désir de fréquenter une école ayant une longue histoire constitue malheureusement l'un des facteurs qui amène les jeunes à quitter les écoles francophones à cet âge clé, le cycle secondaire. Nous commençons à envisager des investissements supplémentaires pour des éléments tels que gymnases et bibliothèques, tenant compte du fait que l'enseignement en langue française coûte 20 p. 100 de plus qu'en langue anglaise. Ce sont là des facteurs dont nous tenons compte s'agissant de répartir les fonds entre les 1 039 écoles qui fonctionnent en français et en anglais en situations minoritaire.

[Traduction]

En ce qui concerne la gestion scolaire, son établissement à Terre-Neuve, par exemple, ne remonte qu'à deux ans. Pour ce qui est de la Colombie-Britannique, la première entente remonte peu avant la sortie de l'ancien gouvernement. On a signé une entente avec l'ancien ministre Ian Waddell. En tant qu'ancien député, M. Waddell avait acquis certaines connaissances sur la gestion scolaire en français dans cette province.

Les défis sont présents là où le système de gestion scolaire n'est établi que depuis un an. Des études de faisabilité sont-elles réalisables si on n'a pas la capacité de voir à plus long terme? Fait intéressant à noter, depuis que des programmes d'enseignement sont offerts aux groupes linguistiques minoritaires, le nombre des francophones vivant à l'extérieur du Québec et ayant reçu des diplômes universitaires a connu une révolution étonnante depuis 20 ans. En effet, les francophones diplômés universitaires hors Québec sont actuellement plus nombreux que ceux du Québec. Ils représentent 13,5 p. 100 de toute la population. C'est le pourcentage le plus élevé de tous les groupes.

C'est à peu près le contraire de ce qui existait lorsqu'on a commencé le processus d'éducation dans les deux langues officielles, lequel a été entériné dans la loi depuis quelques années.

[Traduction]

Au Canada, le nombre moyen de diplômés universitaires est de 13,1 p. 100, tous groupes linguistiques confondus. Les chiffres des francophones hors Québec montrent qu'ils sont la catégorie de Canadiens les plus instruits. Ce chiffre marque un renversement intervenu au cours des 20 dernières années, car lorsque Jean Robert a commencé son travail à Penetanguishene et a mené certaines des grandes batailles en Ontario au début des années 70, la tendance était inverse. Les francophones hors Québec étaient parmi les moins instruits.

[Translation]

They had a very high drop-out rate, beginning right after primary school. In summary, we are going in the right direction. We must nevertheless not rest on our laurels. In 1996, only 3.3 per cent of francophones in a minority situation had fewer than nine years of education, compared to 31.6 percent in 1971.

[English]

You can see the statistics there. Only 3.3 per cent of francophones living in a minority situation were without nine years of school in 1996. That compared with 31 per cent in 1971. There has been incredible increase in the number of francophones outside Quebec that are seeking, achieving and educating themselves.

[Translation]

They understand the importance of education in improving their economic status. Each year, close to 15,000 young Canadians participate in the programs we offer in order to ensure and foster linguistic duality. Allow me to put this in context.

Young Canada Works is a bilingual exchange program. There is a lot of funding for human resource programs, but very little for exchange programs. I am proud to have submitted this program to Treasury Board. More than 900 young people participated in the program last year, and more than half of them were francophones. This program is administered by the Association des jeunes francophones du Canada. Its purpose is to help young people get to know other parts of Canada, in both official languages.

We also have a second-language summer bursary program under which we have sponsored close to 7,000 participants. We have also invested in an Official-Language Monitor Program. This program involved more than 900 participants. We have furthermore encouraged reciprocal bilingual exchanges involving some 4,800 youth last year, including 2,663 francophones from Quebec.

We have encouraged the use of French for the future. The Youth Forum, the Rendez-vous de la Francophonie, et cetera, are all programs aimed at promoting the value of second-language learning. As Minister of the Francophonie, in 1999, I launched the first Canadian Year of the Francophonie, even before the hosting of the Sommet de la Francophonie, in Moncton. This measure encouraged all francophone communities to get involved in raising awareness of the French fact in Canada.

[English]

Two million students are studying their second language at school. That is on a course basis, not an immersion basis. Three hundred and eighteen thousand students are studying

[Français]

Ils souffraient aussi d'un taux de décrochage élevé après le niveau primaire. En résumé, on va dans la bonne direction. Il ne faut toutefois pas s'asseoir sur ses lauriers. En 1996, seulement 3,3 p. 100 des francophones en situation minoritaire avaient moins de neuf ans de scolarité, comparativement à 31,6 en 1971.

[Traduction]

Vous voyez ici les statistiques. Seuls 3,3 p. 100 des francophones vivant en situation minoritaire avaient moins de neuf années de scolarité en 1996, comparé à 31 p. 100 en 1971. On a donc assisté à une augmentation incroyable du nombre de francophones hors Québec qui souhaitent suivre des études longues et y parviennent.

[Français]

Ils comprennent l'importance de l'éducation pour améliorer leur statut économique. Chaque année, près de 15 000 jeunes Canadiens participent aux programmes que nous offrons pour assurer et encourager la dualité linguistique. J'ai voulu remettre cela dans son contexte.

Jeunesse Canada au travail est un programme d'échange dans les deux langues officielles. Les fonds sont nombreux pour les programmes de ressources humaines, mais trop peu nombreux pour les programmes d'échange. Je suis fière d'avoir soumis ce programme au Conseil du Trésor. Plus de 900 jeunes ont participé à ce programme l'année dernière, et plus de la moitié d'entre eux étaient des francophones. Ce programme est géré par l'Association des jeunes francophones du Canada. Il consiste à faire connaître d'autres parties du Canada et ce, dans les deux langues officielles.

Nous avons également un programme de bourses d'été en langue seconde, dans le cadre duquel nous avons parrainé près de 7 000 participants. Nous avons investi aussi des fonds dans un programme de moniteurs des langues officielles. Ce programme a profité annuellement à plus de 900 participants. Nous avons encouragé les échanges bilingues réciproques au profit de 4 800 jeunes au cours de l'année dernière, parmi lesquels 2 663 étaient des francophones du Québec.

Nous avons encouragé l'usage du français pour l'avenir. Forum Jeunesse, Rendez-vous de la Francophonie, et cetera, tous ces programmes visent à mettre en valeur l'apprentissage de la langue seconde. En tant que ministre de la Francophonie, j'ai lancé en 1999 la première Année de la Francophonie canadienne, avant même l'arrivée du Sommet de la Francophonie à Moncton. Cette mesure a encouragé toutes les communautés francophones à s'impliquer dans la sensibilisation de ce qu'est la francophonie au Canada.

[Traduction]

Deux millions d'élèves étudient la langue seconde à l'école. Je parle là de cours de langue, non d'études en immersion. Trois cent dix-huit mille élèves sont en immersion française et plus de

French immersion, and more than 2,000 schools across the country offer French immersion programs. In the province of Québec, 558,000 students study English, and 40,000 students are in French immersion.

The figures show that Canadians across the country are very supportive of French language availability and instruction. In fact, there has been a tremendous increase in bilingualism amongst the 15- to 19-year-old target age group, which is the group that we are trying to support.

I remember that when I studied French in high school and university I was a lone soul. A sister from the Grey Nuns was teaching me, but very few studied French. We studied Molière.

[Translation]

Thanks to the programs that are available, the proportion of graduates able to work in both official languages is now one out of five.

[English]

Looking at the athletes who did us so proud at the Olympic games, I was amazed at the number who were not only capable of speaking the two languages but were extremely proficient in both languages. A kid from Vancouver who speaks fluent French is a student that would have been unheard of 20 years ago. There are some great challenges.

[Translation]

The government of Canada is a major player with regard to official languages. Its support extends well beyond official languages, as it also feeds important investments in related fields, cultural and other.

[English]

I will give you a bit of a list of where we target specific funding for support for francophones living in minority situations. I am proud to say that I started this. I began several years ago ensuring that our national institutions and the Governor in Council appointments represented the true duality of Canada. We have representatives on Radio-Canada, CBC, Telefilm and other places that are able to start interconnecting Canadians.

We spent \$2.1 million, from a budget of \$4.6 million, under the Cultural Initiative Program for festivals and special artistic events in the francophone milieu. We created a national training program in the art sector that did not exist before 1999.

[Translation]

For example, we fund the Cirque du Soleil School, the Théâtre national, and the film-making industry.

2 000 écoles à travers le pays offrent des programmes d'immersion en langue française. Au Québec, 558 000 élèves étudient l'anglais et 40 000 sont placés en immersion française.

Les chiffres montrent que les Canadiens à travers tout le pays sont fortement partisans de l'enseignement de la langue française. De fait, on a assisté à une énorme progression du bilinguisme dans le groupe cible des 15 à 19 ans, celui sur lequel nous axons nos efforts.

Je me souviens que lorsque j'étudiais le français à l'école secondaire et à l'université, j'étais un cas isolé. Une religieuse des Soeurs grises m'enseignait, mais nous étions très peu nombreux. Nous étudions Molière.

[Français]

Grâce aux programmes dont nous disposons, la proportion des diplômés aptes à travailler dans les deux langues officielles est maintenant de un sur cinq.

[Traduction]

Si je prends les athlètes qui nous ont rendus si fiers aux Jeux olympiques, j'ai été étonné par le nombre de ceux qui pouvaient non seulement s'exprimer dans les deux langues, mais qui les parlaient extrêmement bien. Il était pratiquement inouï il y a 20 ans de voir un jeune de Vancouver parlant couramment le français. Tout cela ne va pas sans quelques difficultés.

[Français]

Le gouvernement du Canada accorde un appui de premier plan aux langues officielles. Cet appui va même au-delà, car dans sa foulée il entraîne également des investissements importants dans des domaines connexes, culturels ou autres.

[Traduction]

Je vais passer en revue les différents programmes de soutien aux francophones vivant en situation minoritaire vers lesquels nous canalisons spécifiquement des crédits. Je suis fière de dire que j'ai moi-même lancé cela. J'ai commencé il y a sept ans en veillant à ce que nos institutions nationales, et les nominations par décret, soient véritablement représentatives de la dualité linguistique canadienne. Nous avons des représentants à Radio-Canada, à la CBC et à Téléfilm et dans d'autres institutions qui sont en mesure de commencer à mettre les Canadiens en prise les uns avec les autres.

Nous avons consacré 2,1 millions de dollars, sur un budget de 4,6 millions de dollars, au titre du Programme d'initiative culturelle à des festivals et événements artistiques spéciaux en milieu francophone. Nous avons mis sur pied un programme national de formation dans le secteur des arts qui n'existe pas avait 1999.

[Français]

Nous finançons, par exemple, l'école du Cirque du Soleil, le Théâtre national, l'industrie du cinéma.

[English]

We support the international commission of francophone theatre.

In book publishing, not only do we have specific targeted programs, but also we provide \$12.4 million in annual support for books and book publishing. That is also an important way of insuring that you have capacity of expression. In magazine publishing, we spend \$9.1 million on publications and \$5.7 million on French magazines. We also target French sound recording to the amount of \$3.9 million.

[Translation]

When the Prime Minister announced a \$560 million investment for next year, some people thought this money targeted only the performing arts. However, most of the money was used to digitize in both official languages the content of all Canadian museums on the Internet. At the present time, a minimum of 50 percent of Internet content must be in French. This is a \$75 million program spread out over three years.

You have most probably heard talk of the launching of the virtual museum in Canada. Our challenge for the next two years is to establish an Internet link between all of the museums in Canada. During its first eight weeks, the virtual museum welcomed 20 million visitors from more than 100 countries. This museum is an excellent source of information for young people.

[English]

The Chairman: Minister, I hesitate to interrupt a cabinet minister but I have been told that you must leave around 11:30 a.m. I know senators are eager to ask you questions and to get your response to Senator Gauthier's bill.

Ms Cops: I would prefer to complete my presentation and miss my vote. I hope the government is not going to fall on my vote. I think this is important information. If you going to look at a piece of legislation, you must contextualize it.

The Chairman: If you willing to stay longer, then that is wonderful.

Ms Cops: I will stay.

The Canadian Digital Cultural Content Initiative also involves specific targets that we made to minority communities to digitize. Once we finished making SchoolNet available to all schools in Canada, we went to minority communities. We thought it was important to be able to link to each other. We have actually made specific content provisions. We made a \$10-million investment in Cultural Content On-Line from the National Library, the CBC, et cetera.

[Traduction]

Nous appuyons la Commission internationale du théâtre francophone.

Dans l'édition, non seulement avons-nous des programmes spécifiques et ciblés, mais nous fournissons en outre un soutien annuel de 12,4 millions de dollars à l'édition de livres en français. C'est une autre façon importante d'assurer que nous ayons une capacité d'expression. Au niveau des périodiques, nous dépensons 9,1 millions de dollars pour les publications et 5,7 millions de dollars pour les magazines de langue française. Nous appuyons également l'enregistrement de disques en français à hauteur de 3,9 millions de dollars.

[Français]

Lorsque le premier ministre a annoncé pour l'année prochaine un investissement de 560 millions de dollars, certains croyaient qu'il s'agissait de fonds visant uniquement le domaine des arts de la scène. Cependant, le plus gros montant fut utilisé pour la numérisation du contenu Internet de tous les musées du Canada dans les deux langues officielles. Actuellement, un minimum de 50 p. 100 du contenu Internet est en français. Il s'agit d'un programme de 75 millions de dollars qui seront étalés sur trois ans.

Vous avez sans doute entendu parler du lancement du Musée virtuel du Canada. Notre défi d'ici deux ans consiste à lier dans Internet tous les musées du Canada. Au cours des huit premières semaines de son existence, ce musée virtuel a accueilli 20 millions de visiteurs de plus de 100 pays. Ce musée est une excellente source d'information pour les jeunes.

[Traduction]

La présidente: Madame la ministre, j'hésite à interrompre une ministre mais on m'a dit que vous deviez partir vers 11 h 30. Je sais que les sénateurs sont très désireux de vous poser des questions et de connaître votre réaction au projet de loi du sénateur Gauthier.

Mme Cops: Je préfère terminer mon exposé, quitte à manquer le vote. J'espère que le gouvernement ne va pas tomber à cause de mon abstention. Je pense que ces renseignements sont importants. Si vous allez examiner ce projet de loi, il faut le placer en contexte.

La présidente: Si vous êtes disposée à rester plus longtemps, c'est merveilleux.

Mme Cops: Je resterai.

L'Initiative pour le contenu culturel canadien numérisé comporte également des objectifs spécifiques de numérisation à l'intention des communautés minoritaires. Une fois que nous avons eu relié toutes les écoles canadiennes à Rescol, nous nous sommes adressés aux communautés minoritaires, considérant important que toutes soient reliées entre elles. Nous avons pris des mesures spécifiques sur le plan du contenu, investissant 10 millions de dollars pour le contenu en ligne, en donnant accès à la Bibliothèque nationale, à la SRC, et cetera.

[Translation]

The Francophonie Games, held in this region, required a sizeable contribution. However, it is interesting to note that beyond the financial contribution, this event, through sports, contributed to an increased awareness of francophone communities. Two years ago, we held the first Canadian Francophonie Games. All of the young francophone athletes were brought together in New-Brunswick. This event showed francophones that they were not isolated and allowed them to establish links between each other.

We are responsible for managing the TV-5 network for the Americas. We have also invested in the acquisition of Canadian productions. With regard to the Société Radio-Canada, operating costs for francophone television amounted to close to \$285 million, whereas they reached \$93.6 million for French radio.

In the case of the Canada Council for the Arts, the list you have before you is not comprehensive, because it does not include all of our investments, for example in the Montreal Symphony Orchestra or other cultural venues. This list only includes the programs of the Canada Council for the Arts targeting specifically francophone organizations.

We offer a program for francophone theatre artists and organizations as well as a program aimed at encouraging francophone writers and editors. We have a \$2.8 million fund for media arts artists and organizations. All of this totals \$16.5 million aimed at fostering francophone cultural development outside of the Canada Council for the Arts' regular programs.

[English]

The National Arts Centre has become a booming form of expression. In fact, a few of you might have been there the other night to see Charles Aznavour.

[Translation]

We have also for the very first time negotiated agreements between the National Arts Centre and other centres so as to ensure a faithful reflection of the national capital. We have even specifically targeted the development of French theatre. None of this existed before we launched the process: variety shows, et cetera.

The National Film Board plays an important role with 45 percent of its productions and co-productions being in French. In the field of co-production, which for Canada represents an investment of more than \$6 billion in audiovisual endeavours, 50 percent of co-productions are in the two official languages.

[Français]

Les Jeux de la Francophonie, lancés ici dans la région, ont exigé une contribution importante. Cependant, il est intéressant de noter qu'au-delà de la contribution financière, par le biais de la compétition sportive, c'est cet événement qui a contribué à mettre en valeur les communautés francophones. Il y a deux ans, nous avons mis sur pied les premiers Jeux de la Francophonie canadienne. Nous nous étions alors rendus au Nouveau-Brunswick où nous avions rassemblé tous les jeunes athlètes francophones. Cet événement a démontré aux francophones qu'ils n'étaient pas isolés et il leur a permis de resserrer leurs liens.

Nous sommes responsables de la gestion du réseau de télévision TV-5 pour les Amériques. Nous avons investi dans l'acquisition de productions de sources canadiennes. Pour ce qui est de la société Radio-Canada, les dépenses d'exploitation représentent presque 285 millions de dollars pour la télévision française et 93,6 millions de dollars pour la radio française.

En ce qui concerne le Conseil des arts du Canada, la liste que vous voyez n'est pas exhaustive, car elle ne comprend pas les investissements que nous faisons ailleurs, par exemple, dans l'orchestre symphonique de Montréal ou autres instruments de la culture. Cette liste comprend uniquement les programmes du Conseil des arts du Canada visant à aider des organismes qui sont spécifiquement francophones.

Nous offrons un programme dédié aux artistes et organismes de théâtre francophones. Nous offrons un programme visant à encourager les écrivains et éditeurs francophones. Nous offrons des fonds d'une valeur 2,8 millions de dollars pour les artistes et organismes médiatiques. Cela totalise une somme de 16,5 millions de dollars pour favoriser le développement culturel francophone en dehors des programmes normaux du Conseil des arts du Canada.

[Traduction]

Le Centre national des arts est devenu un lieu d'expression en plein essor. Certains d'entre vous sont peut-être allés voir l'autre jour Charles Aznavour.

[Français]

Nous avons établi pour la première fois des ententes entre le Centre national des arts et d'autres centres afin de s'assurer que le reflet de la capitale nationale soit vraiment entériné. Nous nous sommes même consacrés spécifiquement au développement du théâtre français. Toutes ces choses n'existaient pas lorsque nous avons entamé le processus: offres de spectacles de variétés, et cetera.

L'Office national du film joue un rôle important avec 45 p. 100 de ses productions et coproductions qui sont réalisées en français. Dans le domaine de la coproduction, domaine qui représente pour le Canada maintenant un investissement de plus de 6 milliards de dollars dans le monde audiovisuel, 50 p. 100 des coproductions sont réalisées dans les deux langues officielles.

Take for example the film entitled *The Red Violin*, a Canada-Great Britain co-production. The movie was filmed in French, in English, in Chinese and in German, quite an amazing feat in film-making. Last year, we supported the production of 66 independent films in French.

We also have \$8.9 million earmarked for programming. Furthermore, at Téléfilm Canada, 34 percent of multi-media and television projects are in French, so as to support the French fact in Canada. With regard to Canada's feature film policy, 30 percent of commitments must go to French language projects.

Last week I had a conversation with Richard Gaudreau who had the thrill of producing films *Les Boys I, II and III*. He is hoping to produce a major international production in Canada with the participation, among others, of Gérard Depardieu. He plans on doing a few tapings in Louisbourg.

These are just a few more initiatives aimed at improving the situation for Canadian media and television.

[English]

We get to the crux of the matter — and this is the part of which I am quite proud, but we need more work. In 1994, we developed an accountability framework to support official language minority communities in the implementation of sections 41 and 42 of the Official Languages Act. As you know, each year I receive action plans and achievements by 29 federal departments and agencies. The francophone community was pretty smart in recognizing that, when you are not a line agency — that is, when you are a department that provides programs — sometimes you are not in the best position to encourage change at the centre and to encourage assurance of recognition of official languages at the centre. I do report to Parliament on an annual basis. In 1997 — and this started as a result of work by Jean Robert and others — we signed a protocol of intent. That happened when Marcel Masse, then president of the Treasury Board, and myself got together and decided that this would be important for the government.

[Translation]

It is now up to not only Canadian Heritage but also Treasury Board to ensure that federal departments and institutions recognize the official languages policy in our programs. This new protocol allows Treasury Board to question any federal department policy that could be detrimental to the development of French in Canada. It sensitizes departments and civil servants to their responsibilities.

Treasury Board has become the champion of departmental accountability. We have created the advisory committee on departments and Crown corporations. It is presided over by the Honourable Stéphane Dion. We are for the very first time undertaking an operational analysis of all of the briefs to Cabinet so as to ensure that we go beyond nice words and ensure the

Prenons l'exemple du film *Le violon rouge*, une coproduction Canada-Angleterre. Ce film a été conçu en français, en anglais, en chinois et en allemand. Il s'agit vraiment d'un tour de force en ce qui a trait à un film. Nous avons soutenu la production de 66 films indépendants en français l'année dernière.

On a aussi 8,9 millions de dollars consacrés à la programmation. De plus, à Téléfilm, 34 p. 100 des projets multimédias et télévisuels sont en langue française pour aider la francophonie au Canada. En ce qui concerne la politique canadienne du long métrage, 30 p. 100 des investissements doivent être consacrés aux films de langue française.

J'ai eu la semaine dernière une conservation avec Richard Gaudreau qui a eu le plaisir d'être le producteur des films *Les Boys I, II et III*. Il envisage la production d'un spectacle international au Canada avec la participation, entre autres, de Gérard Depardieu. Il entend faire quelques enregistrements à Louisbourg.

Il s'agit encore une fois de démarches visant à améliorer la situation des médias et de la télévision canadienne.

[Traduction]

Et nous en venons maintenant à l'essentiel — c'est un élément dont je suis très fière bien qu'il ne soit pas encore achevé. En 1994, nous avons élaboré un cadre d'imputabilité aux fins de la stratégie fédérale d'appui aux communautés de langues officielles en situation minoritaire destiné à donner effet aux articles 41 et 42 de la Loi sur les langues officielles. Comme vous le savez, nous recevons chaque année de 29 ministères et organismes fédéraux un plan d'action et un état des réalisations. La collectivité francophone a su reconnaître que lorsque l'on n'est pas un ministère opérationnel — c'est-à-dire un ministère qui exécute des programmes — on est parfois mal placé pour opérer des changements au centre et encourager l'action pour les langues officielles au centre. Je fais rapport au Parlement chaque année. En 1997 — et c'est à la suite du travail de Jean Robert et d'autres — nous avons signé un protocole d'accord. C'était lorsque Marcel Masse, alors président du Conseil du Trésor, et moi-même avons rassemblé nos forces et décidé que ce serait important pour le gouvernement.

[Français]

Il relève maintenant non seulement du ministère du Patrimoine canadien mais aussi du Conseil du Trésor de veiller à ce que les ministères et institutions fédéraux assurent la reconnaissance de la politique des deux langues officielles dans nos programmes. Ce nouveau protocole permet au Conseil du Trésor de questionner toute décision d'autres ministères susceptible de nuire à l'épanouissement du français au Canada. Il sensibilise les ministres et autres fonctionnaires à leurs responsabilités.

Le Conseil du Trésor est devenu le champion des leçons de responsabilité ministérielle. On a créé le comité consultatif des ministères et sociétés d'État. Il est présidé par l'honorable Stéphane Dion. On fait pour la première fois une analyse opérationnelle de tous les mémoires du Cabinet afin de s'assurer qu'on va au-delà des belles paroles et que la politique sur les

enforcement of the official languages policy. We have attempted to do this in two ways: we have a stick and we also have a carrot. In politics, these types of changes are sometimes difficult and one must offer carrots once in a while.

We have also established the IPOLC program, the purpose of which is to involve other departments in a broader official languages policy by granting them financial incentives. We have an annual budget of \$5.5 million. We are accepting the projects of other departments to see if we might work on them together.

As an example, just last week, the Minister of Immigration signed an agreement aimed at fostering immigration in regions where francophones are in a minority situation. We for example know that in Saint-Boniface, in the Whelan region and in other areas of Canada, it is possible to live and work in French, but there is no renewal coming from the young people. There is a "relève" in the larger cities, but without there being recognition given to official languages. We have signed an agreement with the Honourable Denis Coderre in view of promoting a policy of immigration in regions that need this type of renewal. We have noted a decrease in the birth-rate of Canadians. It is not up to the government to change that, but it certainly could, through immigration programs, ensure that there are francophones everywhere in the country.

We have to date, under the IPOLC program, signed 13 framework agreements. Thanks to the \$5.5 million, we have received from other departments investments totalling \$11 million. We are striving to encourage them to invest. There are several areas of intervention, for example culture, the economy and others still.

We are certainly facing several challenges and we need additional funding. We must ensure that official languages are not the sole responsibility of one department. The Act must be applied in all sectors of the government. We have already spoken amply of the matter of community support.

I believe that the main idea of Senator Jean-Robert Gauthier's bill is to ensure that those francophones or anglophones who find themselves neglected by the government are able to ensure the respect of their rights. When various departments did an in-depth study of the bill together, we had certain questions to ask as to possible amendments. One thing we wish to avoid, for example, is to take on the responsibility of other governments. As to the text of the bill, the Justice Department was wondering if it would have any effect on the area of education and thus create certain responsibilities for which we do not have the necessary legislative tools.

The idea put forward by the Honourable Jean-Robert Gauthier is the possibility of having legal recourse in cases where the government of Canada does not respect its commitments. I would propose that the amendments the committee has discussed be part of an analysis that we might append to the bill for the Joint Committee on Official Languages

langues soit appliquée. Nous avons tenté de le faire de deux façon: d'une part, le bâton, et d'autre part, la carotte. En politique, les changements sont parfois difficiles et il faut de temps en temps offrir des carottes.

Nous avons établi un programme — PICLO — qui encourage d'autres ministères à s'intégrer dans une politique plus large des langues officielles en leur procurant des incitatifs fiscaux. Nous avons un budget annuel de 5,5 millions de dollars. Nous acceptons les projets d'autres ministères afin de voir si on peut travailler ensemble.

À titre d'exemple, la semaine dernière, le ministre de l'Immigration a signé une entente visant à favoriser l'immigration, par exemple, dans les régions où les francophones sont en situation minoritaire. Nous savons, par exemple, qu'à Saint-Boniface, dans la région de Whelan et dans d'autres au Canada, on a la possibilité de vivre et de travailler en français, mais il n'y a pas de relève chez les jeunes. La relève se fait dans les grandes villes, mais sans la reconnaissance des langues officielles. Nous avons signé une entente avec l'honorable Denis Coderre dans le but d'encourager une politique d'immigration dans les régions qui ont besoin d'une relève. On observe une diminution du taux de natalité chez les Canadiens. Il n'appartient pas au gouvernement de changer cela mais il peut certainement, par le biais des programmes d'immigration, s'assurer que la francophonie se retrouve partout au Canada.

Jusqu'à présent, par le truchement du programme PICLO, on a signé 13 protocoles d'entente. Grâce aux 5,5 millions de dollars, nous avons reçu des investissements de 11 millions de dollars de la part d'autres ministères. Nous essayons donc de les encourager à investir des fonds. Les secteurs de la santé, de l'économie et autres font des interventions.

Il est certain que nous avons plusieurs défis à relever et nous avons besoin de financement supplémentaire. Il s'agit de s'assurer que les langues officielles ne soient pas seulement la responsabilité d'un ministère. L'application de la Loi relève doit être faite dans tous les secteurs du gouvernement. Nous avons déjà amplement parlé de la question du soutien des communautés.

Je crois que l'idée principale du projet de loi proposé par le sénateur Jean-Robert Gauthier est de s'assurer que les francophones ou les anglophones qui se trouvent négligés par le gouvernement soient en mesure de faire respecter leur droit. Lorsqu'on a étudié le projet de loi en profondeur entre ministères, on avait certaines questions à poser en ce qui concerne les amendements possibles. Une des choses que nous voulons éviter est, par exemple, d'endosser la responsabilité d'autres gouvernements. Quant à la formulation du projet de loi, le ministère de la Justice posait la question si cela pourrait toucher le domaine de l'éducation et créer certaines responsabilités pour lesquelles on ne dispose pas des outils législatifs nécessaires.

L'idée mise de l'avant par l'honorable Jean-Robert Gauthier est la possibilité d'avoir accès à des recours judiciaires lorsque le gouvernement du Canada ne respecte pas ses engagements. Je propose que les amendements qui ont fait l'objet de discussions au comité fassent partie d'une analyse que nous pourrions joindre au projet de loi au Comité mixte sur les langues officielles afin

so as to have an more in-depth study aimed at ensuring that the changes made to the act not affect those responsibilities which do not come under the government of Canada.

Senator Gauthier: Madame Minister, I am very pleased to see you appear before us along with Ms Larocque and Mr. Lemoyne.

The adoption of the Charter in 1982, of the Official Languages Act in 1988 and of the new act passed by Parliament have granted fundamental rights to linguistic minority groups living in a minority situation. These were mentioned yesterday: the right to freedom, the right to justice and especially the right to equality. I would like to dwell a little on this because my bill, Bill S-32 aims at ensuring equality.

Usually, the majority ensures that its rights are respected. In a democracy, there is usually plurality. In a democracy, minorities must be treated fairly and equally. This is another problem.

This is why there is so much respect in Canada for our justice system. Bill S-32, that I have put forward, aims at clarifying the scope of section 41 of the Official Languages Act, making it executory rather than declaratory, as some people in the Justice Department purport it to be.

I recognize that this position has been developed here by the witnesses. We have to date held seven meetings and heard more than 15 witnesses, the great majority of whom represented official language communities. Some of them were legal and constitutional experts. All of them supported the purpose of the bill at the outset with the exception of Justice Canada, that skated around the question of whether or not this should be declaratory or executory.

I was somewhat surprised by the statements made by the representatives of Justice Canada. I had thought that we had moved beyond this position whereby it is up to the majority to decide and to the minorities to follow. Part VII of section 41 of the Act is not subject to a right of recourse. If it is removed, our rights are restricted. As I said in my statement, no recourse, no right, it is as simple as that.

Yesterday, we heard Mr. Tyler, from Alliance Québec, talk about Part VI of the Act. We heard representatives from the Quebec Community Group Network, which is the umbrella association of Anglophones in Quebec. The president of the group, Mr. Maynard, appeared before us. Few support the Bill S-32 initiative.

Yesterday, Mr. Tyler spoke at length about Part VI of the Act, but I would today like us to concentrate on Part VII, section 41. Francophone communities living in a minority situation also appeared before the committee and supported the proposal. The Commissioner of Official Languages supported it as well, but with certain amendments that she suggested.

Nearly all of the witnesses, with the exception of Justice Canada, have supported the bill. Madam Minister, I do not know if this is a fair question, but what is your present position with regard to Bill S-32?

d'avoir une étude plus approfondie visant à s'assurer que les changements dans la loi ne toucheraient pas les responsabilités qui ne sont pas du ressort du gouvernement du Canada.

Le sénateur Gauthier: Madame la ministre, il me fait plaisir de vous recevoir avec vos collègues, Mme Larocque et M. Lemoyne.

L'adoption de la Charte en 1982, de la Loi sur les langues officielles en 1988, la nouvelle loi adoptée par le Parlement, ont octroyé des droits fondamentaux aux minorités linguistiques vivant en milieu minoritaire. On les a mentionnés hier: droit de liberté, droit de justice et surtout le droit d'égalité. Je veux m'y attarder car mon projet de loi S-32 vise l'égalité.

Habituellement, la majorité veille au respect de ses droits. En démocratie, la pluralité l'emporte habituellement. En démocratie, les minorités doivent recevoir justice et égalité. C'est un autre problème.

Voilà pourquoi on a un système judiciaire fortement respecté au Canada. Le projet de loi S-32 que je soumets veut éclaircir la portée de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, la rendre exécutoire plutôt que déclaratoire, comme certaines personnes le prétendent au ministère de la Justice.

Je reconnaiss que cette position a été développée ici par les témoins. Jusqu'à maintenant, on a tenu sept réunions et entendu plus de quinze témoins, dont la grande majorité représente les communautés de langues officielles. Certains étaient des experts dans les domaines juridique et constitutionnel. Tous, d'emblée, ont appuyé l'objectif du projet de loi excepté Justice Canada, qui a patiné autour de la question, à savoir si c'était déclaratoire ou exécutoire.

J'ai été un peu surpris du témoignage des représentants de Justice Canada. Je pensais qu'on avait passé outre cette position voulant que la majorité décide et que les minorités suivent. La partie VII de l'article 41 de la loi n'est pas sujette à un droit de recours. Lorsqu'on l'enlève, on restreint nos droits. Comme je l'ai dit dans mon témoignage, pas de recours, pas de droit, c'est simple.

Hier, on a entendu M. Tyler, d'Alliance Québec, nous parler de la partie VI de la loi. On a entendu les représentants du Quebec Community Group Network, qui est le groupe «parapluie» des anglophones du Québec. Le président de ce groupe, M. Maynard, est venu ici. Peu appuient l'initiative du projet de loi S-32.

Hier, M. Tyler a beaucoup parlé de la partie VI de la loi, mais j'aimerais qu'on se restreigne aujourd'hui à la partie VII, l'article 41. Les communautés francophones vivant en milieu minoritaire sont également venues devant le comité et ont appuyé la proposition. La commissaire aux langues officielles a aussi appuyé la proposition, mais avec certains amendements qu'elle a proposés.

Presque tous les témoins, à l'exception de Justice Canada, ont appuyé le projet de loi. Madame la ministre, je ne sais pas si c'est juste de poser la question, mais quelle est votre position vis-à-vis le projet de loi S-32 actuellement?

You must be aware that I have made two proposals. Bill S-32 will have to move through various stages before being adopted; it is not easy. I went through a bill, that of the Auditor general of Canada. I succeeded in getting it adopted, and this bill indeed changed the usual behaviour of the Auditor general of Canada.

The federal government, of which you are a part, will have to look at this proposal. The communities have given their support and the experts have given their advice. Overall, they say that it is a good thing. In our opinion, section 41 is executory. What is your position as minister responsible for Canadian Heritage?

You talked at length about this issue and about the way in which you see section 43. What is the position of the government with regard to Bill S-32?

Ms Cops: First of all, since I am not a lawyer, I am unable to say very much about matters of legal, challengeable and declaratory policy. In 1981, I suggested for Ontario the status of bilingual province. The proposal was not a very popular one. Based on my experience, as a longtime francophile, the advancement of the francophone minorities in the country has been brought about more by the courts than by Parliament. This is why there needs to be a right to recourse, as was provided in the cases of school management and the Montfort Hospital. Governments do not easily grant rights to minorities. In this context, I support your initiative aimed at ensuring that this oversight right remain in place for francophones.

According to what you heard from the Department of Justice, the purpose of the bill, as drafted, is to give the government of Canada responsibility over the activities of provincial governments. But legally, we cannot do that. This is why I suggested the undertaking of a broader initiative with the proposed amendments. We could submit the matter to a sub-committee of the Joint Committee on Official Languages precisely in order for it to do an in-depth study of the issue and to examine other possibilities.

Do you believe we could, as we did in the case of the framework agreement reached with Treasury Board, reinforce these measures? It is not a secret, but when we signed the agreement with the provinces with regard to labour legislation, we were assured that the linguistic rights recognized in law would be respected. In reality, this was not necessarily the case. If Treasury Board's responsibility were more strongly delineated, we would be better able to make adjustments as situations arise.

When the first Human Resources initiative came up, I withdrew the bill in order to ensure that the linguistic rights of both official language communities would be respected. It was the only guarantee I had. But since I had not been there to read the document in its context, what happened afterward was not necessarily what we had been told during the course of the discussion. I believe you have already studied the effects that had

Il faut que vous sachiez que j'ai fait deux propositions. Le projet de loi S-32 devra traverser plus étapes avant d'être adopté; ce n'est pas facile. J'ai passé à travers un projet de loi, celui du vérificateur général du Canada. J'ai réussi à faire adopter ce projet de loi, qui a modifié le comportement habituel du vérificateur général du Canada.

Le gouvernement fédéral, et vous en faites partie, aura à se pencher sur cette proposition. Les communautés ont donné leur appui, les experts ont fourni leurs conseils. En grande partie, ils ont dit que c'était bon. D'après nous, l'article 41 est exécutoire. Quelle est votre position en tant que ministre responsable du Patrimoine canadien?

Vous avez donné un long exposé à ce sujet et sur la façon dont vous voyiez l'article 43. Quelle est la position du gouvernement quant au projet de loi S-32?

Mme Cops: D'abord, comme je ne suis pas avocate, je ne peux pas trop parler des questions de politiques judiciaires, justiciables et déclaratoires. En 1981, j'ai proposé le statut de province bilingue pour l'Ontario. La proposition ne fut pas très populaire. Selon mon expérience, en tant que francophile de longue date, l'avancement des minorités francophones a plutôt été le fait des tribunaux que du Parlement. C'est pour cela qu'on a besoin d'une possibilité de recours, comme nous l'avions institué dans le statut de la gestion scolaire et de l'hôpital Montfort. Les gouvernements n'octroient pas facilement de droits aux minorités. Dans ce contexte, j'appuie la démarche que vous entreprenez pour vous assurer que ce droit de regard reste en place pour les francophones.

Selon ce que vous avez entendu au ministère de la Justice, le projet de loi, tel que conçu, a pour but de donner au gouvernement du Canada la responsabilité de s'assurer des activités des gouvernements provinciaux. Mais légalement, on ne peut pas faire cela. C'est pour cela que je vous ai suggéré d'entreprendre une démarche plus large avec les amendements proposés. On pourrait soumettre la question devant un sous-comité du Comité mixte des langues officielles pour justement voir le fond des choses et examiner les autres possibilités.

Croyez-vous qu'on pourrait faire comme nous l'avions fait lors du protocole d'entente conclu avec le Conseil du Trésor, renforcer les mesures? Ce n'est pas un secret, mais lorsque nous avions signé l'entente avec les provinces en ce qui concerne la Loi sur la main-d'oeuvre, on nous avait assurés de respecter les droits linguistiques reconnus par la loi. En réalité, ce ne fut pas nécessairement le cas. Si la responsabilité du Conseil du Trésor était plus fortement démarquée dans ces démarches, on aurait davantage de possibilités de révision au fur et à mesure que les choses arrivent.

Lorsqu'est survenue la première démarche à propos des ressources humaines, j'ai retiré le projet de loi afin de m'assurer que les droits linguistiques des deux communautés officielles étaient respectés. C'était la seule garantie que j'avais. Mais comme je n'étais pas là pour lire le document dans son contexte, ce qui s'est produit par après n'était pas exactement ce qui nous a été dit au cours de la discussion. Je pense que vous avez déjà étudié les

for francophones in minority situations when they were unable to be served by Human Resources in their language. It is a waste of energy.

Senator Gauthier: One of the arguments Justice Canada used is that the bill would increase court action, create expectations on the part of communities and multiply the number of referrals to the courts. When we adopted the Charter in 1982 and the new Official Languages Act in 1988, I put the question to Mr. Bouchard, who was the minister responsible at the time. He had told me in committee that section 41 of the act created obligations for the government. I remember having responded by saying: "Very good." But later on, the minister of Justice had retorted that it created no obligations whatsoever.

I did some research. Under clause 15, proclaimed in 1997, 15 years after its passage in 1982, there were 733 cases placed before the Supreme Court of Canada. There were five cases regarding sections 16.1 and 16.2, in the same constitution. There were 31 cases relating to section 23(1) on education.

To state that that will increase court action is to my mind not justifiable on the basis of what happened with sections 16 and 23. There is no proof that such a move will increase court actions.

I have always maintained that if I could not go before the court to defend my rights, it is because I had no rights. Part VII of section 41 is excluded from legal recourse. The Official Languages Act is a federal act. I am therefore speaking strictly here of the obligations of the federal government. I would like to give it more teeth, that is all. Are you in agreement?

Ms Cops: The vitality of minorities must not be dependent upon a checkbook. Even if it should cost more! Why are we here? We spend millions of dollars on other programs. Should we not enforce minority rights even if it costs more? Would it be less costly to turn Canada into a one language only country? I do not know, but is that Canada? I do not think so. Your proposal has merit.

The Montfort Hospital case would never have been settled had there not been court action. We can work on countering the fears of those who believe that we will be trampling on the territory of other governments. We can go forward with the possibility of an in-depth study.

In the case of Human Resources, when the transfer was made, I was told that the Official Languages Act had been respected. Passage of the act had been delayed in order to ensure that such was the case. A year later, it was discovered that it was only respected in part. Official languages are respected, but it is possible for a province to have legislation that takes precedence over them. Those who signed this agreement most probably had no intention of weakening these rights. Nevertheless, such is the result. Those who work in the Human Resources area in various parts of the country receive fewer services in French than

effets que cela causait sur les francophones en situation minoritaire lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de se faire servir par les ressources humaines dans leur langue. C'est une perte d'énergie.

Le sénateur Gauthier: Un des arguments que Justice Canada a utilisés est que ce projet de loi augmenterait la judiciarisation, que cela créerait des attentes dans les communautés et qu'il y aurait plus de recours judiciaires. Lorsqu'on a adopté la Charte en 1982 et la nouvelle loi des langues officielles en 1988, j'avais posé la question à M. Bouchard, ministre responsable à l'époque. Il m'avait affirmé en comité que l'article 41 de la loi créait des obligations pour le gouvernement. Je me souviens de lui avoir répondu: «Très bien.» Sauf que plus tard, le ministre de la Justice a rétorqué que cela ne créait pas du tout d'obligations.

J'ai fait des recherches. À l'article 15, proclamé en 1997, 15 ans après l'option en 1982, il y a eu 733 causes sur cet article devant la Cour suprême du Canada. Il y a eu cinq causes sur l'article 16.1 et 16.2, sur la même constitution. Il y a eu 31 causes en éducation à l'article 23(1).

De dire que cela va augmenter la judiciarisation, je ne pense pas qu'on puisse justifier cela, pas sur la foi de ce qui s'est passé aux articles 16 et 23. De dire que cela va augmenter la judiciarisation, ce n'est pas prouvé.

J'ai toujours soutenu que si je ne pouvais pas me présenter devant le tribunal pour défendre mes droits, c'est parce que je n'avais pas de droit. La partie VII de l'article 41 est exclue du recours judiciaire. La Loi sur les langues officielles est une loi fédérale. Je parle donc strictement des obligations du gouvernement fédéral. Je voudrais lui donner un peu plus de mordant, c'est tout. Êtes-vous d'accord?

Mme Cops: L'épanouissement des minorités ne doit pas dépendre d'un carnet de chèques. Et même si cela coûtait plus cher! Pourquoi sommes-nous ici? On dépense des millions sur d'autres programmes. Ne pourrait-on pas s'assurer des droits des minorités même si cela coûte plus cher? Aurait-il été moins dispendieux de faire du Canada un pays ne possédant qu'une seule langue? Je ne le sais pas, mais est-ce le Canada? Je ne le crois pas. Votre proposition a du mérite.

La cause de l'hôpital Montfort n'aurait jamais été tranchée n'eut été des recours devant les tribunaux. On peut travailler à contrer les craintes de ceux qui croient que l'on va piétiner dans le domaine d'autres gouvernements. On peut aller de l'avant avec la possibilité d'une étude approfondie.

Dans le cas des ressources humaines, lorsqu'on a fait le transfert, on m'a indiqué que l'application de la Loi sur les langues officielles était respectée. L'adoption du projet de loi a été retardée afin de s'assurer que c'était bel et bien le cas. Un an plus tard, on trouve qu'elle n'est respectée qu'en partie. Les langues officielles sont respectées, mais il est possible qu'une province ait une loi qui peut avoir préférence. Il est probable que les personnes qui ont signé cette entente n'avaient pas l'intention d'affaiblir ces droits. Toutefois c'est le résultat qui a été obtenu. Ceux qui travaillent dans le domaine des ressources humaines, dans

previously. What are we doing to address that? We cannot say that we are in favour of the official languages policy while at the same time handing the responsibility over to other governments.

If it is possible to have a policy aimed directly at a responsibility of the government of Canada, I believe that your bill will receive broader support.

Senator Nolin: We are engaging in this very promising debate. I have not seen the proposed amendments, but after having read your presentation and listened to your statement, I have come to the conclusion that you are going well beyond the legal obligation not only of section 43 but also of section 41. The effort made by the government must be recognized. The president of Treasury Board is not the champion of this cause: you are its champion. You have definitely pushed the limits of the government of Canada's responsibilities in official languages further.

You are minister and I am not. You will perhaps not agree with me, but it seems to me that you are in favour of senator Gauthier's bill. You are taking the necessary measures to ensure the vitality and development Senator Gauthier's amendment is aimed at accomplishing. However, your fear comes from the lawyers of the government. It is the normal role of a lawyer to put to you the worst-case scenario and to encourage you to protect yourself against the worst that could happen. I honestly believe that this is a false alarm.

No court would allow the federal government to stomp on an area coming under another jurisdiction because a bill appears to give it that responsibility. Senator Beaudoin will be able to elaborate further on this matter. I do not believe that by amending section 41 we are imposing on the government of Canada responsibilities that are beyond its constitutional jurisdiction.

Senator Gauthier — he is certainly more of an expert than me in this area — is not asking for changes to section 77 of the act that provides for legal recourse by the official languages commissioner. Part VII is not at all included in section 77. The aim of Senator Gauthier's amendment is precisely what you are already doing.

Some will say that, since you are already doing that, there is no need for an amendment to a legal text, much the contrary. I live in a province where I belong to the majority. Such is not the case of Senator Gauthier nor of a good many of my French-speaking colleagues who live in a minority situation in other provinces. Legal protection such as that provided in Senator Gauthier's amendment is an easily attainable minimum since it is something you are already doing.

My intervention is perhaps more of a statement than a question. I believe that you are in agreement with me. I will nevertheless invite you to comment on my question.

plusieurs parties du Canada, reçoivent moins de services en français qu'auparavant. Que faisons-nous pour contrer cela? On ne peut pas se dire en faveur de la politique des langues officielles et en même temps en donner la responsabilité à d'autres gouvernements.

S'il est possible d'avoir une politique qui vise directement la responsabilité du gouvernement du Canada, je crois que votre projet de loi recevra un appui plus large.

Le sénateur Nolin: Nous tenons ce débat très prometteur. Je n'ai pas eu accès à ces propositions d'amendements, mais après avoir lu votre texte et vous avoir entendu, j'en arrive à la conclusion que vous allez bien au-delà de l'obligation légale non seulement de l'article 43 mais aussi de l'article 41. Il faut reconnaître l'effort du gouvernement. Le président du Conseil du Trésor n'est pas le champion de cette cause; vous êtes cette championne. Vous avez définitivement poussé les limites des responsabilités du gouvernement du Canada en matière de langues officielles.

Vous êtes ministre et je ne le suis pas. Vous ne serez peut-être pas d'accord mais il m'apparaît que vous soyez en faveur du projet de loi du sénateur Gauthier. Vous prenez les mesures nécessaires pour assurer l'épanouissement et le développement selon l'amendement du sénateur Gauthier. Toutefois, votre crainte vient des avocats du gouvernement. C'est le rôle normal d'un avocat de vous suggérer le scénario du pire et de vous inciter à vous protéger contre le pire. Je crois honnêtement que c'est un faux prétexte.

Aucun tribunal ne permettrait au gouvernement fédéral d'envahir un champ de compétence d'une autre juridiction parce qu'un texte de loi semblerait lui donner cette responsabilité. Le sénateur Beaudoin pourra élaborer sur cette question. Je ne crois pas qu'en amendant l'article 41, on impose au gouvernement du Canada des responsabilités qui vont au-delà de sa juridiction constitutionnelle.

Le sénateur Gauthier — il est certainement plus expert que moi en la matière — ne demande pas d'amender l'article 77 de la loi qui prévoit les recours judiciaires par le commissaire aux langues officielles. La partie VII n'est pas du tout incluse dans l'article 77. L'amendement du sénateur Gauthier vise exactement ce que vous faites déjà.

Certains diront que, comme vous le faites déjà, on n'a pas besoin d'un amendement à un texte législatif, au contraire. Je vis dans une province où je suis majoritaire. Ce n'est pas le cas du sénateur Gauthier et de plusieurs de mes collègues de langue française qui vivent dans une situation minoritaire dans d'autres provinces. Une protection légale comme celle proposée par l'amendement du sénateur Gauthier est un minimum facilement atteignable puisque vous le faites déjà.

Mon intervention est peut-être davantage un discours qu'une question. Je crois que vous êtes d'accord avec moi. Je vais néanmoins vous demander de commenter ma question.

Ms Cops: When we suggested that the framework agreement be signed by Treasury Board five years ago, it was because Canadian Heritage is not in a position to enforce this in all areas. We can only do so in those areas for which we are responsible.

Canadian Heritage has the advantage of possessing various other tools. For example, we are in a position to establish links with the various governments in the area of sports. These are important elements for our young people. I am thinking here of the way in which we are able to encourage young people to fulfil their potential in their own language.

It is inconceivable that the Canadian Heritage Department revise all government agreements in all departments and all institutions. That is what is missing in section 41. In the case of section 41, we are asking the department of Canadian Heritage to ensure that all government agreements respect both official languages. However, there is no central agency.

Senator Nolin: Section 43 comes under your responsibility. In section 41, it is the government as a whole.

Ms Cops: Our Department is responsible for section 41.

Senator Nolin: Indeed. You have succeeded in forcing the government, through a central agency such as Treasury Board, to respect section 41. In other words, you have used section 43 by saying that the government has much more than a commitment, that it has responsibilities. Since I have some, you have some as well. You have orchestrated a masterful coup.

I was saying earlier that you are already doing what Senator Gauthier is proposing. You are already doing this.

Ms Cops: Even if we had signed an agreement with Treasury Board, this responsibility would nevertheless fall to me, because the law has not changed. Senator Gauthier's proposal offers the possibility of bringing the government of Canada before the courts if it does not respect its responsibilities.

The support of the entire legal system is required. I am not in a position to tell you if we have this support or not. There has nevertheless been a commitment by Treasury Board and by others to continue to work on this file. This is why I am suggesting the addition of the amendments to Senator Gauthier's bill that have been proposed by various others. I am not a lawyer. These amendments could be submitted to a sub-committee of the Joint Committee on Official Languages in order for the dialogue to continue.

Senator Nolin: It is a proposal, but Senator Gauthier is in the driver's seat. I am telling you that there are unfounded fears here. I understand your answer. You have gone beyond your mandate in accomplishing what you have succeeded in doing. Your effort and your success must be recognized.

[English]

The Chairman: Before we go to the other senators on the list, may I ask you, minister, if I am reading you correctly? If this committee and the Senate pass Senator Gauthier's bill and send it

Mme Cops: Quand nous avions proposé que le protocole d'entente soit signé par le Conseil du Trésor il y a cinq ans, c'est parce qu'au ministère du Patrimoine canadien, il n'est pas possible de s'assurer dans tous les domaines. Nous ne pouvons le faire que là où nous sommes responsables.

Chose utile au ministère du Patrimoine canadien, nous disposons de plusieurs autres outils. Par exemple, nous pouvons nous assurer d'avoir des liens aux différents paliers du sport. Ce sont des éléments importants pour la jeunesse. Je pense à la façon dont nous pouvons encourager la jeunesse à s'épanouir dans sa propre langue.

Il est inconcevable que le ministère du Patrimoine canadien puisse réviser toutes les ententes gouvernementales de tous les ministères et de toutes les institutions. C'est la lacune de l'article 41. Dans le cas de l'article 41, on demande au ministère du Patrimoine canadien de s'assurer que toute entente du gouvernement respecte les deux langues officielles. Toutefois, nous n'avons pas une agence centrale.

Le sénateur Nolin: L'article 43 découle de votre responsabilité. À l'article 41, il s'agit du gouvernement dans son ensemble.

Mme Cops: Notre ministère est responsable de l'article 41.

Le sénateur Nolin: En effet. Vous avez réussi à forcer le gouvernement, en utilisant une agence centrale comme le Conseil du Trésor, à respecter l'article 41. En d'autres mots, vous avez utilisé l'article 43 en disant que le gouvernement a beaucoup plus qu'un engagement, il a des responsabilités. Puisque moi, j'en ai, vous en avez aussi. C'est le coup de maître que vous avez réussi.

Je disais plus tôt que vous mettiez déjà en application ce que le sénateur Gauthier propose. Vous le faites déjà.

Mme Cops: Même si nous avions signé une entente avec le Conseil du Trésor, cette responsabilité m'incombe néanmoins, car la loi n'a pas changé. La proposition du sénateur Gauthier offre la possibilité d'amener le gouvernement du Canada en cour s'il ne respecte pas ses responsabilités.

Il faut un appui de tout le système judiciaire. Je ne suis pas en mesure de vous dire qu'on a cet appui. On a quand même une reconnaissance du Conseil du Trésor et d'autres pour continuer à développer le dossier. C'est pour cela que je proposais d'ajouter les amendements mis de l'avant par plusieurs intervenants au projet de loi du sénateur Gauthier. Je ne suis pas avocate. Ces amendements pourraient être soumis à un sous-comité du Comité mixte des langues officielles pour continuer le dialogue.

Le sénateur Nolin: C'est une proposition mais le sénateur Gauthier mène sa barque. Je vous dis qu'il y a des craintes non fondées. Je comprends votre réponse. Vous êtes allée au-delà de votre mandat en réussissant ce que vous avez fait. Il faut reconnaître votre effort et votre réussite.

[Traduction]

La présidente: Avant de donner la parole aux autres sénateurs sur ma liste, pourrais-je vous demander, madame la ministre, si j'ai bien saisi? Si notre comité et le Sénat adoptent le projet de loi

to the House of Commons, it will then enable you to amend it as you see fit in the House of Commons, and then to come back here then for another go-around. Would it give you ammunition?

Ms Cops: I would suggest that, instead of taking the bill as is, as a number of interveners have raised certain question about it, including the Department of Justice, we would withdraw the bill in its current form and refer the bill and the proposed amendments to a subcommittee of the Joint Committee on Official Languages, to continue the process, bearing in mind that we would have to ensure, through proper legal language, et cetera, that whatever engagements we undertake we do in the context of what is legally binding to the Government of Canada and not to others.

Machinery of government issues do not come out of a ministry; they come out of the Government of Canada. You might want to consider doing a more in-depth study of the relationship in the protocol d'entente and how it might be strengthened, not just in the capacity to be justiciable but also that there may be a place for the Privy Council to play a larger role there. I have some ideas in that area. I do not want to elaborate on them here; it is not my decision to get into the issues of machinery of government. However, I think the protocol has been a good start. After five years, we probably need to take a look at how it is being applied in different forums, and also how Senator Gauthier might achieve his objective of ensuring that if governments or departments do not respect minority rights there is a recourse that is not simply political but, rather, legal.

Most provincial governments for the last 25 years would have done nothing in terms of proposing and promoting minority rights had it not been for court judgments that helped them move their agendas forward. We are now at a situation where, in a positive way, even though governments may have been pushed into action, people are starting to see the benefits of having this policy. Had we fallen back 20 years ago, and if education rights, for example, had not been challengeable in the courts, we would not have them.

Therefore, I think we must take the history we have and apply it to ensuring that the operations of the Government of Canada are equally airtight in terms of respect for minorities. As to what legal format that might take, I am not a lawyer so I cannot speak to the law and the legal parts of it, but I do know the Department of Justice has had concerns about some of the specifics of that bill.

The Chairman: That is very interesting.

Senator Beaudoin: I must say, first, I am very impressed by what is done.

[Translation]

Coming back to Senator Nolin's question, you are acting as if section 41 were imperative. I say: Bravo! I agree. In my opinion, it is executory. There are still a lot of people who do not believe that such is the case. Sooner or later, the matter will have to be put before the courts. There is no other solution. When you say that we should refer this matter to the Joint Committee on Official Languages, I have no objections. My impression is that this is first

du sénateur Gauthier et l'envoient à la Chambre des communes, vous aurez tout loisir de l'amender comme bon vous semble à la Chambre des communes avant de nous le renvoyer ici. Est-ce que cela vous donne des munitions?

Mme Cops: Je préconise que, au lieu d'adopter le projet de loi tel quel, puisqu'un certain nombre d'intervenants ont exprimé certaines réserves, en particulier le ministère de la Justice, on retire le projet de loi actuel et le renvoie, avec les amendements proposés, à un sous-comité du Comité mixte des langues officielles, afin d'y poursuivre le processus, en assurant que les engagements qui sont pris lient uniquement le gouvernement du Canada et non pas d'autres paliers, et ce en veillant à avoir un libellé en bonne et due forme.

Les mesures gouvernementales ne sont pas le fait d'un ministère, mais de tout le gouvernement. Vous pourriez envisager une étude plus approfondie des relations établies par le protocole d'entente et de la façon de les renforcer, non seulement sous l'angle des recours mais également d'un rôle élargi qui pourrait être confié au Conseil privé. J'ai quelques idées à cet égard. Je ne veux pas les énoncer ici dans le détail, car il ne m'appartient pas de m'ingérer dans les rouages administratifs du gouvernement. Cependant, je pense que le protocole était un bon début. Après cinq ans, il est probablement judicieux de faire le point de son application et de voir de quelle manière le sénateur Gauthier pourrait remplir son objectif, à savoir établir un recours juridique, et non pas simplement politique lorsque les ministères ne respectent pas les droits des minorités.

La plupart des gouvernements provinciaux n'auraient rien fait au cours des 25 dernières années pour protéger et promouvoir les droits des minorités s'ils n'avaient pas été contraints par des décisions de justice. Or, alors que ces gouvernements ont peut-être agi sous la contrainte, on commence aujourd'hui à en voir les effets positifs. Si l'on avait régressé il y a 20 ans et si les droits en matière d'éducation, par exemple, n'avaient pu faire l'objet de recours en justice, ils n'existeraient pas aujourd'hui.

Aussi, je pense qu'il faut tirer les leçons de l'histoire et les appliquer au fonctionnement du gouvernement du Canada, assurer que celui-ci soit tout à fait respectueux des minorités. Quant à la forme juridique, je ne suis pas avocate et je ne puis vous parler des aspects juridiques, mais je sais que le ministère de la Justice a quelques réserves sur ce projet de loi.

La présidente: C'est très intéressant.

Le sénateur Beaudoin: Je dois dire, premièrement, que je suis très impressionné par tout ce qui se fait.

[Français]

Pour revenir à la question du sénateur Nolin, vous agissez comme si l'article 41 était impératif. Je vous dis: Bravo! Je suis d'accord. À mon avis, il est impératif. Il y a encore beaucoup de gens qui ne croient pas que ce soit le cas. Tôt ou tard, il faudra bien recourir aux tribunaux. Il n'y a pas d'autres issues. Lorsque vous dites qu'on devrait référer cette question au Comité mixte des langues officielles, je n'ai pas d'objection. J'ai l'impression que

and foremost a legal and constitutional matter. If there is one committee that is well equipped to delve into this matter, it is the Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. I have no objections whatsoever, much the contrary.

Senator Nolin brought up the issue of the rights of the provinces in the area of education. It is not necessary to meet the provinces in this regard, since the Constitution has preceded us. It is abundantly clear that anything involving education comes under provincial jurisdiction. We do not have the right to stomp on that area.

We are allowed to use our spending power. As a matter of fact, you are quite good at that! We cannot change the Constitution. We can try, but that is another matter.

Ms Copps: Good luck!

Senator Beaudoin: I would tend to think that this issue should come under the Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs or one of its sub-committees. Sooner or later, we will no longer be able to avoid the issue of the amendment. We have Ms Adam's amendments. It is more and more complicated and this bothers me. It becomes very dangerous when there are too many amendments. It is at that stage that people do nothing. I have always believed that we could bring this matter before the courts.

My first reaction would be to study the amendments, to agree on one amendment that would encompass all the others. That amendment would lead to a truly executory and imperative obligation. I believe there is no other solution. I am in favour of the bill and I will vote in favour of its passage tomorrow morning. If the Department of Justice is not ready to move forward, then let us continue to push on with the amendment.

Ms Copps: It is rather in the hands of Senator Gauthier. I believe we could reach a consensus. If the amendment goes back to the House of Commons in its present form, there will probably not be consensus. We are seeking a consensus reflecting the responsibility of the government of Canada and the power of the people to see their rights respected by the government and by the courts.

Senator Beaudoin: When we talk about provincial jurisdiction, the provincial powers under sections 92 and 93, it is not with Quebec that we are going to have problems. Quebec will tell us to not touch sections 92 and 93, that it will take care of them. Will the English language majority provinces have the same latitude? Perhaps, but my first reaction would be to seek a solution that does not require consultation of the provinces. We know what the provinces can do.

Ms Copps: In order to move forward with the essence of the proposal, we must have assurances that the bill will not touch upon areas of provincial jurisdiction. Since the minister of Justice is saying that it does involve provincial jurisdiction, we must obtain legal explanations and guarantees. This is why a little bit more work is required here.

c'est d'abord et avant tout une question juridique et constitutionnelle. Si un comité est bien outillé pour mener cette affaire, c'est bien le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles. Je n'ai pas d'objection, au contraire.

Le sénateur Nolin a soulevé la question des droits des provinces en matière d'éducation. Il n'est pas nécessaire de rencontrer les provinces à ce sujet, la Constitution nous a précédés. Il est clair, net et précis que tout ce qui touche à l'éducation est de juridiction provinciale. On n'a pas le droit d'envahir ce champ.

On peut se servir du pouvoir de dépenser. Vous vous en servez très bien, d'ailleurs! On ne peut pas changer la Constitution. On peut essayer, mais c'est autre chose.

Mme Copps: Bonne chance!

Le sénateur Beaudoin: Je serais porté à croire que cette question devrait demeurer au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles ou à un de ses sous-comités. Tôt ou tard, on ne pourra pas éviter la question de l'amendement. On a les amendements de Mme Adam. C'est de plus en plus compliqué et cela me tracasse. Cela devient dangereux quand il y a trop d'amendements. À ce moment, les gens ne font rien. J'ai toujours cru qu'on pourrait soulever ce sujet devant les tribunaux.

Ma première réaction serait d'étudier les amendements, de s'entendre sur un amendement qui comprendra tous les autres. Cet amendement débouchera sur une obligation vraiment exécutoire et impérative. Je pense qu'il n'y a pas d'autres issues. Je suis favorable au projet de loi et je voterai en faveur de son adoption demain matin. Si la justice n'est pas prête à aller de l'avant, continuons à prôner l'amendement.

Mme Copps: Il est plutôt entre les mains du sénateur Gauthier. Je pense qu'on pourrait atteindre un consensus. Si l'amendement retourne en Chambre des communes tel que proposé, vous n'aurez probablement pas de consensus. On cherche à atteindre un consensus qui reflète la responsabilité du gouvernement du Canada et le pouvoir des gens d'assurer leurs droits par le gouvernement et par les tribunaux.

Le sénateur Beaudoin: Lorsqu'on parle des juridictions provinciales, des pouvoirs provinciaux des articles 92 et 93, ce n'est pas avec le Québec qu'on va avoir des problèmes. Québec nous dira de ne pas toucher aux articles 92 et à 93, qu'ils s'en occuperont. Est-ce que les provinces de langue anglaise auront majoritairement la même latitude? Peut-être que oui, mais ma première réaction serait de chercher une solution sans qu'il soit nécessaire de consulter les provinces. On sait ce que les provinces peuvent faire.

Mme Copps: Pour aller de l'avant avec le fond de sa proposition, il faudrait s'assurer que le projet de loi ne touche pas au domaine provincial. Comme le ministère de la Justice prétend que cela touche à leur domaine, il faut s'assurer d'avoir des explications et des garanties juridiques. Pour cette raison, cela nécessite un peu plus de travail.

Senator Beaudoin: Would you say that Senator Gauthier's bill stomps on areas of provincial jurisdiction? I do not believe this is the case.

Ms Copps: The provinces are saying maybe. This is why they want a more in-depth study. I would not like to see the bill reach the House of Commons and then be defeated. I therefore am suggesting that there be a more in-depth discussion.

Senator Beaudoin: We can do that.

Ms Copps: It can take place here as well. How many among you are lawyers?

Senator Nolin: Several.

Senator Beaudoin: If necessary, we could have a section stating that the purpose is not to stomp on provincial powers. That is easy.

[English]

Senator Fraser: It has been fascinating listening to your suggestions, minister. As you probably know, a number of the people here are or have been faithful members of the Official Languages Committee. I would observe that that committee cannot handle legislation, so we are talking about a much longer and more burdensome process if we go back there. All they can do is produce a report in due course. You are familiar with the political dynamic within that committee, I am sure.

I suspect, if one were to do a comparative table of most of the amendments that have been proposed by the various witnesses, that one would find substantial convergence on where they are going, and certainly they are going in a direction that answers most of the difficulties that I have had with the actual formulation of this bill. I am sure we will have a good discussion about your presentation.

I do not usually throw compliments at ministers, but I will this time because I want to be very sure you understand where I am coming from. I think that your personal dedication to the cause of francophone rights and services and community development is not only admirable but is a shining example of what this country ought to be. You have been dragging us there. It is wonderful. You could not do it alone, of course — even you could not do it alone — but every single step that you have outlined is wonderful.

That said, I am an English Quebecer. Often, in the federal government discourse, and again today in your presentation, I get the sense that we are the forgotten people. The needs of the francophone minorities have been so obvious and so great that the different needs of the English Quebec communities just get postponed. You will get to them one day, perhaps. I am overstating the case, but I am sure you see what I am driving at.

Le sénateur Beaudoin: Diriez-vous que le projet de loi du sénateur Gauthier envahit les champs provinciaux de juridiction? Je ne pense pas.

Mme Copps: Les provinces disent peut-être. C'est pour cela qu'ils veulent une étude plus en profondeur. Je n'aimerais pas que le projet de loi se rende à la Chambre des communes et qu'il soit défait. Je vous propose donc d'avoir une discussion plus approfondie.

Le sénateur Beaudoin: On peut le faire.

Mme Copps: Elle peut se tenir ici aussi. Combien d'entre vous sont des avocats?

Le sénateur Nolin: Plusieurs.

Le sénateur Beaudoin: Si nécessaire, on peut avoir un article disant que ceci n'a pas pour but d'envahir les pouvoirs provinciaux. Cela est facile.

[Traduction]

Le sénateur Fraser: J'ai écouté vos suggestions avec fascination, madame la ministre. Comme vous le savez sans doute, un certain nombre de personnes ici ont été ou sont des membres fidèles du Comité des langues officielles. Je vous fais remarquer que le comité n'est pas habilité à se pencher sur des projets de loi, et si on passe par lui le processus sera beaucoup plus long et plus lourd. Tout ce que peut faire ce comité, c'est déposer un rapport. Je suis sûr que vous connaissez bien la dynamique politique au sein de ce comité.

J'ai l'impression que si l'on dressait un tableau comparatif de la plupart des amendements proposés par les divers témoins, on décèlerait une convergence considérable entre eux et constaterait qu'ils vont dans une direction qui répond à la plupart des réserves que j'avais au sujet du libellé de ce projet de loi. Je suis sûre que nous aurons une bonne discussion sur votre présentation.

Je n'ai pas coutume de lancer des compliments aux ministres, mais je le ferai cette fois-ci car je veux m'assurer que vous comprenez bien ce qui m'anime. Je pense que votre dévouement personnel à la cause des droits et services francophones et du développement communautaire francophone est non seulement admirable, mais aussi un exemple éclatant de ce que devrait être ce pays. Vous nous avez amenés là à la force du poignet. C'est merveilleux. Vous n'avez pas pu le faire seule, bien entendu — même vous ne le pouviez pas — mais chacune des mesures que vous avez décrites est merveilleuse.

Cela dit, je suis une anglophone du Québec. Souvent, dans le discours fédéral, et encore aujourd'hui dans votre exposé, je retire l'impression que nous sommes oubliés. Les besoins des minorités francophones sont si évidents et si grands que les besoins différents des anglophones du Québec passent à l'arrière-plan. Vous vous en occuperez un jour, peut-être. J'exagère peut-être, mais je suis sûre que vous voyez à quoi je veux en venir.

Since this bill is about community development, I wonder if you could explain to me your sense of the priorities for the development of English Quebec communities and, indeed, what you are doing now and what you would like to do and how that fits into your broader picture.

Ms Cops: One challenge that francophones face when looking at the development of a community that has no history of institutions, no history of educational systems and no history of services is that they are starting from below zero. In the anglophone community in Quebec, you have a long history of institutions, and the question is how to keep them flourishing.

We have tried to, in the department, target particular investments that are made outside the large urban areas. I think about the people who are in the same minority situation without the institutional support you have in the large cities. Sometimes there is a misunderstanding.

When I spoke earlier about investment in education, McGill University has a great history, and many people want to go there because of alumni who have won awards and are world-renowned. The board of directors is like a Who's Who of Canada. You do not get the same support elsewhere. I mentioned Laurentian, but I could just as easily have mentioned the University of Moncton.

When we make our investments, our intention is to build up in those institutions that were previously either non-existent or really under-funded, and also to target in anglophone Quebec the areas outside of Montreal in particular that do not have the same kind of institutional supports that exist, as well as keeping those institutional supports that are there alive. For example, on the CBC, English radio is really important through the region. Those are key areas for development of the anglophone communities.

Remember that the institutional support that exists for anglophone communities over the history of the last 100 years is far greater than what existed for francophones outside Quebec. They had no schools. In the province of Newfoundland, they have only had a school board for two years. I think the comparisons are at a different stage.

Senator Fraser: That was my point. The needs are different but nonetheless real. For example, of your 18 school and community centres, are any of them in Quebec?

Ms Cops: Yes. As a matter of fact, this is where we are insufficient at telling our story. We actually are involved in the construction of every single anglophone school in Quebec. We fund them through our programs.

Senator Fraser: Have there been any built lately?

Ms Cops: Yes. One just opened about six months ago. I do not have the list, but I could get it. We try to assist in the additional costs that are associated in developing minority schools.

Puisque ce projet de loi porte sur le développement des communautés, pourriez-vous m'expliquer quelles sont les priorités sur le plan du développement des communautés anglophones du Québec et ce que vous faites déjà et ce que vous aimeriez faire et comment cela s'inscrit dans le tableau d'ensemble.

Mme Cops: La difficulté pour les francophones, s'agissant du développement d'une communauté qui n'a pas d'histoire institutionnelle, d'histoire scolaire et d'histoire de services, est qu'ils partent en dessous de zéro. Au contraire, la communauté anglophone du Québec possède une longue histoire institutionnelle et la question est de savoir comment la préserver.

Au ministère nous avons cherché à cibler des investissements effectués en dehors des grands centres urbains. Je songe là aux personnes qui vivent la même situation minoritaire sans le soutien institutionnel qui existe dans les grandes villes. Parfois, il y a des malentendus.

Lorsque j'ai parlé tout à l'heure de l'investissement dans l'éducation, l'Université McGill possède une longue histoire et beaucoup d'étudiants la fréquentent à cause de ses anciens qui ont gagné des prix et jouissent d'une renommée mondiale. Son conseil d'administration est un peu comme le bottin mondain du Canada. Les autres universités ne jouissent pas d'une telle renommée. J'ai mentionné l'Université Laurentienne, mais j'aurais pu tout aussi bien mentionner l'Université de Moncton.

Lorsque nous décidons nos investissements, nous cherchons à édifier ces institutions là où elles n'existaient pas auparavant ou manquaient réellement de moyens, et à cibler également au Québec anglophone les régions en dehors de Montréal qui ne bénéficient pas du même type de soutien institutionnel et à maintenir en vie les soutiens institutionnels qui existent déjà. Par exemple, la radio anglophone de la SRC est réellement importante pour les régions. Ce sont là des éléments clés du développement des collectivités anglophones.

N'oubliez pas que le soutien institutionnel dont jouissent les collectivités anglophones depuis plus d'un siècle est nettement supérieur à ce que connaissaient les francophones hors Québec. Ils n'avaient pas d'écoles. À Terre-Neuve, ils n'ont un conseil scolaire que depuis deux ans. Les deux minorités sont à des stades différents.

Le sénateur Fraser: Justement. Les besoins sont différents mais néanmoins réels. Par exemple, parmi vos 18 centres scolaires et communautaires, y en a-t-il au Québec?

Mme Cops: Oui. D'ailleurs, nous péchons par excès de discréction. Nous avons effectivement un rôle dans la construction de chacune des écoles anglophones du Québec. Nous les finançons par le biais de nos programmes.

Le sénateur Fraser: En a-t-on construites dernièrement?

Mme Cops: Oui. L'une a ouvert il y a juste six mois. Je n'ai pas la liste, mais je pourrais l'obtenir. Nous contribuons à couvrir les frais supplémentaires des écoles de langue minoritaire.

Certain costs that are difference are attached to developing francophone schools, because obviously if you are looking at the purchase of books and science materials those materials are primarily available in the English language.

We do communities centres. Mr. Lemoine can give you the list. Believe me, we are active in all parts of the country.

To go back to the actual legislation, as well as the legislation, you really need to look at the protocol that was signed with Treasury Board to determine if there is a way of strengthening that concurrently. I do not want to see this committee pass a bill that subsequently goes to the House of Commons and is not supported, and then you end up with a lot of work and very little outcome. I believe we have had some substantial integration of responsibility with the protocol d'entente, and that might be something that you want to put into a larger examination. I suggested looking at the Official Languages Committee because I am sure some of you probably were not even aware that we had this agreement and what it means in terms of development of policy and whether Privy Council should be a partner to that, for example. Instead of just having Treasury Board and Canadian Heritage sign an agreement, maybe we should bring Privy Council in, because they are also at forefront of the negotiations we do. There may be different ways of looking at how we achieve these ends.

Senator Gauthier has pointed out a limitation of rights that is expressed in the law, and we are trying to find a way of actually removing that limitation, which could be judiciary or administrative. I believe that what we did in the protocol agreement in 1995 helped move the benchmark forward.

I could not believe we now actually have a committee chaired by Stéphane Dion that is looking at the roles of all the ministries. That has been incredibly powerful in terms of people knowing that when they bring a policy forward it will get a horizontal review. That could never have happened if we had not signed that protocol of understanding. I think it needs a larger look.

Senator Fraser: I was aware of the protocol because of the Official Languages Committee. It is very useful to discuss it here.

Back to English Quebec, what proportion of your funding would go to English Quebec?

Ms Cops: Mr. Lemoine can tell you that. I do not know. I think in the school system it is pretty significant.

Senator Fraser: You have given us 32 pages with many dollar programs outlined globally. What proportion of all that goes to English Quebec?

Ms Cops: I am assuming that in the area of cultural development our focus has been on protecting the French language across the country. That is not a targeted program to a particular group. When you develop policies for feature film, for example, you ensure you have a certain percentage in French. The percentage in English is not a problem. When I became the

Certains différentiels de coûts touchent surtout les écoles francophones, car évidemment les manuels et ressources pédagogiques sont principalement disponibles en langue anglaise.

Nous finançons des centres communautaires. M. Lemoine peut vous en donner la liste. Croyez-moi, nous sommes actifs dans toutes les régions du pays.

Pour en revenir au projet de loi lui-même, il s'agit réellement d'examiner le protocole que nous avons signé avec le Conseil du Trésor pour déterminer s'il n'y aurait pas moyen de le renforcer en parallèle. Je n'aimerais pas voir votre comité adopter un projet de loi qui serait ensuite rejeté à la Chambre des communes, et que tout votre travail ne serve à rien. Je pense que nous avons obtenu avec le protocole d'entente une intégration substantielle des responsabilités et vous voudrez peut-être en tenir compte dans votre examen d'ensemble. J'ai suggéré de faire ce travail au Comité des langues officielles car je suis sûr que certains d'entre vous ne connaissez même pas cet accord et sa signification sur le plan de l'élaboration de la politique et l'opportunité de peut-être faire du Conseil privé un partenaire. Au lieu d'avoir seulement le Conseil du Trésor et Patrimoine canadien signataires d'une entente, on pourrait peut-être également inclure le Conseil privé car il est lui aussi à l'avant-garde des négociations que nous menons. Il peut y avoir différentes façons de réaliser ces objectifs.

Le sénateur Gauthier a signalé la limitation des droits qui est énoncée dans la loi, et nous cherchons les moyens de surmonter cette limitation, moyens qui pourraient être soit judiciaires soit administratifs. Je pense que ce que nous avons fait avec le protocole d'accord de 1995 a fait avancer les choses.

J'ai du mal à croire que nous ayons maintenant un comité présidé par Stéphane Dion qui se penche sur le rôle de tous les ministères. Cela s'est avéré incroyablement efficace car tous savent maintenant que lorsqu'ils présentent une politique, il y aura un examen horizontal. Cela ne serait jamais arrivé si nous n'avions pas signé ce protocole d'entente. Je pense qu'il faut un examen dans une optique plus large.

Le sénateur Fraser: Je connaissais le protocole grâce au Comité des langues officielles. Il est très utile de pouvoir en discuter là.

Revenant au Québec anglophone, quelle proportion de votre financement va au Québec anglophone?

Mme Cops: M. Lemoine peut vous le dire. Je ne sais pas. Je pense que c'est assez considérable au niveau scolaire.

Le sénateur Fraser: Vous nous avez remis 32 pages de programmes chiffrés globalement. Quelle proportion de tout cela va au Québec anglophone?

Mme Cops: Dans le domaine du développement culturel, l'accent a été mis sur la protection de la langue française à travers le pays. Ce n'est pas un programme ciblant un groupe particulier. Lorsqu'on met en place des politiques d'assistance aux films de long-métrage, par exemple, on fait en sorte qu'un certain pourcentage aille aux films français. Le pourcentage des films

minister, we were really focussing in on the product without looking at the official languages in a number of our program areas.

Senator Fraser: I am not suggesting the Toronto film industry is not getting along.

Ms Cops: We actually took Governor in Council appointees from the minority communities and put them on the board, because what happened before was that French filmmakers were working in Quebec and English filmmakers working outside Quebec. We changed that system. Does that help English Quebec filmmakers? Yes, it does. Is there a targeted program for them? No, there is not.

Senator Fraser: What are your results? On one level, there is your vision, and on another level, how it actually works out.

Ms Cops: On another level there are probably more Quebecers speaking English than at any time in the history of province. That is probably a good indicator.

Senator Fraser: Not mother tongue anglophones.

Mr. Hilaire Lemoine, Director General, Official Languages Support Program, Canadian Heritage: Of the funds that are spent by the department on official language programs, I would say that between 17 and 20 per cent of all of the funds go to Quebec, mainly for English minority language education or minority language services, or items related to that.

Ms Cops: That does not include many of the items I put in here.

Senator Fraser: It does not include budgets for CBC and things like that. This is the number that is most useful, and I thank you.

Ms Cops: If it were useful, we could provide you a list of where we have made investment, because we are actually building community centres in minority communities. For example, if you live in Montreal, generally speaking, you have access to go to the theatre or a restaurant and live in your language; if you live in Bas-du-Fleuve, that is not always the case, and that is where we are focussing.

In the same way, when we focus on community centres outside of Quebec, we go into communities that have no way of actually living in their language. What is the point of sending someone to school and encouraging them to speak their minority language if, when they finish, they cannot work or take their kids to child care?

When children reach high school in minority community areas, they switch from the French to English school, and they do that because there is such a history attached to the English schools that they want to go there. Those schools are associated with teams that won football games and big names — for example, where Wayne Gretzky went to school. Those are all draws in a school system that you have to take into consideration when you are building a new system.

anglais ne pose pas de problème. Lorsque je suis devenue ministre, pas mal de nos programmes ne tenaient pas compte de la langue du produit.

Le sénateur Fraser: Je ne prétends pas que l'industrie cinématographique de Toronto a des problèmes.

Mme Cops: Nous avons nommé au conseil des membres appartenant aux communautés minoritaires car on constatait que les cinéastes francophones travaillaient au Québec et les cinéastes anglophones travaillaient hors Québec. Nous avons changé ce système. Est-ce que cela aide les cinéastes québécois anglophones? Oui, certainement. Est-ce un programme ciblé sur eux? Non.

Le sénateur Fraser: Quels sont vos résultats? Il y a d'une part votre vision, et d'autre part les résultats concrets.

Mme Cops: À un autre niveau, il y a probablement davantage de Québécois parlant anglais que jamais auparavant dans l'histoire de la province. C'est probablement un bon indicateur.

Le sénateur Fraser: Ils n'ont pas l'anglais pour langue maternelle.

M. Hilaire Lemoine, directeur général, Programme d'appui aux langues officielles, Patrimoine canadien: Parmi les fonds dépensés par le ministère pour les programmes de langues officielles, je dirais que de 17 p. 100 à 20 p. 100 vont au Québec, principalement pour l'éducation ou les services en langues minoritaires ou des postes apparentés.

Mme Cops: Cela n'englobe pas nombre des soutiens dont j'ai fait état.

Le sénateur Fraser: Cela n'englobe pas les budgets pour la CBC et ce genre de choses. C'est le chiffre le plus utile, et je vous en remercie.

Mme Cops: Si cela vous est utile, nous pourrions vous remettre une liste des localités où nous avons fait des investissements, car nous construisons des centres communautaires dans les collectivités minoritaires. Par exemple, si vous vivez à Montréal, de façon générale vous avez accès au théâtre dans votre langue ou vous pouvez être servi au restaurant et vivre dans votre langue; en revanche, si vous vivez dans le Bas-du-Fleuve, ce n'est pas toujours le cas, et c'est là-dessus que nous nous concentrons.

De la même façon, s'agissant de centres communautaires hors Québec, nous en établissons dans des localités où il est difficile autrement de vivre dans sa langue. À quoi sert-il d'envoyer quelqu'un à l'école et de l'encourager à parler la langue minoritaire si, après la scolarité, la personne ne peut travailler ou ne trouve pas de garderie où sa langue est parlée?

Lorsque les enfants arrivent au cycle secondaire dans les collectivités minoritaires, ils passent de l'école française à une école anglaise à cause de l'histoire et de la réputation de ces écoles. L'image de ces écoles est associée à des équipes qui gagnent des championnats de football et à des grands noms, par exemple l'école qu'a fréquenté Wayne Gretzky. Ce sont tous là des吸引 dont il faut tenir compte lorsque l'on édifie un nouveau système.

The Chairman: Thank you, minister. I am coming up with ideas of what we can and cannot do with Senator Gauthier's bill.

[*Translation*]

Senator Joyal: Madam Minister, we are very pleased to welcome you here and in particular Ms LaRocque, with whom we have already had several joint projects, as well as Mr. Lemoine, at various other stages.

I would like to underline that the convictions expressed by the minister for Canadian Heritage have already been tested. I wish to thank you for your intervention with regard to the Montfort Hospital, in particular when the Canadian government decided to launch an appeal. Former Chief Justice Antonio Lamer appeared before our committee last Monday.

[*English*]

It has been mentioned how important it was for interveners to go to the court and explain a broader perspective. The decision you were part of in the cabinet is to be commended, and I want to mention to you that my personal experience with Secretary of State and with Canadian Heritage has been generally positive, much more so than with the Department of Justice. That department has taken not the spirit but the letter of the law, so I want to commend you in your capacity because it has given positive results.

Your presentation reinforces the position advocated by Senator Gauthier and many witnesses. If we read your presentation carefully, at page 5 the decrease in funding from 1992 is dramatic. It has taken a lot of political effort since 1997, and I remember you talking to many members of Parliament of both Houses to convince the government to prioritize the enrichment of the program.

It is a bit disturbing to see how the cuts have been inflicted on the basis of fundamental constitutional rights. We are not talking of building ports or airports, but about constitutional rights. On one hand, you illustrate how the enhancement of both linguistic communities is at the whim of the government of the day. I am not criticizing the government of the day; it had to face the problem and make some decisions. On the other hand, however, the last page of your presentation, page 31, shows a lack of structural framing of the federal government's responsibility in relation to the delivery of programs all through the government apparatus.

When I look at both sides of your presentation, I can only conclude that we need to strengthen the legislative base for the responsibilities of the government, and other departments, such as the Treasury Board who must be involved in this. Because the official commissioner criticized the federal government very harshly some years ago, Minister Dion has been appointed. Hence, if we have a government of the day that is sympathetic to official languages and a good Minister of Heritage, as you are, we will end up fighting and receiving the minimum amount of

La présidente: Merci, madame la ministre. J'ai plein d'idées sur ce que nous pouvons faire et ne pas faire avec le projet de loi du sénateur Gauthier.

[*Français*]

Le sénateur Joyal: Madame la ministre, il nous fait grand plaisir de vous recevoir et en particulier, Mme LaRocque, avec laquelle nous avons déjà eu plusieurs projets conjoints et communs ainsi que M. Lemoine à d'autres étapes.

Je voudrais souligner que les convictions exprimées par la ministre du Patrimoine canadien ont déjà été mises à l'épreuve. J'aimerais vous remercier de votre intervention dans le cas de l'hôpital Montfort, en particulier lorsque le gouvernement canadien a pris la décision d'intervenir en appel. L'ex-juge en chef Antonio Lamer a témoigné à notre comité lundi dernier.

[*Traduction*]

Quelqu'un a mentionné combien il est important que les intervenants puissent aller en tribunal et expliquer une perspective plus large. On peut se féliciter de la décision du Cabinet prise sous votre impulsion et je peux dire que mon expérience personnelle avec le Secrétariat d'État et Patrimoine canadien a été généralement positive, beaucoup plus qu'avec le ministère de la Justice. Ce dernier s'attache non pas à l'esprit mais à la lettre de la loi et je veux donc vous féliciter de vos efforts car ils ont donné des résultats positifs.

Votre présentation renforce la position défendue par le sénateur Gauthier et de nombreux témoins. Lorsqu'on regarde attentivement votre présentation, on voit à la page 5 que la diminution des crédits depuis 1992 a été spectaculaire. Il a fallu beaucoup d'efforts politiques depuis 1997 pour renverser la tendance et je me souviens que vous êtes intervenue auprès de nombreux parlementaires des deux Chambres afin de convaincre le gouvernement à donner priorité à l'augmentation des crédits pour le programme.

Il est troublant de voir que ces coupures ont miné des droits constitutionnels fondamentaux. Nous ne parlons pas ici de construction de ports ou d'aéroports, mais de droits constitutionnels. D'une part, vous faites ressortir que la protection des communautés linguistiques est laissée au gré du gouvernement du jour. Je ne critique pas les décisions prises alors par le gouvernement, il était confronté à un problème et se devait d'agir. Néanmoins, la dernière page de votre présentation, la page 31, montre bien une lacune dans le cadre de responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard de la prestation des programmes à l'échelle de l'appareil étatique.

Lorsque je regarde les deux éléments de votre présentation, je ne peux que conclure qu'il faut renforcer le fondement législatif des responsabilités gouvernementales et d'autres ministères que le vôtre, tels que le Conseil du Trésor, ont un rôle à jouer. Le ministre Dion a été chargé de ces responsabilités suite aux critiques très acerbes adressées au gouvernement fédéral par le Commissaire aux langues officielles. Dans la mesure où nous avons un gouvernement à l'esprit ouvert et un bon ministre du Patrimoine comme vous, les coupures que le gouvernement doit

cutbacks that the government has to inflict. This leads to dramatic results, as you know from Statistics Canada, in terms of assimilation ratios, as was mentioned to our committee here.

We have to look into Senator Gauthier's bill with the perception that what you propose in respect of the jurisdiction as set out in the Constitution Act of 1867 is an easy amendment to make. We should say: "In accordance with subsection 16, the Government of Canada shall take, in respect of the divisions of power as set out in the Constitution of 1867, all steps necessary." Thus, we will have answered your problem.

I gave you a quick formula. It could be fine-tuned, but that is the idea. It is possible to bring an amendment to the bill of Senator Gauthier, either in this committee or on third reading, to make it more acceptable generally. It does not change the spirit of Senator Gauthier's amendment to bring that amendment. It frames the responsibility of the federal government, and we can do that.

I want to support the suggestion and the comment made by the chair. You need support in the government apparatus to ensure that the government framework and structure is permanent to avoid what I call the myth of Sisyphus, of rolling the ball back to the top of the mountain and starting again every 10 years because different choices have been made, and we are back to square one.

I suggest that we can amend it here easily and have it debated in the Senate on third reading to help you to get the basis you need so that protocol is not just the expression of a political will but also a permanent instrument of government intervention in support of official languages.

Senator Moore: Thank you for being here, minister. It is always good to see you and hear about your efforts in support of the country and its many diversities.

Have you or your officials had a chance to look at the evidence we heard yesterday?

Ms Cops: No, someone from the *Montreal Gazette* just asked me about it. I just heard from her, but I do not know anything about it and we are looking into it.

Senator Moore: Mr. Brent Tyler was here and was giving evidence with respect to the application of his organization. He is the president of Alliance Quebec, as you may know. The organization in its application to your department for funding described what it does, and after hearing his evidence yesterday, I thought it appropriate to describe its activities. The phrase is:

Research and assess application of the Official Languages Act to ensure compliance with the regulations by federal government institutions.

infliger seront minimales mais à défaut on ne pourra que constater les effets dramatiques sur les taux d'assimilation, tels qu'ils ressortent des chiffres de Statistique Canada qui nous ont été communiqués.

L'amendement qu'il faudrait apporter au projet de loi du sénateur Gauthier pour respecter le partage des pouvoirs fixé par la Loi constitutionnelle de 1867 est très simple. Il suffirait de dire: «Conformément à l'article 16 le gouvernement du Canada prendra, dans le respect du partage des pouvoirs énoncés dans la Constitution de 1867, toutes les mesures nécessaires...». Cela réglerait votre problème. Je vous ai indiqué une formule rapide.

On pourrait l'affiner, mais c'est en gros l'idée. Il est possible d'apporter un amendement au projet de loi du sénateur Gauthier, soit dans ce comité soit en troisième lecture, qui le rendrait plus acceptable dans l'ensemble. Un tel amendement ne changerait pas l'esprit de la proposition du sénateur Gauthier. Il dessinerait simplement un cadre autour de la responsabilité du gouvernement fédéral, et c'est tout à fait possible.

J'exprime mon adhésion à la suggestion et au commentaire de la présidente. Vous avez besoin d'un soutien au sein de l'appareil gouvernemental afin d'assurer la pérennité de la structure et du cadre et éviter ce que j'appelle le mythe de Sisyphe, soit le fait de rouler le rocher jusqu'au haut de la montagne et de devoir recommencer tous les dix ans parce que des choix différents auront été faits et que l'on sera revenu au point de départ.

J'estime que nous pouvons modifier facilement le projet de loi ici, ou au Sénat en troisième lecture, de façon à vous donner l'assise dont vous avez besoin et que ce protocole ne soit pas simplement l'expression d'une volonté politique mais devienne aussi un instrument permanent d'intervention gouvernementale à l'appui des langues officielles.

Le sénateur Moore: Merci d'être venue, madame la ministre. Il est toujours bon de vous voir et d'entendre les efforts que vous déployez à l'appui du pays et de sa grande diversité.

Est-ce que vous-même ou vos collaborateurs avez eu l'occasion de lire les témoignages que nous avons entendus hier?

Mme Cops: Non, quelqu'un de la *Gazette de Montréal* vient de me poser une question à ce sujet. Cette journaliste en a parlé, mais je ne sais rien de plus et nous allons nous renseigner.

Le sénateur Moore: M. Brent Tyler a comparu et a parlé de la demande présentée par son organisation. Il est le président d'Alliance Québec, comme vous le savez peut-être. Dans sa demande de subvention adressée à votre ministère, cette organisation décrivait son action et après avoir entendu son témoignage hier, il me paraît approprié de vous citer cette description de ses activités:

Effectuer des recherches sur l'application de la Loi sur les langues officielles afin d'assurer le respect de ses règles par les institutions gouvernementales fédérales, et en évaluer les résultats.

His evidence was as follows:

Subsequent to the filing of our application for program funding, we were approached by employees of the Department of Canadian Heritage and directed to take that out of our funding application, which we did.

I asked him some questions about that, and the clear implication was if they did not take that out, they would likely not be successful in their funding application. His evidence is that Beverley Caplan of the Montreal office of your department spoke to Lynn Roy, his organization's director of communications, and directed Ms Roy to remove that from the application.

I have a concern about that. It seems to me that that phrase aptly describes what the organization does as an activity, and he also said that any activities it does in that vein would be excluded from funding by your department. Are you aware of that, minister?

Ms Copps: I know nothing about it. I will say, however, that one of my challenges in the portfolio that I manage is to try to encourage all communities across the country to be involved in deciding who receives assistance. In every province, we have an envelope that is managed by the communities. Only in the province of Quebec have we been unsuccessful in getting the communities together. We have done some supplementary funding for Alliance Quebec to assist it with building bridges with the regions. I would hope that they could get together and speak with one voice in the near future. Those who are involved in the province of Quebec understand that in unity there is strength. In all the other provinces, we have one funding envelope. There may be more to this than meets the eye, but I do not know.

Senator Moore: I got the impression yesterday that there is a more going on. However, I would like you to look into that. I do not think that is an appropriate direction. Historically, that is what that organization did and continues to do, and I did not think that that was an appropriate direction from your department. I do not think it sets a tone. I think it hurts the efforts that you have been putting into this.

Ms Copps: Before I take a position on what hurts or does not, I would like to get the facts. He has made an allegation, and I have already undertaken to investigate it. I cannot speak on behalf of any employees without giving them the courtesy of speaking to them in advance of making an assessment. I shall certainly look into it.

Senator Moore: I should like you to do that, and maybe you and I can talk about this again.

Ms Copps: Certainly.

Senator Bryden: Welcome, minister. Unfortunately for this committee, I am a lawyer, and I tend to read the legislation carefully and perhaps dwell on it too much.

Il nous a déclaré ceci:

Après le dépôt de notre demande de crédits au titre du programme, des employés du ministère du Patrimoine canadien nous ont contactés et invités à retirer cette description de notre demande, ce que nous avons fait.

Je lui ai posé quelques questions à ce sujet et il était clair à ce sujet que la demande de crédit serait rejetée si cette phrase n'était pas rayée de la demande. Selon ses dires, Beverley Caplan, du bureau montréalais de votre ministère, a pris langue avec Lynn Roy, la directrice des communications de son organisation, pour l'instruire de retirer cela de la demande.

Cela me chiffonne. Il me semble que cette phrase décrit parfaitement bien la raison d'être de l'organisation, et il a indiqué également que toutes les activités de cette nature ne recevraient pas de financement de votre ministère. Êtes-vous au courant de cela, madame la ministre?

Mme Copps: J'ignore tout de cela. Cependant, je dirais que l'une de mes tâches dans ce portefeuille est que j'essaie d'encourager toutes les collectivités à travers le pays de participer aux décisions sur l'aide distribuée. Nous avons, dans chaque province, une enveloppe globale gérée par les collectivités. Ce n'est que dans la province de Québec que nous n'avons pu parvenir à faire s'entendre les collectivités. Nous avons accordé quelques crédits supplémentaires à Alliance Québec pour l'aider à construire des passerelles avec les régions. J'aimerais bien que dans un avenir proche les collectivités s'accordent et puissent parler d'une seule voix. L'unité fait la force, au Québec comme ailleurs. Dans toutes les autres provinces, nous avons une enveloppe de financement globale. Il y a peut-être là quelques éléments qui ne sont pas apparents à première vue, mais je ne sais pas.

Le sénateur Moore: J'ai eu l'impression hier que tel est bien le cas. J'aimerais que vous vous penchiez là-dessus. Je ne pense pas que ce soit une orientation appropriée. C'est l'action que cette organisation a toujours menée et continue de mener et je considère que cette instruction donnée par votre ministère n'est pas appropriée. Elle ne donne pas le ton voulu. Je pense que cela nuit aux efforts que vous avez déployés.

Mme Copps: Il faudrait que je connaisse tous les faits avant de pouvoir prendre position. Il a formulé une allégation et je me suis déjà engagée à vérifier les faits. Je ne puis parler au nom d'employés sans leur faire au moins la courtoisie d'écouter leur version. Je vais certainement me renseigner.

Le sénateur Moore: Je vous en serais reconnaissant, et peut-être vous et moi pourrons en reparler.

Mme Copps: Certainement.

Le sénateur Bryden: Je vous souhaite la bienvenue, madame la ministre. Malheureusement pour ce comité, je suis avocat et j'ai tendance à lire les textes de loi de très près et peut-être à trop les décortiquer.

I have a fundamental concern — and it comes on the 20th anniversary of the Canadian Charter of Rights and Freedoms — with our government in a democracy and our Parliament either using or turning over to the courts the responsibilities that should be, in the minds of many people, including me, those of the government reporting to and through Parliament.

I do not take the same position in relation to Senator Gauthier's amendment as the other people here. I doubt that it accomplishes what Senator Gauthier hopes and believes it will accomplish.

Sections 41, 42 and 43 of the act, in my reading of it, encompass a significantly different set of rights, duties and responsibilities, including enforcement, than in the rest of the act. I raise that because you have shown today that, in relation to the protocol, the advancements have been made under the section as it currently is. They have been made to further the commitment of the Government of Canada to a policy. A policy is a political thing for which you and the government are responsible to Parliament and, therefore, to the people, and if you do not carry out commitments, they throw you out and get someone who will do it. You have done what I believe Part VII was designed to do. Section 43 reads, in part:

The Minister of Canadian Heritage shall take such measures as that Minister considers appropriate to advance the equality of status and use of English and French in Canadian society and, without restricting the generality of the foregoing, may take measures to...

There follows a long list, including enhancing the two official languages, the two communities, and so on. I believe that is what this protocol agreement and its furtherance was all about.

Even if Senator Gauthier's bill does turn those policy commitments into enforceable rights against the Government of Canada by the Supreme Court of Canada ultimately — which is what I believe he is attempting to do — instead of having policies that should be committed to by the government, and referable and accountable to Parliament and therefore to the people, we create a new right that is really monitored by the Supreme Court of Canada.

I do not think it is fair to take a position that says if you have a constitutional right it is not something that should be affected by a general cutback in funding. Many of the constitutional rights here, whether it is the right to health or the right to security of the person, are affected by our trying to get our house in order.

My real point is that you have proven to me that in fact the system, as it is outlined in sections 41 to 43, Part VII, can work to further the policies of the government. I do not believe that we gain very much by turning over the responsibility for the enhancement of these two communities to be managed by the courts as against being managed by the government and responsible to Parliament.

Je suis fondamentalement opposé — surtout au moment où nous fêtons le vingtième anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés — à ce que notre gouvernement, dans une démocratie parlementaire, cède aux tribunaux les responsabilités qui sont les siennes et qu'il devrait assumer sous la supervision du Parlement, et beaucoup de gens partagent mon avis.

Je n'adopte pas la même position que les autres membres du comité sur le projet de loi du sénateur Gauthier. Je doute qu'il accomplisse ce que le sénateur Gauthier espère et pense.

Les articles 41, 42 et 43 de la loi, selon ma lecture, érigent un ensemble de droits, d'obligations et de responsabilités, notamment sur le plan de l'application, sensiblement différent de ce que prévoit le reste de la loi. Je soulève cet aspect car vous avez montré que les progrès réalisés avec le protocole s'appuient sur l'article tel qu'il se lit actuellement. Ce protocole vise à appliquer une politique du gouvernement fédéral. Il s'agit là d'une volonté politique pour laquelle vous-même et le gouvernement devez rendre compte au Parlement et donc, si vous ne respectez pas vos engagements, le peuple vous démet et vous remplace par quelqu'un qui les tiendra. Vous avez fait ce pour quoi la partie VII est conçue, à mon avis. L'article 43 dit, entre autres:

Le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure [...]

Suit une longue liste, notamment le renforcement des deux langues officielles, des deux communautés linguistiques, et cetera. Je pense que ce protocole d'entente constitue précisément l'une de ces mesures.

Même si le projet de loi du sénateur Gauthier transforme ces engagements politiques en droits exécutoires pouvant être imposés au gouvernement du Canada par la Cour suprême — ce qui me semble être le but qu'il recherche — au lieu d'avoir des politiques envers lesquelles le gouvernement s'engage et dont il rend compte au Parlement et donc au peuple, on instaurera un nouveau droit dont le contrôle sera assuré par la Cour suprême du Canada.

Je ne pense pas qu'il soit équitable de prendre pour position que si vous avez un droit constitutionnel, aucune coupure budgétaire générale ne pourra le concerter. Nombre de droits constitutionnels, qu'il s'agisse du droit à la santé ou à la sécurité de la personne, sont touchés par la nécessité de mettre de l'ordre dans nos finances.

Ce à quoi je veux en venir c'est que vous m'avez prouvé que le système, tel qu'il est esquisse dans les articles 41 à 43 de la partie VII, peut fonctionner de manière à promouvoir les politiques du gouvernement. Je ne pense pas que l'on gagne grand-chose à confier l'épanouissement de ces deux collectivités aux tribunaux, au lieu qu'ils soient gérés par le gouvernement responsable devant le Parlement.

I do not know if you want to respond to my statement, but it is a view, since it is here at this table and I have expressed before, about which you should be aware.

Ms Cops: I do not think that the intention of the amendments is to actually do that. The intention of the amendments is to ensure that minority rights are not subject to political currents. That is the difference. The definition of sections 41 and 42 can still be done through the system. That is one of the reasons I should like you to take a longer look at what we can do to strengthen the protocol to bring in some other players to the protocol. There is no doubt that the intention of the government has been to continue to strengthen in those areas but sometimes it does not happen. Why does it not happen? Sometimes it does not happen because the department with responsibility for the Official Languages Act in its entirety, which is the Department of Canadian Heritage, has more capacity to support épanouissement development and community support than it actually does in machinery of government. That is the nub of the matter.

In reference to the machinery of government issue, Senator Gauthier's bill in a sense takes it to the final arbiter, being the courts. I appreciate your argument about whether or not parliamentary rights should be tempered by the courts. That is an overall political discussion, but I think his intention is to strengthen the institutional capacity to ensure the respect.

I personally feel we should really be looking at the protocol in a deeper way as well. It would be perhaps premature to move on a legal amendment before we have actually looked at the structural issues that relate to machinery of government. One watches these things from afar, but I know that at the time we brought in the Treasury Board agreement I would have to say it was the politicians who actually got it. I managed to convince many people in the political system and it was not really that welcomed at the time by the system. However, since 1997 I think Treasury Board has come to see the benefit of having such a policy. Now it is policy, but we may want to expand it and look at bringing in the Privy Council.

The appointment of Mr. Dion as the representative to bring together these various aspects of the policies shifts a responsibility that was a departmental responsibility to the centre, which is a good thing. That will help us in moving forward on the issue of rights.

Are we ready to take it to the courts right now? Maybe we need some more work. That is why I suggested we do some more work. I would hate to see the bill put forward and defeated; I would not like to see all the work you have put into this wasted. I would like to work with you and see if there are others that can work towards moving it forward and looking at all those areas.

The Chairman: We welcome that very much. Senator Gauthier, do you have anything you would like to say?

I have something I would like to say. I think it would help this committee if we got copies of this protocol. I was unaware of it before. I am not on the Official Languages Committee.

Je ne sais si vous souhaitez répondre à cette prise de position, mais c'est la mienne et je l'ai déjà exprimée ici à cette table, autant que vous le sachiez.

Mme Cops: Je ne pense pas que l'intention des modifications proposées soit de bien faire cela. L'intention est de soustraire les droits des minorités aux courants politiques. C'est là la différence. L'intention des articles 41 et 42 peut toujours être accomplie par le biais du système politique. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'aimerais que vous regardiez de plus près ce que nous pouvons faire pour renforcer le protocole et l'étendre à d'autres acteurs. Il ne fait aucun doute que l'objectif du gouvernement a été et est de renforcer l'action dans ces domaines, mais parfois cela ne se fait pas. Pourquoi? Parfois parce que le ministère responsable de la Loi sur les langues officielles dans son intégralité, c'est-à-dire le ministère du Patrimoine canadien, a plus de capacité à favoriser l'épanouissement des collectivités qu'à intervenir dans la machinerie gouvernementale. C'est là le noeud de l'affaire.

Lorsque c'est l'appareil d'État qui est en jeu, le projet de loi du sénateur Gauthier, d'une certaine façon, érige les tribunaux en arbitre final. Je comprends votre argument qui conteste l'opportunité de soumettre les droits parlementaires à la volonté des tribunaux. C'est là un débat politique général, mais je pense que son intention est de renforcer la capacité institutionnelle à garantir le respect de la loi.

Personnellement, je pense qu'il faudrait se pencher plus avant sur le protocole. Il est peut-être prématuré de modifier la loi avant de revoir les problèmes structurels inhérents à l'appareil administratif. Nous voyons ces choses d'un peu loin, mais je sais qu'au moment où nous avons introduit le protocole d'entente avec le Conseil du Trésor, ce sont les politiciens qui étaient le moteur. J'ai réussi à convaincre beaucoup de responsables politiques et l'administration n'était pas totalement ravie alors. Cependant, je pense que depuis 1997, le Conseil du Trésor a perçu les avantages d'une telle politique. C'est maintenant la politique officielle, mais il y a peut-être lieu de l'élargir et d'amener le Conseil privé à la table.

La nomination de M. Dion comme coordonnateur des divers aspects des politiques place au centre du gouvernement ce qui était une simple responsabilité ministérielle, et c'est une bonne chose. Cela nous aidera à progresser sur le plan des droits.

Sommes-nous prêts à saisir les tribunaux en ce moment? Peut-être faudrait-il encore plus de travail auparavant. C'est ce que je préconise. Je n'aimerais pas voir ce projet de loi rejeté à la Chambre; je n'aimerais pas que tout le travail que vous y avez consacré soit perdu. J'aimerais travailler avec vous et voir si l'on ne pourrait pas rallier d'autres pour faire avancer ce dossier.

La présidente: Nous en serions très heureux. Sénateur Gauthier, aimerez-vous dire un mot?

J'aimerais moi-même dire une chose. Je pense qu'il serait bon que notre comité ait le texte de ce protocole. Je n'en avais pas conscience. Je ne siège pas au Comité des langues officielles.

Senator Gauthier: I want to say that I am very happy with the way things are going.

The Chairman: I thank you very much, Minister Copps, for attending before us today, for offering to attend before the committee and then staying long enough to have missed two votes.

Honourable senators, I have asked our staff to put together a list of all the amendments that have been proposed, who supported them, who did not support them and a brief summary of the reasons. There may be a few more who we will hear from.

We will not be making a quick decision on this; we have government business before the committee. We will get back to this issue as soon as we possibly can, and we will all have a lot of time to consider the matter.

The committee adjourned.

Le sénateur Gauthier: Je tiens à dire que je suis très heureux de la façon dont les choses tournent.

La présidente: Je vous remercie infiniment, madame la ministre, de votre comparution aujourd’hui et d’avoir accepté de passer plus de temps avec nous, manquant ainsi deux votes.

Honorables sénateurs, j’ai demandé à notre personnel de dresser une liste de tous les amendements proposés, en indiquant qui était pour et qui était contre et pour quelles raisons. Nous voudrons peut-être entendre quelques autres témoins.

Nous ne prendrons pas une décision rapide à ce sujet; nous avons des projets de loi du gouvernement à examiner. Nous reviendrons à cette question aussitôt que nous le pourrons et nous aurons beaucoup de temps pour réfléchir à la question.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

APPEARING:

The Honourable Sheila Copps, P.C., M.P., Minister of Canadian Heritage.

WITNESSES:

Wednesday, April 17, 2002

From Alliance Quebec:

Brent D. Tyler, President;
Jacques Labbé, Chairman of the Political Action Committee;
Andrew Male, Political and Community Action Coordinator.

Thursday, April 18, 2002

From Canadian Heritage:

Judith A. LaRocque, Associate Deputy Minister;
Hilaire Lemoine, Director General, Official Languages Support Programs.

COMPARAÎT:

L'honorable Sheila Copps, c.p., députée, ministre du Patrimoine canadien.

TÉMOINS:

Le mercredi 17 avril 2002

D'Alliance Québec:

Brent D. Tyler, président;
Jacques Labbé, président du Comité d'action politique;
Andrew Male, coordonnateur à l'action politique et communautaire.

Le jeudi 18 avril 2002

De Patrimoine canadien:

Judith A. LaRocque, sous-ministre déléguée;
Hilaire Lemoine, directeur général, Programmes d'appui aux langues officielles.